



CONSEIL MUNICIPAL - PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept février à dix neuf heures, le conseil municipal de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par son **maire**, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Jacques Mangon, maire**.

Présents :

M. Mangon, M^{me} Layrisse, M. Braun, M^{me} Dumas, M. Acquaviva, M^{me} Thibaudeau, M^{me} Hanusse, M. Claudin, M^{me} Picard, M^{me} Rivière, M. Pages, M. Alban, M^{me} Barrière, M. Roucher, M^{me} Alhaitz, M^{me} Baron, M^{me} Nardini, M. Barat, M. Delpesch, M. Bouteyre, M. Guichoux, M. Cases, M. Morisset, M. Cristofoli, M^{me} Rigaud, M^{me} Durand.

Absents ayant donné leur pouvoir :

M. Augé à M. Mangon
M^{me} Le Moller à M. Braun
M. Dubos à M. Acquaviva
M. Leblond à M^{me} Barrière
M. Demanes à M^{me} Alhaitz
M. Auffret à M^{me} Nardini
M. Garnier à M. Bouteyre
M^{me} Ferec à M^{me} Hanusse
M^{me} Moebis à M. Morisset

Secrétaire de séance :

M^{me} Durand

La séance est ouverte.

DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

1/ DG17_001 Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Rapporteur : Jacques Mangon

2/ Information sur le Bourdieu Cassy-Vigney

Rapporteur : Jacques Mangon

3/ Information sur un projet de création d'un établissement privé sous contrat à Saint-Médard-en-Jalles

Rapporteur : Jacques Mangon

4/ DG17_002 Composition des commissions permanentes. Modification. Adoption

Rapporteur : Jacques Mangon

5/ DG17_003 Désignation des représentants au conseil du Sivom Jalles Sud Médoc. Modification. Adoption

Rapporteur : Jacques Mangon

6/ DG17_004 Désignation des représentants de la commune auprès des établissements scolaires des 1er et 2nd degrés de la commune. Modification. Adoption

Rapporteur : Jacques Mangon

- 7/ DG17_005 Désignation des représentants de la commune auprès de divers associations et organismes à caractère économique. Modification. Adoption
Rapporteur : Jacques Mangon
- 8/ DG17_006 Désignation des représentants de la commune auprès de divers associations et organismes à caractère administratif. Modification. Adoption
Rapporteur : Jacques Mangon
- 9/ DG17_007 Désignation du délégué de la ville de Saint-Médard-en-Jalles auprès de l'Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine. Modification. Adoption
Rapporteur : Jacques Mangon
- 10/ DG17_008 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres. Modification. Adoption
Rapporteur : Jacques Mangon
- 11/ DG17_009 Transfert partiel de la compétence sportive auprès de Bordeaux Métropole concernant le soutien aux investissements au bénéfice des centres de formation et d'entraînement des clubs sportifs professionnels. Décision
Rapporteur : Pierre Braun
- 12/ DG17_010 Acquisition des parcelles AY 662 et AY 435. Autorisation
Rapporteur : Catherine Thibaudeau
- 13/ DG17_011 Adhésion au groupement de commandes SDEEG pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ». Décision
Rapporteur : Jean-Claude Acquaviva
- 14/ DG17_012 Adhésion à l'Association Départementale des Communes Forestières de la Gironde. Décision
Rapporteur : Jean-Claude Acquaviva
- 15/ DG17_013 Adhésion à l'Union Régionale des Collectivités Forestières Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (URCOFOR) et la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) et leurs réseaux. Décision
Rapporteur : Jean-Claude Acquaviva
- 16/ DG17_014 Rapport d'orientations budgétaires 2017
Rapporteur : Jacques Mangon
- 17/ DG17_015 Attribution de compensation en investissement - Mise en place. Autorisation. Décision
Rapporteur : Jacques Bouteyre
- 18/ DG17_016 Adhésion à des organismes et associations. Décision
Rapporteur : Jacques Mangon
- 19/ DG17_017 Signature du marché public de sécurité incendie et de sûreté du Carré des Jalles. Autorisation
Rapporteur : Vanessa Dumas
- 20/ DG17_018 Prolongation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Approbation. Autorisation
Rapporteur : Jean-Louis Roucher
- 21/ DG17_019 Indemnité forfaitaire de déplacement au titre de 2016. Autorisation
Rapporteur : Jean-Louis Roucher
- 22/ DG17_020 Renouvellement de l'emploi de Directrice de la Communication. Décision
Rapporteur : Jean-Louis Roucher
- 23/ DG17_021 Création d'un emploi de Webmaster. Décision
Rapporteur : Jean-Louis Roucher
- 24/ DG17_022 Attribution d'un acompte sur la subvention 2017 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Décision
Rapporteur : Danièle Layrisse
- 25/ DG17_023 Demande de subvention et signature de convention auprès du Département de la Gironde concernant l'opération Cap 33 de l'été 2017. Autorisation
Rapporteur : Pierre Braun
- 26/ DG17_024 Tarif supplémentaire de l'espace aquatique. Décision

Rapporteur : Pierre Braun

27/ DG17_025 Avenant à la convention 2016/2017 avec le Sivom Jalles Sud Médoc pour l'utilisation de la salle Pierrette Aymar. Autorisation

Rapporteur : Pierre Braun

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

Affaire ajoutée :

DG17_026 Institution d'une majoration de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale. Décision

Rapporteur : Jacques Mangon

Questions orales de Monsieur Bruno Cristofoli (article 5 du règlement du Conseil Municipal)

Monsieur le Maire rappelle les événements forts des semaines passées :

_ « Comme vous le savez tous sans doute, nous avons eu à déplorer le décès de Monsieur Henri Deschamps, qui est un ancien Conseiller municipal délégué en charge des anciens combattants au sein de la municipalité, qui a été le collègue de beaucoup d'entre nous, collègue apprécié, qui était également Président depuis très longtemps de la Fnaca, à laquelle il avait imprimé sa marque et au sein de laquelle je sais qu'il avait une réputation flatteuse de la part de beaucoup de ses collègues militaires et anciens militaires. Je pense qu'il a eu une vie qui peut être considérée comme remarquable et appréciable. Il a beaucoup donné à la collectivité. Je crois qu'il s'intéressait beaucoup, au delà des différences que l'on pouvait avoir les uns ou les autres, à la collectivité de manière générale, à l'homme, à l'humanité. C'était quelqu'un d'attaché et d'attachant et qui en plus avait, je dirai, une certaine idée de l'homme et en même temps une certaine idée de l'honneur. Je pense qu'il méritera la minute de silence que je vous propose de lui consacrer. (Minute de silence).

_ Quelques mots sur la tempête qui a frappé notre commune comme les autres ce week-end. Je voudrais d'abord adresser mes remerciements aux services de la ville, notamment aux services techniques, à leur Directeur et à toutes les équipes qui se sont mobilisées, notamment Didier Saintout et ses équipes ainsi que Guillaume Desbieys qui a supervisé l'action des services techniques ; la police municipale également ; la conciergerie et tous les concierges. Ils ont été très efficaces, ils ont été en cela aidés aussi par les pompiers, la gendarmerie et les services de Bordeaux Métropole. Au bilan, la commune s'en tire bien. Finalement, nous n'avons eu qu'une vingtaine d'arbres qui ont nécessité l'intervention des services. Ceci dit, les services sont intervenus le samedi matin 6H00 et encore à nouveau le dimanche, avec une bonne volonté évidente. Une dizaine d'équipements municipaux ont été endommagés de différentes manières. L'une des plus importantes, on a eu à déplorer dès le vendredi soir une chute d'arbre dans une école de la ville, heureusement sans gravité. 300 foyers ont été touchés par des coupures d'électricité, une centaine lundi matin était encore privée d'électricité mais ce n'est pas de notre ressort. C'est évidemment Enedis qui s'est occupé de faire les réparations nécessaires. Et puis bien sûr, tous les agents sont restés mobilisés cette semaine, en particulier lundi où l'on a maintenu les fermetures d'équipements que l'on avait prévu par précaution, pour éviter que des arbres, dont on n'aurait pas vu la fragilisation, risquent de tomber sur des citoyens, des habitants. Donc, on s'en tire beaucoup mieux que les tempêtes précédentes où quelque fois l'on avait eu des dégâts très sévères. Il arrive que l'on ait de la chance.

Je veux aussi vous citer un certain nombre de choses qui sont arrivées, nous avons bénéficié :

_ du 2^{ème} laurier dans le Label national « Ville active et sportive ». On remercie nos associations et nos équipes qui nous valent ce label et cette évolution dans le label.

Vous savez aussi que depuis le dernier conseil municipal un certain nombre de choses ont eu lieu, je les rappelle rapidement pour mémoire :

_ 1^{er} décembre : Accueil des nouveaux habitants.

_ 3 et 4 décembre : Le Téléthon 2016 s'est déroulé dans de bonnes conditions et a permis une récolte, si je puis dire, très heureuse et utile.

- _ 10 décembre : Le marché de Noël a eu lieu dans de bonnes conditions.
- _ 12 décembre : Nous avons tenu aussi une réunion de concertation importante. Il y en aura plusieurs autres sur le même thème, sur la Place de la République, autour du diagnostic et des grandes lignes du projet.
- _ 13 décembre : Conseil de quartiers Ouest.
- _ 3 janvier 2017 : Vœux à la population et aux acteurs de la vie locale.
- _ 6 janvier 2017 : Vœux au personnel.
- _ 11 janvier 2017 : Frédéric Mitterrand est venu dans le cadre des Conversations au Carré, parler de son œuvre et de ses œuvres.
- _ 14 janvier 2017 : 2^{ème} édition du Forum social dont on a pu constater qu'elle montait en puissance et qu'elle était très appréciée.
- _ 30 janvier 2017 : Concertation importante sur le Bourg Hastignan, sa rénovation autour du Bourg d'Hastignan qui est en cours. »

Monsieur le Maire donne des informations sur les temps forts et d'autres événements qui vont venir dans les jours qui viennent qui méritent d'être signalés :

- _ « Le 8 février et 15 mars : Conversations au Carré des Jalles avec Jean-Christophe Buisson le 8 février et le fils de Françoise Sagan Denis Westhoff le 15 mars pour une nouvelle conversation.
- _ Le 10 février : Inauguration de l'extension de l'école maternelle de Corbiac. J'en profite pour le souligner pour ceux qui voudraient être là.
- _ Le 10 février : Réunion publique de concertation sur l'extension du tramway qui marque une étape très importante dans l'avancée de ce programme de transport.
- _ Le 27 février : Réunion publique sur la Place de la République qui fera suite à la première dont j'ai parlé qui a eu lieu en décembre.
- _ Le 7 mars : Crémaillère de Copernic
- _ Le 12 mars, que tous ceux qui sont en jambes n'oublie pas les 10 kilomètres de Saint-Médard pour éventuellement y participer.
- _ Du 15 au 22 mars : Semaine de l'école maternelle en Gironde.
- _ Les 17 et 18 mars : Carnaval, à noter sur vos tablettes ce moment important et classique de la ville sur le thème « Fantaisie ».
- _ Le 21 mars : Ouverture du troisième printemps urbain, le 3^{ème} Printemps Urbain sur un thème intéressant qui est « Embellir la ville, réenchanter la vie », c'est donc déjà tout un programme. Cette ouverture se fera au Carré des Jalles. »

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 29 mars 2017 à 19H00. Nous reprenons les dates précises du mercredi, je précise qu'aujourd'hui, nous avons décalé ce Conseil municipal sur demande de la Métropole qui avait besoin que soient validées certaines délibérations au plus tard ce 7 février.

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016.

Monsieur Guichoux : « J'ai 2 remarques : une 1^{ère} remarque concernant votre précédente prise de parole concernant la concertation que vous annoncez. Je serai bref et je voudrai faire aussi une remarque sur une décision municipale. Je vais me caler sur vos propositions : concernant la concertation que vous évoquiez Monsieur le Maire, de tout ce que j'ai vu récemment, je suis extrêmement conforté dans mon vote au dernier Conseil de Métropole. Tout le monde sait, et vous avez veillé à le faire savoir, que j'ai voté contre. J'ai voté contre l'esprit que je sentais dans cette concertation. J'ai insisté lors de mon vote pour dire que c'était bien évidemment un vote contre une concertation mais contre le risque que la concertation se fasse à sens unique, que ce soit une concertation orientée. Je suis au regret, regardant les réseaux sociaux, regardant ma boîte aux lettres, regardant la presse, de voir que ce que je craignais semble se produire. J'insistais sur le fait que dans une concertation sur un sujet

d'importance, et je redis combien notre groupe est tout à fait favorable à l'arrivée du tramway dans notre commune, toutes les possibilités devaient être étudiées. Je me souviens des propos d'Alain Juppé qui est intervenu après vous, Monsieur le Maire, lors du Conseil de Métropole, qui s'était engagé, et j'invite tout le monde à se référer à ces propos, ils sont disponibles sur vidéo, à ce que toutes les solutions soient comparées. J'insiste pour ma part sur l'intérêt que présenterait une étude le long de la D1215, depuis Cantinolle pour rejoindre le centre de Saint-Médard-en-Jalles. Quelques avantages : cela épargnerait la piste cyclable et se faisant les riverains, cela éviterait les difficultés que nous rencontrons avec une commune voisine. Je pense que cela s'inscrirait parfaitement dans l'esprit des trains péri-urbains dont vous êtes un ardent défenseur, des tram péri-urbains, pardonnez-moi. Je pense que cela présente un très grand intérêt pour notre commune voisine du Taillan Médoc qui a des projets d'urbanisation et il me semble que cela nous permettrait peut-être de mieux traiter l'afflux des véhicules qui arriveraient du sud Médoc dans notre ville. Donc, concernant ce dossier, je redis combien j'espère que cette concertation se fera dans l'esprit de comparer tous les possibles, dans l'esprit souhaité par Alain Juppé et sachez que si vous proposiez de remplacer la piste par la D1215, nous serions à vos côtés. »

Monsieur le Maire : « Très bien, merci de ces précisions. Je vous propose de ne pas faire le débat de la concertation avant la concertation sinon cela n'aurait pas d'intérêt. Je vous dis simplement une chose très tranquillement, c'est que je suis ouvert à toutes les évaluations objectives et que si l'on me trouve des solutions meilleures que celles auxquelles j'ai pensé, je serai le premier à m'y rallier. Je n'ai donc aucun problème d'étude ou de quoi que ce soit et je pense que dans ces domaines-là, qui sont des domaines où la technique pèse de tout son poids, il faut accepter le poids des comparaisons enfin la règle des comparaisons objectives. Donc on fera tout ce qu'il faudra faire comme comparaisons et tout sera traité de manière égale. »

Monsieur Cristofoli : « Monsieur le Maire, chers collègues, puisque Monsieur Guichoux a ouvert sur ce sujet, je l'en remercie et je partage tout à fait ce qu'il a dit, moi aussi, je voulais également dire un mot sur le sujet de la concertation de vendredi et notamment réagir à ce tract intitulé « Grande ligne D : la vérité ». C'est important pour moi de le faire car je suis cité dans ce document. Je n'ai pas apprécié d'être cité comme ça à l'intérieur de ce document, je vous en fais part et donc je voudrais donc dire deux mots là-dessus. Je voulais intituler cette intervention « La vérité si je mens » mais ce titre était déjà pris par le collectif Jalles Transports et sans se concerter ils avaient utilisé le même titre que moi. Je vais l'appeler finalement cette intervention « La vérité si je mens 2 » puisque nous avons le droit à des sagas et ça sera le dernier mot, avec un peu d'humour, que je ferai puisque cela évitera à Monsieur Braun de me faire des remarques sur le sujet comme ça.

Je considère qu'avec ce 4 pages, vous vous payez la tête des Saint-Médardais, à titre personnel, voilà mon point de vue. Vous assenez des contres vérités et au final vous mentez. Pourquoi ? Uniquement pour une promesse de campagne d'amener le tramway coûte que coûte à Saint-Médard-en-Jalles, une de ces promesses de politique politicienne qui font faire n'importe quoi et creuse encore plus le fossé entre les citoyens et leurs élus.

Trois exemples pour illustrer vos mensonges qui prennent différentes formes. Page 1 : un projet plébiscité par 80% des Saint-Médardais selon un sondage Ifop. C'est un mensonge. Aucune question dans le sondage ne parlait de ce tracé. Jamais le mot piste cyclable n'était cité. Monsieur Braun l'a confirmé au dernier Conseil Municipal dans la séance des questions. Vous pourrez revoir le film si vous le voulez. Ensuite, page 2 : vous résumez l'efficacité à la seule vitesse. Quid de la fréquence, de la fréquentation, de la régularité et des difficultés sur une ligne unique en cas d'incident, de la réalité d'une ligne unique et du temps que met le chauffeur pour changer de poste, des difficultés pour se garer au centre de Saint-Médard-en-Jalles si on allait vers une telle solution, de l'afflux des voitures en ce même centre si ce projet se faisait ? Je partage totalement ce qu'a dit Monsieur Guichoux : pourquoi ne réfléchissons pas à une idée d'extension par la D1215 qui desservirait le Taillan, qui irait par exemple jusqu'au garage Piedallos et qui permettrait de faire des parcs relais, à mon avis très intéressants ? La

vitesse serait la même donc l'efficacité, dont vous parliez, serait exactement la même. Je partage donc tout à fait cette idée. Seulement, vous dites à l'instant que vous êtes prêt à étudier tout cela mais vous ne faites rien pour que cela soit étudié.

Je termine mon point. Page 3 : vous dites que j'ai signé une motion en 2009 pour cette ligne. Oui, j'ai signé cette motion, pour en demander l'étude à comparer avec d'autres. Vous oubliez de dire qu'à l'époque vous avez voté vous-même contre cette motion. Si je résume, en 2009, l'équipe municipale s'intéresse à ce tracé et vous le trouvez sans intérêt. En 2016, vous trouvez toutes les qualités à ce tracé et vous voudriez que tout le monde suive vos incantations. Sur ce sujet du tramway, il s'agit uniquement de postures depuis le début et pas de l'intérêt des Saint-Médardais, des Haillanais, des Taillanais ou des Médocains.

Enfin, je termine. Je voudrai que vous me disiez combien coûte ce lobbying effréné pour le tramway ? Combien a coûté votre déplacement à Strasbourg à plusieurs pour voir un tramway à côté d'une piste cyclable alors que vous nous dites que la même chose existe à Pessac et à Bordeaux-Lac ? Combien a coûté ce 4 pages et les affiches dans toute la ville ? Combien coûte votre publicité sur internet qui fait apparaître le bandeau « grande ligne D » sur tout un tas de sites ? Que l'on aille chercher des médicaments ou autre chose, je ne sais pas. Partout on voit marqué « Grande ligne D ». Je voudrai bien savoir combien cela coûte.

J'anticipe peut-être par cette dernière demande, parce que peut-être vous nous direz tout cela dans le débat d'orientations budgétaires, j'imagine que ce point doit être évoqué. Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire : « Je vais vous faire la même réponse qu'à Monsieur Guichoux pour partie. Je vais vous dire que l'on ne va pas faire ce soir le débat que l'on va faire vendredi. Donc on va se garder pour vendredi et l'on pourra exprimer des choses, ce sera le lieu et c'est le bon lieu. Ceci dit, je suis très content de vous voir dans l'opposition parce que qu'est-ce-que cela vous rend imaginatif. Toutes les idées que vous n'avez pas eu pendant X années, depuis que vous êtes dans l'opposition cela germe, cela fleuri, c'est vraiment un florilège, à chaque conseil vous nous en sortez des nouvelles. Mais pourquoi n'avez vous pas fait tout cela quand vous étiez dans l'opposition ? Pourquoi ne vous êtes vous pas bougés quand dans la majorité. Je trouve cela tellement bien que vous soyez dans l'opposition que je fais des lapsus tout le temps. Pourquoi n'avez-vous pas eu toutes ces idées ? Pourquoi n'avez-vous pas proposé des choses sur le transport ? Vous avez été les rois de l'inaction. Vous n'avez rien foutu en matière de transport en commun pour Saint-Médard-en-Jalles. J'aime bien vous entendre donner des leçons maintenant mais franchement Monsieur Cristofoli, avec toute l'estime que j'ai pour vous, je voudrai, quand même, qu'à un moment donné vous soyez un petit peu dans l'humilité. Vous n'avez rien fait sur ce sujet et vous venez après quand les autres bougent leur reprocher de bouger. Si vous aviez bougé en votre temps, on n'en serait pas là. On aurait un transport en commun efficace et on n'aurait pas à en parler en 2017 en étant l'une des deux dernières villes de l'agglomération, notamment bien que l'on soit l'une des plus importantes, à ne pas avoir de transport en commun en site propre. Donc, s'il-vous-plaît, un peu d'humilité et l'on s'en portera tous un petit peu mieux.

Pour le reste, rendez-vous vendredi et dans les réunions suivantes, on aura tout le temps de débattre de tous les sujets utiles. »

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à faire part des observations à propos des décisions municipales.

Monsieur Guichoux : « Monsieur le Maire, il s'agit d'une demande relative à une décision municipale qui pourra se traiter après le conseil. Je souhaiterai, s'agissant de la SARL « Des villes et des hommes », décision municipale DM16_280, pouvoir bénéficier d'un récapitulatif de la facturation de cette SARL à la commune sur l'année passée et sur 2017. Cela peut tout à fait attendre. »

Monsieur le Maire : « Cela ne pose aucun problème. Vous l'aurez. »

Monsieur le Maire invite l'assemblée à faire part des observations à propos des arrêtés municipaux.

Monsieur le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour du Conseil municipal.

Monsieur le Maire rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes : « Je vais tout d'abord souhaiter la bienvenue à un nouveau Conseiller Municipal en la personne de Xavier Delpech, qui nous rejoint à la suite du départ pour raisons personnelles de Frédérique Laplace. Pour ne rien trahir de ces motivations, elle s'installe à Parentis, et donc cela devenait donc un petit peu compliqué de lier les deux. Donc, du coup à la fois, nous adressons un salut amical à Frédérique Laplace, de l'autre nous avons le plaisir d'accueillir Xavier Delpech. Je vais d'ailleurs lui proposer de dire quelques mots s'il le souhaite dans une seconde, en disant en même temps que du coup Cécile Barrière sera désormais la nouvelle Conseillère Métropolitaine aux côtés de Jacques Bouteyre, de Jacques Guichoux et de moi-même. »

DG17_001 Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

A la suite de la démission de Madame Frédérique Laplace, Conseillère Municipale, Monsieur Xavier Delpech est devenu Conseiller Municipal de la ville de Saint-Médard-en-Jalles, compte tenu de sa position sur la liste " L'alternative pour Saint-Médard ", ceci conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Prend acte de cette information.

Monsieur Delpech : « Chers collègues. Je suis très heureux. Je suis Saint-Médardais depuis 2003 et c'est avec un grand plaisir que je rentre dans ce Conseil Municipal. Je vais faire très bref mais je suis très heureux. C'est sincère. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Merci. Bienvenue et bon travail parmi nous. »

Adopté à l'Unanimité

Information sur le Bourdieu Cassy-Vigney

Monsieur le Maire rapporte l'information suivante : « Il faut se souvenir des conditions dans lesquelles nous avons lancé l'opération. C'est une opération dont il faut rappeler les objectifs généraux. Premier objectif général de cette opération : faire en sorte que le domaine du Bourdieu, dans l'entièreté de son étendue les 28 hectares, soit un grand parc public à destination des Saint-Médardais, totalement inconstructible bien entendu. D'autre part, que la zone sur sa frange ouest de 5 ou 6 hectares qui est située derrière la mairie, qui borde le Bourdieu, qui est une zone aujourd'hui très faiblement urbanisée, en plein centre-ville, qui apparaît comme un lieu extrêmement pertinent et privilégié pour, je dirai, une urbanisation intéressante, bien que cette zone soit envisagée pour y développer une urbanisation qui ait deux caractéristiques : une urbanisation durable, c'est-à-dire en plein centre-ville, à proximité des moyens de transports en commun et des commerces et en même temps une urbanisation douce, en lisière d'un grand parc avec une sorte de logique pour que l'urbanisation soit pensée en corrélation avec cette proximité. Nous avons choisi pour ce faire, une procédure dite DUP (Déclaration d'Utilité Publique) réserve foncière, c'est-à-dire une Déclaration d'Utilité Publique qui ne se fait pas sur la base d'un projet mais sur la base de la prévision d'un projet à venir, avant que le projet ne soit mis au point. Cette procédure a visiblement suscité un peu d'incompréhension, à la fois chez les citoyens et aussi d'une certaine manière chez le Commissaire enquêteur, en particulier, on a vu qu'elle a alimenté l'apparition, aidée ou pas, d'un certain nombre de fantasmes négatifs ce qui était absolument sans objet, du type

urbanisation du Bourdieu, du type 500 logements en R+4, du type expropriation. C'est un peu un comble si l'on veut bien se souvenir que l'une des premières décisions que l'on a prise en arrivant à la tête de la municipalité, a été de rendre inconstructible le domaine du Bourdieu alors que l'équipe précédente prévoyait d'y développer 1 200 logements. C'est donc un peu amusant mais c'est comme cela.

De la même manière, on nous a fait plusieurs reproches. On nous a notamment fait le reproche que dans cette DUP il y ait une absence de projet. Je le répète, il était normal qu'il n'y ait pas de projet puisque c'était une DUP réserve foncière et non pas une DUP projet. C'est une disposition un peu nouvelle de la loi à laquelle tout le monde n'est pas habitué et visiblement cela s'est ressenti.

Le Commissaire enquêteur a donc rendu un avis sous deux formes. L'avis a été favorable sur l'enquête parcellaire mais il a été défavorable sur la DUP à la raison évoquée que le projet n'était pas précis. Je le répète encore et pour cause parce que ce n'est pas la procédure ad-hoc. On nous a reproché différentes choses, par exemple, des citoyens nous ont reproché de ne pas avoir préempté auparavant lorsqu'ils s'étaient installés, il y a 5 ou 6 ans. Le Commissaire enquêteur a fait des commentaires sur le fait que depuis des années, la commune était en train de tergiverser sur le devenir de ce secteur-là mais les uns et les autres ont oublié qu'en 2014 il s'était passé un événement majeur c'est-à-dire une rupture radicale de l'orientation politique, au sens noble pas de politique politicienne, en matière d'urbanisme et que nos prédécesseurs voulaient à la fois faire différemment et sur le Bourdieu pour l'urbaniser et d'autre part ils n'avaient pas le même projet que nous. Il ne faut donc pas méconnaître cette rupture fondamentale qui a eu lieu en 2014 sinon on ne peut pas considérer qu'il y a continuité des intentions. Peu importe, de toute façon, notre intention n'est pas à 6 mois près, comme j'ai eu l'occasion de le dire dans la presse. Notre intention est de vraiment lever ces incompréhensions, de dissiper ces malentendus que certains ont ressenti, voire des craintes sans fondement. Il faut vraiment que personne n'imagine que l'on veut urbaniser le Bourdieu, cela n'a aucune espèce de réalité potentielle et pourtant quelque part le Commissaire enquêteur relève des interrogations là-dessus. Nous pensons donc qu'il est plus prudent et plus raisonnable et surtout plus dans notre volonté, de prendre le temps nécessaire pour bâtir un projet qui rende totalement transparentes nos intentions parce que vraiment notre intention n'est pas du tout celle que l'on nous prête.

Je comprends aussi que les habitants ne se sentent pas à l'aise face à une notion de réserve foncière, peu précise. Ils aiment le concret, on peut les comprendre et je les comprends tout à fait, d'autant que certains d'entre vous, n'est-ce-pas mes chers collègues, vous ne manquez pas de vous servir de cette absence de projet pour distiller un certain nombre de connotations particulières.

Nous allons donc tout simplement nous rapprocher des habitants du secteur, nous rapprocher de tous ceux qui ont envie de dire des choses. On prendra en compte autant de remarques que possible parmi celles qui ont été faites lors de l'enquête publique puis on mettra au point ce projet transparent qui obéira toujours à cette même volonté, une volonté je le répète, totalement inflexible, que le domaine du Bourdieu ne soit pas urbanisé et la volonté qu'à côté, en plein centre-ville, on trouve les moyens d'une urbanisation douce et adaptée. Voilà mes chers collègues l'information que je voulais vous donner sur le Bourdieu Cassy-Vigney. »

Monsieur Cases : « Vous avez un art consommé pour noyer le poisson et pour tirer avantage d'un document. Ce rapport du Commissaire enquêteur qui est particulièrement dur au niveau des mots. On a assez peu l'habitude d'avoir des termes de ce type-là : ambiguïté, brutalité, injustice, des interrogations sur la capacité financière et budgétaire de la commune qui a, à terme gérer l'équipement et le projet que vous avez en tête. Je dirai, beaucoup plus simplement, c'est que quelque part le Commissaire enquêteur a très clairement dit ce que les Saint-Médardais ont très clairement ressenti à travers cette enquête. En définitive, le Commissaire enquêteur dit que ce dossier ne présente pas des caractéristiques principales d'opération d'aménagement. Vous vous êtes expliqué en nous disant que c'était une DUP réserve foncière, d'accord. Mais il vous a reproché quelque chose de très simple et d'assez

amusant, il vous a par exemple reproché de ne pas faire référence à la charte architecturale et environnementale à laquelle tient tant Madame Thibaudeau. Je trouve cela assez intéressant parce que à peine lancée, à peine acceptée, elle est déjà oubliée. Par ailleurs, quand on parle d'expropriation, parce que c'est quand même de cela qu'il s'agit à un moment donné, puisque en même temps que vous lanciez cette opération, vous lanciez aussi une opération pour voir ce que les gens étaient prêts éventuellement à accepter comme prix pour leur bien, on est donc bien dans des démarches d'acquisition de foncier.

Le Commissaire enquêteur dit une phrase particulièrement intéressante et qui renvoie à ce que vous venez de dire, c'est que, le public qui s'est fortement mobilisé, rejette le projet qu'il trouve contraire dans le fond et dans la forme à ce qu'il avait compris de l'abandon de l'urbanisation massive, nous 1 200 logements vous auriez pu dire 3 000 ou 5 000 cela n'a de toute façon pas d'importance, et de la préservation du cadre de vie à Saint-Médard-en-Jalles. Quelque part la population a compris que dans votre campagne, vous l'avez tout simplement trompée sur votre projet autour du Bourdieu en refusant d'expliquer très clairement comment vous comptiez financer ce parc. En fait, c'est un peu l'arroseur arrosé quelque part que l'on est en train de vivre.

Vous disiez dans la presse locale, il y a deux jours encore, un article assez intéressant, qu'il y avait eu des incompréhensions, que vous alliez prendre le temps, ce que vous venez de nous dire à l'instant, de dissiper les craintes sans fondement bien sûr, que les gens voulaient du concret. Je crois que vous prenez un peu les Saint-Médardais pour ce qu'ils ne sont pas. Ils ont parfaitement compris ce qu'il allait se passer. Je crois que le fait qu'ils se soient d'abord déplacés en masse lors de l'enquête préalable, ils ont au moins marqué leur désaccord sur deux points par rapport à ce dossier aussi incomplet, sans éléments tangibles que l'on veut. Ils ont d'abord voulu marquer leur volonté de laisser les habitants qui le souhaitent rester là où ils sont, là où ils ont fait leur vie et que les terrains sont assez vastes autour pour concevoir une zone intégrant des maisons déjà existantes. Je vous lance un défi quelque part, puisque vous parlez du caractère exemplaire en quelque sorte que vous voulez faire dans cette opération, pourquoi ne pas commencer par respecter les gens qui sont déjà là et les lieux existants ? C'est le premier aspect.

Le deuxième, ils ont la certitude, car vous ne les avez jamais détrompés, que ce secteur va faire l'objet d'une densification effrénée que vous le vouliez ou non. D'ailleurs votre décision par exemple de raser Pierre Mendès France, pour construire jusqu'à quatre étages de logements, un parking souterrain, ne rassure pas les habitants sur vos projets futurs pour l'ensemble du quartier.

J'acte en définitive avec une certaine satisfaction, nous actons pardon, mes collègues et moi, le fait que vous ayez décidé quelque part de ne pas donner suite à cette première procédure et à essayer enfin de rentrer dans un véritable dialogue avec la population, avec les habitants de la commune sur ce secteur. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Ecoutez, je prends acte de votre déclaration. Il n'y a pas beaucoup de choses nouvelles. Vous me faites des procès d'intention. Très bien. Je relève simplement une chose et encore c'est un peu la même remarque qu'à Monsieur Cristofoli, vous étiez me semble-t-il adjoint aux finances pendant plusieurs mandats donc très près du Maire, à un niveau élevé de l'exécutif, il ne m'a pas semblé lorsque vous avez réalisé la ZAC cœur de jalles que vous ayez manifesté un certain respect vis-à-vis des habitants locaux. Il me semble bien me souvenir que même vous avez manié l'expropriation et l'intimidation avec beaucoup de dextérité. Je trouve que là encore j'apprécie les leçons que vous me donnez, je peux vous donner des exemples je les ai en tête, j'ai des noms, je trouve que vous maniez la leçon avec comment dire, un certain culot. Ceci étant je redis ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que vous aurons, nous allons prendre tout le temps nécessaire pour traiter cela très clairement et qu'il n'y a aucune équivoque sur nos intentions parce qu'il n'y en a aucune. »

Information sur un projet de création d'un établissement privé sous contrat à Saint-

Médard-en-Jalles

Monsieur le Maire rapporte l'information suivante : « Mes chers collègues. Je voulais vous donner quelques précisions et notamment vous dire que la commune a été approchée par la Direction diocésaine de l'enseignement catholique qui recherchait une implantation pour un groupe scolaire privé sous contrat dans un secteur où elle est peu présente. Nous avons accueilli cette demande avec beaucoup d'intérêt parce que nous avons l'impression que cette demande est de nature à favoriser, à augmenter l'offre scolaire et l'offre de formation présent sur le territoire Saint-Médardais d'autant qu'un certain nombre d'éléments, qui nous ont été indiqués, sont des éléments qui nous intéressent totalement. Je vais notamment vous indiquer quelques points forts du dossier à ce stade, qui est un stade encore débutant. Néanmoins une 1ère promesse de vente a été signée, le terrain a été trouvé, c'est quand même une réalité tout à fait certaine. Il y a donc des points forts du dossier qui méritent d'être mis en exergue et qui nous ont beaucoup intéressés. D'abord, l'idée, c'est une demande que nous avons eu dès le début et qui correspondait tout à fait aux attentes de la Direction diocésaine de l'enseignement catholique, que cet établissement soit un établissement ouvert à tous, à la fois en terme de moyens et de revenus et à tous en terme de convictions personnelles, philosophiques ou autres. Bien entendu, ce sera le cas et c'est la volonté réelle des dirigeants de l'enseignement catholique.

Deuxièmement, c'est un établissement qui sera marqué par une ouverture très nette sur l'international, à la fois avec l'apprentissage précoce des langues, l'anglais bien sûr, et y compris le chinois, et puis également l'acquisition et l'apprentissage des cultures et une recherche sur la mobilité. Cela nous paraît être une dimension très intéressante de s'éduquer à l'altérité, par les temps qui courent, cela paraît très utile.

Enfin, c'est un établissement qui veut jouer des facilités qui sont possibles dans l'enseignement privé sous contrat, notamment en terme d'innovation avec en particulier des éléments sur le temps d'enseignement qui sera modifié, sur la liaison avec la nouvelle réforme du collège, en particulier le cycle 3, la liaison entre CM1, CM2 et sixième puisque cet établissement commencera en CM1, CM2 et continuera après sur le collège et enfin sur des innovations en terme de classes polyvalentes et d'autres aspects qui nous paraissent très porteurs.

Il est vrai que nous avons essayé d'être facilitateur autant que possible de cette implantation. Je le disais tout à l'heure, il y a quelques jours en janvier, une promesse de vente a été signée et la zone d'implantation se situerait sur une parcelle en face du Leclerc drive.

C'est une bonne nouvelle, je pense, pour la commune. L'idée que cet établissement commence à ouvrir en 2019 donc cela veut dire que c'est un rythme assez rapide et que l'ouverture se fasse progressivement puisque c'est un établissement sous contrat et s'étale, la fin sera soit en 2025 soit 2029 au plus tard. Régulièrement, tous les ans, on augmentera cela.

Je voulais vous donner cette information parce que je pense que c'est une bonne nouvelle pour la ville et, bien entendu, qui renforcera toute la présence de l'enseignement public de grande qualité que nous avons sur la ville et l'un et l'autre serviront l'avenir des Saint-Médardais et plus largement au-delà des gens du secteur. »

Monsieur Cases : « C'est vrai que c'est une rumeur qui courait dans la ville depuis peu mais cette information est malgré tout une surprise, un petit peu tombée du ciel, c'est le cas de le dire. En fait, ce projet appelle des questions de notre part. La première des questions très basiques : qui a trouvé le terrain ? et pourquoi en définitive la mairie n'a pas souhaité le préempter ? Je suppose que c'est un terrain qui est dans une zone relativement intéressante et qui doit avoir une superficie relativement importante, dans une zone qui est plutôt une zone d'activité, plutôt mal desservie par les transports d'ailleurs, peut-être ferez-vous quelque chose en matière de tramway ?

Deuxième aspect, après le terrain, quel a été votre rôle dans la négociation avec le propriétaire ? Savoir un peu aussi quelle est la destination des terrains qui sont attenants à ce projet ? Je crois qu'il serait intéressant de savoir ce qu'il va se faire à côté de l'établissement puisque c'est à la fois du primaire et du collège ?

En un mot, je crois qu'il y a des précisions que vous devez pouvoir nous apporter parce que

L'on ne peut pas imaginer qu'un projet pareil, je ne dis pas porté, mais au moins, n'est pas eu un appui déterminant de votre part Monsieur le Maire. C'est le premier aspect, peut-être le plus important d'une certaine manière mais je crois qu'il faut que l'on rappelle un petit peu en tant que personne de gauche, PS-PRG, je pense qu'il est intéressant de rapporter quelle est notre position sur ce type de projet. Vous jouez comme toujours sur les mots, « ouvert à tous ». Il faut savoir qu'un établissement d'enseignement privé n'est pas soumis à l'obligation de scolarisation des enfants du secteur, ce qui veut dire contrairement aux établissements publics bien sûr, autrement dit, un tel établissement choisit, sélectionne, trie, renvoie vers l'enseignement public éventuellement, à tout moment et à sa guise des enfants qu'il scolarisait. Nous considérons que l'école doit être un creuset où tous les enfants d'un secteur, tous les enfants d'une commune se retrouvent, se croisent, se côtoient et grandissent ensemble. Alors le projet que vous soutenez, de notre point de vue et on le constate tous les jours, engendre la ségrégation, la discrimination sociale. Ce n'est pas notre conception de l'école de la République.

Je finirai en évoquant un terme que vous n'avez pas du tout utilisé, c'est celui de laïcité, pilier de la République s'il en est, je crois que vous l'avez très souvent évoqué dans d'autres situations et dans d'autres cas et je rappellerai simplement les propos du Président de la République qui est de dire que « La Laïcité, c'est l'art de vivre ensemble. », vivre ensemble. Je vous remercie. »

Madame Durand : « Effectivement, comme l'a dit mon collègue Monsieur Cases, nous sommes très surpris de découvrir le jour de ce Conseil Municipal cette information. Nous ne comprenons pas pourquoi vous n'en n'avez pas parlé dans le cadre des commissions. Nous espérons que cette démarche ne correspond pas à une prise en compte par la commune des dépenses et des mesures qui pourraient être générées par l'implantation de ce projet privé et confessionnel.

Pour nous, élus républicains et laïques, il n'est pas concevable que la commune favorise l'installation d'établissements privés confessionnels. Nous considérons que la scolarisation des élèves du primaire et des collèges doit être assurée par la commune et le Département. Pourtant, en tant que Maire et Conseiller Départemental, vous devriez avoir toutes les compétences nécessaires pour permettre le développement des établissements scolaires publics et laïques sur votre commune et sur le canton. Ou alors il y a une erreur de casting !

Nous sommes des élus républicains et d'ardents défenseurs de l'école publique et laïque. Nous voulons préserver le principe d'une école garante de la transmission des valeurs de la République, on l'a déjà dit, mixité, égalité des chances et droit à l'éducation pour tous les enfants, quelques soient leurs origines.

Vous dites que cet établissement sera sous contrat mais c'est seulement après cinq années d'exercice qu'un établissement d'enseignement privé hors contrat peut demander à être lié à l'État, par un contrat. Il n'y a donc pas d'obligation donc nous n'avons aucune garantie car ce contrat oblige l'établissement à accueillir les enfants sans distinction d'origine, d'opinion et de croyance. Dans le cas contraire, il n'y aurait aucune transparence.

Vous avez parlé d'« ouvert à tous », très bien, mais nous ne sommes pas convaincus même si les intentions sont annoncées. Nous nous interrogeons donc sur les objectifs de ces futurs établissements privés et confessionnels et pour l'instant nous n'adhérons pas à ce projet. »

Monsieur Morisset : « Bonsoir à tous. Je dirai simplement que outre les arguments portés par les gens de l'opposition, il me semble effectivement intéressant de souligner ce fameux traité de la République qui est celui de garantir la laïcité sur tout le territoire et de façon à peu près homogène. On se retrouve avec une façon comme une autre, de palier à peut-être un manque dans ce coin-là, d'enseignement de ce niveau-là. Mais effectivement cela aurait pu être tout à fait porté pour être garant d'un enseignement public tout simplement.

Ensuite, d'un point de vue de la zone, nous sommes sur des anciens champs, nous sommes dans une forme de ruralité qui aurait plutôt été, pour nous les écologistes, une zone tout à fait remarquable pour essayer de faire perdurer cette terre, cette terre qui était sans doute très arable et qui aujourd'hui, si on comprend bien ce que vous allez faire, va être tout simplement

bétonnée encore une fois.

Donc c'est encore une fois dommageable pour le fait que dans l'école aussi de la République il y a une certaine forme d'approche de la terre, de l'enseignement par la terre. Aujourd'hui les paysans se redécouvrent à travers d'une certaine forme de jeunesse qui est plutôt dans une anticipation de ce que sera demain, un monde sans pétrole et donc un monde sur lequel il faudra effectivement se nourrir de façon plus locale. Évidemment on ne peut que regretter ce genre de projet. Merci. »

Monsieur le Maire : « Quelques mots pour répondre. J'ai entendu un certain nombre d'oppositions.

Première opposition, enfin première surprise, quand on s'étonne que l'on vienne donner une information pour 2019, il me semble que l'information est donnée suffisamment tôt puisque l'on est si je ne me trompe pas en 2017. C'est donc un peu curieux.

Deuxièmement, je veux préciser à Madame Durand que j'aurai peut-être pu le dire dans ma présentation pour éviter justement le temps de latence de cinq ans, dont elle parle, l'établissement sera considéré comme une annexe de l'école Sainte-Anne du Bouscat, ce qui permettra que dès le début de son installation elle soit sous contrat.

J'entends ce que vous dites. Je n'y vois pas beaucoup d'argumentaire sinon une position un peu dogmatique. Vous nous dites « nous élus socialistes, les républicains et cetera », on a besoin du hussard noir mais je ne sais pas s'il faut le positionner sur l'école. Il y a d'autres thèmes un peu plus intéressants en matière de laïcité. Il est tout à fait ridicule de ressusciter l'opposition entre école laïque et je ne sais quoi. C'est grotesque. Tout le monde est laïque. Je veux en plus vous signaler qu'il y a un certain nombre de socialistes qui sont un peu plus ouverts que vous. Il me semble que l'ancien maire de Pessac, qui est socialiste puisqu'il s'agit d'Alain Rousset, ne manifeste pas le même obscurantisme que vous. Il donne même des aides à l'investissement sur son territoire pour des collèges et des lycées privés sous contrat. Franchement, on n'en est même pas là. Il donne également des garanties d'emprunt par le Conseil régional, ce qui prouve qu'il ne ressent pas l'enseignement privé comme une menace pour l'éducation publique mais au contraire comme une opportunité pour nos enfants. C'est ce qu'il faut faire, c'est cela la modernité, considéré que l'on est face à une modernité, à un complément.

Je veux enfin vous confirmer que du point de vue de l'établissement dont nous parlons, il est bien entendu qu'il y a un système de mutualisation et que tous les enfants sans distinction de moyens peuvent être intégrés et sont intégrés. C'est prévu, c'est complètement prévu et complètement assumé. Arrêtez de présenter les choses comme si c'était l'école des riches. Cela complète le panel. C'est une chance pour notre territoire. Et je suis très heureux d'accueillir à Saint-Médard-en-Jalles une nouvelle école, un nouveau collège, une nouvelle chance pour nos enfants, un nouveau projet et je ne vois pas du tout cela en terme d'opposition.

Enfin, je veux vous préciser, pour répondre à Monsieur Cases, que bien entendu la commune a été facilitateur autant qu'elle l'a pu. Elle soutient ce projet qui est un bon projet comme il me semble utile et nécessaire de soutenir des projets privés qui complètent des projets publics. Quelle est cette vision pour penser que des missions d'intérêt public ne peuvent être remplies par le public ? C'est de l'archaïsme, il faut en sortir. On est en 2017. On n'est plus au début du vingtième. Cela a changé. Sortez de l'école guédiste qui vous intéresse. »

Monsieur le Maire propose de regrouper les 7 prochaines délibérations qui ont trait à l'arrivée de Xavier Delpech et donc au remplacement de Frédérique Laplace.

Monsieur Guichoux informe que le groupe PS-PRG est tout à fait d'accord sur le regroupement des dossiers, en profite pour saluer leur nouveau collègue et précise que s'agissant de dossiers qui concernent la majorité municipale ils ne participeront pas au vote mais souhaitent la bienvenue à leur collègue.

DG17_002 Composition des commissions permanentes. Modification. Adoption

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération DG14_055 du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014 portant création et composition des 4 commissions permanentes.

Vu la délibération DG15_130 du 3 décembre 2015 portant modification de la composition des commissions permanentes.

Considérant la nécessité que chaque conseiller municipal doit déterminer formellement son choix pour 1 ou 2 commissions, dans le respect d'une représentation proportionnelle à la composition de l'assemblée délibérante.

Considérant l'installation de Monsieur Xavier Delpech, Conseiller Municipal, suite à la démission de Madame Frédérique Laplace, Conseillère Municipale.

La composition des commissions permanentes est modifiée comme suit :

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Adopte la nouvelle composition de chacune des quatre commissions :

Ville performante Finances, personnel, administration générale, déplacements, développement économique, entreprises, commerce, artisanat et emploi	
Président	M. AUGÉ Antoine
Vice-président	M. DUBOS Pascal
Membres	Mme LE MOLLER Corinne
	M. LEBLOND Thierry
	M. AUFFRET Jean-Yves
	M. PAGES Christian
	M. ROUCHER Jean-Louis
	Mme BARRIERE Cécile
	M. BOUTEYRE Jacques
	Mme MOEBS Christine
	M. GUICHOUX Jacques
	M. CASES Bernard
Ville solidaire Solidarités, action sociale, seniors, petite enfance, écoles, vie scolaire et périscolaire, accessibilité, prévention santé	
Présidente	Mme LAYRISSÉ Danièle
Vice-présidente	Mme LE MOLLER Corinne
Membres	Mme HANUSSE Françoise
	M. DELPECH Xavier
	Mme FEREC Christine
	M. BARAT Michel
	Mme RIVIERE Ariane
	Mme NARDINI Danielle
	M. GARNIER Arnaud
	Mme BARON Evelyne
	Mme DURAND Véronique
	M. CRISTOFOLI Bruno

	M. MORISSET Marc
	Mme RIGAUD Dahbia
Ville en mouvement Sport, jeunesse, vie associative, ville communicante, culture, animation et grands événements	
Président	M. BRAUN Pierre
Vice-présidente	Mme DUMAS Vanessa
Membres	Mme ALHAITZ Emmanuelle
	M. AUFFRET Jean-Yves
	Mme BARRIERE Cécile
	Mme RIVIERE Ariane
	Mme NARDINI Danielle
	Mme LAYRISSE Danièle
	M. ACQUAVIVA Jean-Claude
	Mme BARON Evelyne
	Mme DURAND Véronique
	M. CASES Bernard
	M. MORISSET Marc
Ville proche et durable Vie des quartiers, concertation, équipements de proximité, patrimoine communal, urbanisme, logement, développement durable, patrimoine naturel, transition énergétique et innovation environnementale	
Président	M. ACQUAVIVA Jean-Claude
Vice-présidente	Mme THIBAudeau Catherine
Membres	M. DUBOS Pascal
	M. LEBLOND Thierry
	Mme HANUSSE Françoise
	M. DELPECH Xavier
	M. CLAUDIN Geoffrey
	M. DEMANES Fabrice
	M. PAGES Christian
	Mme PICARD Marie-Odile
	M. BOUTEYRE Jacques
	Mme MOEBS Christine
	M. CRISTOFOLI Bruno
	Mme RIGAUD Dahbia

Adopté à 31 Pour, 0 Contre, 4 Abstention (non participation du groupe PS - PRG)

DG17_003 Désignation des représentants au conseil du Sivom Jalles Sud Médoc. Modification. Adoption

Vu la délibération DG14_045 du 10 avril 2014 portant désignation des représentants de la Ville (onze titulaires et onze suppléants) au conseil du Sivom Jalles Sud Médoc.

Vu la délibération DG15_131 du 3 décembre 2015 portant modification des représentants au conseil du Sivom Jalles Sud Médoc.

Considérant la démission de Madame Frédérique Laplace, Conseillère Municipale, il y a lieu de procéder à son remplacement en qualité de titulaire.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Désigne Monsieur Xavier Delpech en qualité de représentant titulaire au conseil du Sivom Jalles Sud Médoc.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à notifier la présente décision au Président du Sivom Jalles Sud Médoc.

Adopté à 31 Pour, 0 Contre, 4 Abstention (non participation du groupe PS - PRG)

DG17_004 Désignation des représentants de la commune auprès des établissements scolaires des 1er et 2nd degrés de la commune. Modification. Adoption

Vu les délibérations DG14_050 et DG14_051 du Conseil municipal en date du 10 avril 2014 portant désignation des représentants de la commune auprès des établissements scolaires des 1^{er} et 2nd degrés de la commune.

Vu les délibérations DG14_141 en date du 25 septembre 2014, DG14_190 en date du 4 décembre 2014, DG15_083 en date du 2 juillet 2015 et DG16_129 en date du 30 novembre 2016 portant modifications de la désignation des représentants de la commune auprès des établissements scolaires des 1er et 2nd degrés de la commune.

Considérant la démission de Madame Frédérique Laplace, Conseillère Municipale, il y a lieu de procéder à son remplacement en qualité de titulaire à l'école élémentaire de Cérillan.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Adopte la nouvelle désignation des membres pour le représenter au sein des Établissements scolaires des 1^{er} et 2nd degrés telle que suit :

COLLÈGE FRANÇOIS MAURIAC	Titulaires Suppléant	Mme Le Moller Corinne Mme Rivière Ariane M. Garnier Arnaud
COLLÈGE D'HASTIGNAN	Titulaire Suppléant	M. Garnier Arnaud Mme Le Moller Corinne
LYCÉE PROFESSIONNEL JEHAN DUPERIER	Titulaire Suppléant	M. Dubos Pascal M. Auffret Jean-Yves
ECOLE MATERNELLE MONTAIGNE - (CENTRE)	Titulaire Suppléant	Mme Picard Marie-Odile M. Alban Marc
ECOLE MATERNELLE VILLAGEXPO	Titulaire Suppléant	Mme Thibaudeau Catherine M. Augé Antoine
ECOLE MATERNELLE SANS SOUCI - (HASTIGNAN)	Titulaire Suppléant	Mme Hanusse Françoise Mme Ferec Christine
ECOLE MATERNELLE LA GARENNE	Titulaire Suppléant	Mme Le Moller Corinne M. Leblond Thierry
ECOLE MATERNELLE DE MAGUDAS	Titulaire Suppléant	Mme Alhaitz Emmanuelle M. Dubos Pascal
ECOLE MATERNELLE DE CORBIAC	Titulaire Suppléant	M. Claudin Geoffrey M. Auffret Jean-Yves
ECOLE ELEMENTAIRE	Titulaire	M. Braun Pierre

MONTAIGNE - (CENTRE)	Suppléant	M. Bouteyre Jacques
ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE ET MAIA CARRIE - (MAGUDAS)	Titulaire Suppléant	M. Garnier Arnaud Mme Le Moller Corinne
ECOLE ELEMENTAIRE CERILLAN	Titulaire Suppléant	M. Delpech Xavier Mme Nardini Danièle
ECOLE ELEMENTAIRE DE LA GARENNE	Titulaire Suppléant	Mme Dumas Vanessa Mme Baron Evelyne
ECOLE ELEMENTAIRE D'HASTIGNAN	Titulaire Suppléant	M. Demanes Fabrice Mme Rivière Ariane
ECOLE ELEMENTAIRE DE CORBIAC	Titulaire Suppléant	Mme Barrière Cécile Mme Layrisse Danièle
ECOLE ELEMENTAIRE DE GAJAC	Titulaire Suppléant	M. Avquaviva Jean-Claude M. Pages Christian

Adopté à 31 Pour, 0 Contre, 4 Abstention (non participation du groupe PS - PRG)

DG17_005 Désignation des représentants de la commune auprès de divers associations et organismes à caractère économique. Modification. Adoption

Vu la délibération DG14_053 en date du 10 avril 2014 portant désignation des représentants aux organismes à caractère économique agissant sur le territoire communal, des conseillers municipaux chargés de représenter la commune, dans les conditions fixées par les statuts particuliers de chacun de ces organismes.

Considérant la démission de Madame Frédérique Laplace, Conseillère Municipale, il y a lieu de procéder à son remplacement en qualité de suppléante de la SPL communautaire compétente en matière d'aménagement La Fab.

Dans ces conditions, et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Désigne pour le représenter auprès des organismes suivants :

ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE BORDEAUX TECHNOWEST	3 titulaires dont 1 communautaire	M. Jacques Mangon M. Dubos Pascal M. Bouteyre Jacques
CLUB D'ENTREPRISES DES PORTES DU MEDOC	1 titulaire	M. Auffret Jean-Yves
MISSION LOCALE TECHNOWEST	5 titulaires 2 suppléants	Mme Rivière Ariane Mme Layrisse Danièle M. Braun Pierre M. Pages Christian M. Cases Bernard Mme Férec Christine M. Auffret Jean-Yves
SPL BORDEAUX AEROPARC	1 titulaire au Conseil d'Administration 1 titulaire à l'assemblée générale des actionnaires	M. Dubos Pascal M. Dubos Pascal
ADSI TECHNOWEST	2 titulaires 1 suppléant	M. Barat Michel M. Pages Christian M. Demanes Fabrice

SPL COMMUNAUTAIRE COMPETENTE EN MATIERE D'AMENAGEMENT LA FAB	1 titulaire	M. Mangon Jacques
	1 suppléant	Mme Thibaudeau Catherine
Comité de Sécurité des Sites (CSS) - Héraklés	1 représentant	M. Leblond Thierry
Organismes bancaires privés et mutualistes	1 représentant	M. Braun Pierre

Adopté à 31 Pour, 0 Contre, 4 Abstention (non participation du groupe PS - PRG)

DG17_006 Désignation des représentants de la commune auprès de divers associations et organismes à caractère administratif. Modification. Adoption

Vu la délibération DG14_052 en date du 10 avril 2014 portant désignation des représentants aux organismes à caractère administratif agissant sur le territoire communal, des conseillers municipaux chargés de représenter la commune, dans les conditions fixées par les statuts particuliers de chacun de ces organismes.

Vu la délibération DG15_086 en date du 2 juillet 2015 portant modification des représentants de la commune auprès de divers associations et organismes à caractère administratif.

Considérant la démission de Madame Frédérique Laplace, Conseillère Municipale, il y a lieu de procéder à son remplacement en qualité de représentante du Comité Forêts et Ruisseaux (CFR).

Dans ces conditions, et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Désigne pour le représenter au sein des instances suivantes :

Commission consultative des services publics locaux	5 représentants et 1 suppléant présidée par le Maire	1. M. Mangon Jacques, Maire 2. M. Acquaviva Jean-Claude 3. Mme Dumas Vanessa 4. M. Antoine Augé 5. M. Guichoux Jacques Suppléant : M. Pierre Braun
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance	9 représentants et 2 suppléants, présidée par le Maire	1. M. Mangon Jacques, Maire 2. Mme Marie-Odile Picard 3. M. Acquaviva Jean-Claude 4. M. Braun Pierre 5. Mme Layrisse Danièle 6. Mme Françoise Hanusse 7. M. Barat Michel 8. M. Morisset Marc 9. M. Cristofoli Bruno Suppléants : 1. Mme Nardini Danielle 2. Mme Rivière Ariane
Association du Personnel Municipal et du CCAS	2 représentants	M. Augé Antoine M. Roucher Jean-Louis
Service interministériel régional de défense et de la protection civile auprès du Préfet de la Région Aquitaine	1 conseiller chargé des questions de Défense	Mme Nardini Danielle

Association des utilisateurs de logiciels libres dans les collectivités territoriales (ADULLACT)	2 représentants	M. Braun Pierre M. Claudin Geoffrey
Association Villes Internet	2 représentants	M. Braun Pierre M. Claudin Geoffrey
Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR)	1 titulaire 1 suppléant	Monsieur Le Maire 1 membre de la DGS
Association Marchés Publics d'Aquitaine	1 représentant 1 suppléant	M. Augé Antoine M. Garnier Arnaud
Comité Forêts et Ruisseaux (CFR)	6 représentants 2 techniciens	M. Leblond Thierry M. Delpech Xavier M. Acquaviva Jean-Claude Mme Thibaudeau Catherine M. Demanes Fabrice M. Cristofoli Bruno

Adopté à 31 Pour, 0 Contre, 4 Abstention (non participation du groupe PS - PRG)

DG17_007 Désignation du délégué de la ville de Saint-Médard-en-Jalles auprès de l'Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine. Modification. Adoption

Vu la délibération DG14_097 du 22 mai 2014 relative à la désignation d'un délégué de la ville de Saint-Médard-en-Jalles auprès de l'Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine.

Considérant la démission de Madame Frédérique Laplace, Conseillère Municipale, il y a lieu de procéder à son remplacement en qualité de délégué du Conseil municipal qui siègera au sein des instances de l'Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine - a'urba.

Dans ces conditions et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Désigne Madame Catherine Thibaudeau, Conseillère Municipale, comme déléguée représentant la ville auprès de l'Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine - a'urba.

Adopté à 31 Pour, 0 Contre, 4 Abstention (non participation du groupe PS - PRG)

DG17_008 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres. Modification. Adoption

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles 8, 22 et 23 du Code des Marchés publics.

Vu la délibération DG14_044 du Conseil municipal en date du 10 avril 2014 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Vu les délibérations DG14_171 en date du 4 décembre 2014 et DG15_085 en date du 2 juillet 2015 portant modification des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Considérant la nécessité de modifier la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Prend acte de la composition de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Monsieur le Maire, Président de droit	Représentant du Maire
M. MANGON Jacques	M. AUGÉ Antoine

Titulaires	Suppléants
Mme NARDINI Danielle	M. BARAT Michel
M. ACQUAVIVA Jean-Claude	Mme THIBAUDEAU Catherine
M. PAGES Christian	M. LEBLOND Thierry
Mme BARRIERE Cécile	Mme PICARD Marie-Odile
Mme MOEBS Christine	M. GUICHOUX Jacques

Adopté à 31 Pour, 0 Contre, 4 Abstention (non participation du groupe PS - PRG)

Monsieur Braun rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes : « Il s'agit d'une délibération qui vise à transférer une compétence à la Métropole et il s'agit donc, comme Monsieur le Maire l'a indiqué dans l'objet, des centres de formation professionnels, il s'agit notamment dans un premier temps du soutien à l'UBB et aux Girondins de Bordeaux. »

DG17_009 Transfert partiel de la compétence sportive auprès de Bordeaux Métropole concernant le soutien aux investissements au bénéfice des centres de formation et d'entraînement des clubs sportifs professionnels. Décision

Le rapport qui vous est présenté ci-dessous vous propose de délibérer pour solliciter le transfert partiel de compétence sportive concernant le soutien aux investissements au bénéfice des centres de formations et d'entraînement des clubs sportifs professionnels métropolitains.

1/ Contexte

A l'occasion du travail de référencement des équipements sportifs, est apparu le constat d'une vétusté d'équipements accueillant les centres d'entraînement et de formation des clubs sportifs professionnels phares de la Métropole, qui pourrait nuire au développement du sport professionnel sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Ces problématiques ont été relayées par les Présidents des deux clubs sportifs professionnels phares de la Métropole qui ont mis en évidence le fait que les installations accueillant les sportifs professionnels ou en formation doivent être optimisées, voire transformées pour créer des conditions favorable à leur développement, dont l'image impacte directement celle de la Métropole bordelaise. C'est notamment le cas des conditions d'entraînement des sportifs de l'Union Bordeaux Bègles au Stade Moga qui ne sont pas à la hauteur du club de rugby professionnel recensant le plus grand nombre de spectateurs en Europe. C'est également le cas du Centre de Formation du club des Girondins de Bordeaux pour lequel le classement en Catégorie 1 est sérieusement remis en cause par la Fédération Française de Football.

Bien que la compétence « Sport » n'ait pas été transférée à Bordeaux Métropole, il est proposé de transférer partiellement cette compétence en vue de soutenir les investissements relatifs à ces équipements concernant les clubs professionnels disposant de centres de formation agréés qui participent au rayonnement de Bordeaux Métropole. Conformément à l'article L5211-17 du CGCT, ce type de transfert volontaire peut intervenir à tout moment et se distingue totalement du transfert d'équipements régi par la loi MAPTAM.

Par délibération en date du 2 décembre 2016, le Conseil de Métropole a proposé un transfert partiel de compétence dont les modalités sont présentées ci-dessous:

2/ Conditions du transfert de compétence

a) Rayonnement métropolitain

La dimension métropolitaine de l'action portée par les clubs sportifs professionnels disposant d'un centre de formation, tels que le sont l'Union Bordeaux-Bègles (UBB) et le FC Girondins de Bordeaux (FCGB), semble manifeste au regard de leur capacité à mobiliser la population à l'échelon régional ainsi qu'à imposer une visibilité, une notoriété et un rayonnement au niveau national, voire international.

b) Conditions administratives

Conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à

ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5217-5 du CGCT, cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération métropolitaine n°2016/717 du 2 décembre 2016,

Vu la notification par Bordeaux Métropole en date du 16 décembre 2016 des délibérations métropolitaines du précitées,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité d'améliorer des conditions d'entraînement et de formation des clubs sportifs professionnels,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : d'autoriser le transfert partiel de compétence sportive concernant le soutien aux investissements relatifs aux centres de formations et d'entraînement des clubs sportifs professionnels métropolitains.

Article 2 : de charger Monsieur le Maire de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de transfert de compétence prévue à l'article 5211-17 du CGCT.

Adopté à 29 Pour, 2 Contre et 4 Abstention

Madame Thibaudeau présente la délibération suivante et apporte les précisions suivantes : « Monsieur le Maire, chers collègues. Je tiens à préciser, parce que cela serait quand même dommage, que tout cela s'inscrit dans une parfaite application de la charte architecturale, environnementale et paysagère si chère à mon cœur. »

DG17_010 Acquisition des parcelles AY 662 et AY 435. Autorisation

Dans le cadre du projet de réaménagement du centre ville de Saint-Médard-en-Jalles, l'acquisition de terrains à proximité immédiate de la place de la République permettra de maintenir et de redéployer le stationnement pour garantir l'accessibilité en cœur de ville et répondre aux attentes des habitants et des utilisateurs.

Le terrain de Monsieur BOUEY Bruno, propriétaire des parcelles cadastrées AY 662 et AY 435 sis rue Henri Martin se situe à 300 m de la place et constitue dès lors une opportunité de stationnement en hyper centre. Directement connecté à l'aile Est de la place de la République, ce foncier de 871 m² permettra la création d'environ 30 places de parking.

Afin de favoriser cette approche globale d'aménagement, il convient d'acter le principe d'acquisition de ce foncier pour la somme de 280 000€ en accord avec le vendeur.

Les services des domaines ont été saisis afin de produire une estimation de ce bien.

Après avis de la commission réunie le 31 janvier 2017.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées AY 662 et AY 435 et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que conformément à l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1996, cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions cessions de la commune en vue de leur annexion au compte administratif de l'exercice concerné.

Impute les dépenses sur les crédits de l'exercice 2017, article 2115.

Madame Rigaud : « Monsieur le Maire, mes chers collègues. Bonsoir. Nous voterons contre cette délibération en cohérence avec nos précédents votes concernant le réaménagement du centre-ville. En effet, la population trouve ce projet onéreux et inutile et les commerçants riverains y sont opposés. Je rappelle : pétition qui a rassemblé 3 000 signatures contre la suppression des places de parking. De même, les commerçants et forains du samedi matin n'y sont pas favorables et s'interrogent sur le devenir du marché de Saint-Médard-en-Jalles. Nous avons appris que vous avez présenté un nouveau projet aux commerçants avec la suppression de toutes les places de parking, pouvez-vous nous confirmer cette nouvelle version avancée sans concertation ?

Avec cette proposition d'aménagement de 50 places de parking dont 20 à la place de la maison de Monseau et 30 sur celles de la rue Henri Martin, il y aura une perte de 30 places par rapport à la situation actuelle. Cette situation est aussi préoccupante pour les utilisateurs habituels de la médiathèque, du cinéma, des associations utilisant les locaux du Carré des jalles.

D'autre part, comment pouvez-vous annoncer un coût de 280 000 euros, ce qui correspond à 1,5 point de fiscalité, sans avoir eu l'avis de France Domaine ? Sans compter qu'avec votre projet, il faudra enlever des places d'un côté pour les remettre plus loin, ce qui finalement coûtera très cher aux contribuables pour se voir retirer des facilités de stationnement. Merci de votre réponse. »

Monsieur le Maire : « Nous prenons acte du fait que vous votez contre ce projet d'acquisition de places. Très bien. C'est votre vision du développement. On ne fait rien. On reste comme on est. On est très bien comme cela. C'est parfait.

Je vous confirme, comme je l'ai dit tout à l'heure en introduction, qu'il y a eu au mois de décembre une réunion avec beaucoup de monde, d'ailleurs près de 300 personnes étaient présentes, beaucoup d'entre vous étaient présents. On a donc expliqué quelles étaient les intentions du projet et on a dit dans les éléments invariants de ce projet que nous entendions maintenir l'offre de stationnement en centre-ville. On va effectivement la faire bouger un peu parce que ne rien faire, ne toucher à rien, ce n'est pas un projet qui en tous cas, correspond à nos attentes. Je suis convaincu que nous saurons trouver une très large adhésion à ce que nous allons faire mais on n'est pas au bout du chemin donc on va avancer, on va se concerter, on va prendre l'avis d'un tas de gens qui veulent que cela bouge, de toutes opinions d'ailleurs et puis on essaiera de faire le meilleur projet possible. »

Adopté à 28 Pour , 4 Contre et 3 Abstention

Monsieur Acquaviva rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes : « Monsieur le Maire, chers collègues. Il est à précisé que c'est une reconduction, une confirmation puisque nous avons déjà adhéré le 12 mars 2015. Nous vous proposons donc de confirmer cette adhésion et bien sûr tout ce qui en découle. »

DG17_011 Adhésion au groupement de commandes SDEEG pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».

Décision

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité.

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel.

Vu le code de l'énergie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28.

Considérant que la Ville de Saint-Médard-en-Jalles fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Énergies de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies.

Considérant que l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Considérant la délibération DG15_021 du Conseil municipal du 12 mars 2015 portant adhésion au groupement de commande SDEEG pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) demeure le coordonnateur du groupement.

Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée.

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles au regard de ses besoins propres et qu'il sera ainsi passé des marchés ou des accords-cadres par le Groupement.

Considérant que l'adhésion à ce groupement de commande entraîne une participation financière détaillée à l'article 9 de l'acte constitutif.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide de confirmer l'adhésion de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles.

Autorise le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison.

Approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.

S'engage à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Ville de Saint-Médard-en-Jalles est partie prenante.

S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Ville de Saint-Médard-en-Jalles est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur Acquaviva rapporte les deux délibérations suivantes.

DG17_012 Adhésion à l'Association Départementale des Communes Forestières de la Gironde. Décision

L'Association Départementale des Communes et Collectivités Forestières de la Gironde est présidée par Monsieur Allain Camedescasse, Maire de Saint-Hélène. Elle est composée de 33 communes et du Conseil Départemental de la Gironde.

Cette association, lors de son assemblée générale le 13 décembre 2016, a convié des communes et collectivités non adhérentes afin de les informer de leur démarche et actions et les inciter à la rejoindre et à ajouter ainsi un poids supplémentaire à la défense des collectivités forestières.

Il est essentiel d'être représentés dans les instances décisionnaires où sont arrêtées les politiques économiques et l'avenir des filières bois.

De plus, il est certain que l'avenir de la forêt en général et du pin maritime en particulier se traitera à un échelon supérieur.

Il vous est donc proposé d'adhérer à l'Association Départementale des Communes Forestières de la Gironde.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise l'adhésion de la commune de Saint-Médard-en-Jalles à l'Association Départementale des Communes et Collectivités Forestières de la Gironde.

Désigne Monsieur Thierry Leblond en qualité de représentant titulaire et Monsieur Jean-Claude Acquaviva en qualité de représentant suppléant.

Adopté à l'Unanimité

DG17_013 Adhésion à l'Union Régionale des Collectivités Forestières Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (URCOFOR) et la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) et leurs réseaux. Décision

Au vu de l'état des actions et du rôle tenus par l'Union Régionale des Collectivités Forestières Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (URCOFOR) et la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) et leurs réseaux pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt, la commune de Saint-Médard-en-Jalles a tout intérêt à adhérer à ces deux entités.

La Commune de Saint-Médard-en-Jalles, adhérente à l'Association Départementale des Communes Forestières de la Gironde par délibération en date du 07/02/2017, peut adhérer à l'Union Régionale des Collectivités Forestières Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (URCOFOR). Cette adhésion d'un montant de 20,00 € sera totalement prise en charge par l'Association Départementale des Communes Forestières de la Gironde.

Les statuts de L'URCOFOR ont pour objet la défense des intérêts ainsi que la mise en valeur des forêts des collectivités locales et de leurs territoires sur toute la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. L'adhésion à l'URCOFOR fait obligation d'adhérer à la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR).

Les statuts de la FNCOFOR ont pour objet :

- la défense des intérêts, notamment économiques, politiques et sociaux de ses membres ;
- la création de liens de solidarité entre les personnes morales ou physiques adhérentes ;
- l'étude et la mise en œuvre de toutes les actions concernant les forêts et espaces naturels des collectivités et des autres membres adhérents, leur prise en compte dans les politiques de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'emploi, la valorisation et la commercialisation des produits ligneux et non ligneux de la forêt, la prise en compte des apports de la forêt à la protection de l'environnement, à la satisfaction des besoins sociaux et l'étude des possibilités de rémunération des services rendus par les forêts.

La Commune de Saint-Médard-en-Jalles peut adhérer par le versement d'une cotisation annuelle unique s'élevant à 50,00 € à l'UNCOFOR.

Les communes forestières en chiffres représentent :

- 5 000 collectivités adhérentes à la FNCOFOR,
- 60 % de la surface des forêts communales,
- 10 unions régionales,
- 50 départements organisés en associations,
- 80 ans au service des élus.

Il vous est donc proposé d'adhérer à l'URCOFOR et la FNCOFOR car ces deux entités peuvent mobiliser un réseau de partenaires, selon les besoins exprimés, pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois. La cotisation annuelle est fixée à 50€.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise l'adhésion de la commune de Saint-Médard-en-Jalles à l'Union Régionale des Collectivités Forestières Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (URCOFOR) et à la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) et d'en respecter leurs statuts.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes : « Cette année, nous sommes face à un rapport d'orientations budgétaires, ce qui introduit un certain nombre de petites différences par rapport au document d'orientations budgétaires que nous avons l'habitude de voter. Quelques différences, quelques obligations supplémentaires en particulier un rapport sur les ressources humaines qui doit être adjoint et que je vous ferai tout à l'heure. Nous avons quelques diapositives pour illustrer mon propos.

Tout d'abord, pour vous parler un peu d'éléments de contexte, notamment des éléments de contexte qui ont bien sûr trait à la situation qui est faite par l'État, au choix de l'État car nous sommes très dépendants des choix de l'État. Une fois de plus, on peut observer quel est le fonctionnement de l'État en la matière. J'aurai presque envie de dire qu'il y a un parallèle avec une formule de François Mitterrand qui avait dit à propos des missiles « Les missiles sont à l'est et les pacifistes à l'ouest. ». En matière de dépenses de l'État, les économies sont en province et les dépenses sont à Paris. La Loi de finances de 2016, le concours des collectivités territoriales était à 50 milliards d'euros, en très fort retrait par rapport à 2015. En 2017, la Loi de finances a demandé encore 3 milliards d'euros d'économies supplémentaires aux collectivités locales alors que l'on constatait dans le même temps que l'État augmentait ses dépenses de près de 8 milliards d'euros. Vous me direz ce n'est peut-être pas le hasard, c'est une année électorale, peut-être que l'un a une action sur l'autre. En tout cas, la même situation a même empiré par rapport à l'année dernière. L'an dernier, l'État avait maintenu ses dépenses au même niveau et avait demandé aux collectivités locales de faire des baisses très importantes de dépenses. Cette année c'est même pire puisque l'État augmente ses dépenses alors que les collectivités locales continuent à manger du pain noir. C'est une première donnée qui est importante et qu'il faut avoir en tête.

Deuxième donnée, la Loi de finances 2017 s'inscrit dans la continuité de la baisse que l'on observe depuis plusieurs années, des concours financiers de l'État vers les collectivités Territoriales. On avait eu l'an dernier quelques espoirs au moment où le Président de la République avait annoncé une réduction de la contribution au redressement des finances

publiques pour le bloc communal. Il avait indiqué que 2017 ne verrait que la moitié de l'effort qui était initialement prévu. Mais on a observé que la réforme de la DGF qui a à nouveau été différée et qu'en particulier l'augmentation de la péréquation, appliquée d'ailleurs différemment selon les communes, avec d'autres éléments très techniques, comme par exemple l'augmentation de l'écrêtement de la DGF qui est passée de 1% à 3%, ont eu des évolutions très défavorables par rapport à nous.

L'enveloppe du FPIC, même si elle était maintenue à 1 milliard d'euros, a des implications différentes selon les communes. Pour nous, elle est négative. On a aussi observé cette année lors de la Loi de finances que les valeurs locatives avaient été revalorisées par l'État à un niveau historiquement bas, jamais on était allé aussi bas que 0,4%. Cela impacte donc directement nos ressources. Le plus bas qui avait été connu dans les 10 années précédentes s'était 0,9 et en général c'était plutôt supérieur à 1. Désormais nous devons faire avec.

D'autres textes impactent fortement les budgets locaux, en particulier la mise en œuvre de la réforme dite PPCR, c'est-à-dire les parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, le protocole relatif à cette évolution dont on connaissait le principe en 2016 mais dont on ne connaissait pas les modalités de calcul. Nous avons pu constater l'impact sur la commune très important, j'y reviendrai tout à l'heure. Enfin, nous avons cette année encore des transferts de compétence, la presse s'en est fait l'écho il y a quelques jours, très importants, qui ne sont évidemment pas compensés du tout à la hauteur de leur importance. Je parle en particulier d'un certain nombre de dépenses d'Etat Civil. On peut citer la carte nationale d'identité qui ne sera plus établie que dans un nombre très restreint de communes, une trentaine me semble-t-il dont Saint-Médard-en-Jalles. Évidemment les compensations de l'État ne sont pas du tout à la hauteur des dépenses que cela nous amène à faire. De la même manière, nous aurons à prendre en compte un certain nombre de démarches d'état civil nouvelles. On peut citer par exemple les prénoms. Le changement de prénom n'est pas quelque chose de majeur, on peut donc considérer que l'impact est nul. En revanche, nous aurons, à partir du mois de novembre, la prise en compte des pacs et là, l'impact est absolument majeur, c'est-à-dire que c'est un nombre considérable et évidemment il n'y a pas de compensation qui est prévue ou en tout cas quasiment pas de compensation de prévue par l'État. Nous devons donc le supporter et dire merci si je puis dire.

Dans le cadre de la Loi de finances rectificative pour 2016, nous avons eu une bonne nouvelle mais c'est une bonne nouvelle qui est sur le domaine du virtuel alors que toutes les mauvaises nouvelles dont je viens de parler sont des mauvaises nouvelles sonnantes et trébuchantes, c'est du retrait soit des dépenses supplémentaires soit du retrait de recettes. Cette bonne nouvelle est que, nous comptabilisons jusqu'à présent, nous étions obligés de comptabiliser en dépenses de fonctionnement, les retraits d'attribution de compensation, les dépenses de compensation de transfert que nous faisons par exemple par rapport à la Métropole, c'est le cas pour le Carré des Jalles, désormais nous pourrions imputer pour moitié en investissement et pour moitié en fonctionnement, ce qui est une vision plus juste du transfert, de la réalité du transfert. Enfin, cela ne change pas les sommes pour autant, elles seront dépensées de la même manière par la commune mais leur imputation est plus réaliste. Quand on parle d'impact global de ces deux notions de dotations de l'État, en particulier la dotation globale de fonctionnement et le fond de péréquation, la commune de Saint-Médard-en-Jalles fait partie des communes très fortement impactées. Sur le tableau qui vous est présenté vous voyez l'impact global de cette réforme de la DGF et du FPIC sur l'ensemble des communes de la Métropole. Il y a 28 communes comme vous le savez. La moyenne pour les 28 communes a un impact de l'ordre de +9%, de dotation -9% en DGF et en FPIC. Pour les 6 communes qui sont surlignées en rouge, cet impact est supérieur à 30% et Saint-Médard-en-Jalles fait partie des communes considérées, c'est donc pour nous un impact tout à fait majeur.

On vous présente un tableau qui vous montre en dessin l'évolution de la DGF de Saint-Médard-en-Jalles. Je pense qu'il n'y a pas besoin de le commenter longtemps. On voit que cet impact est très fort à partir de 2014, on le savait déjà depuis longtemps mais on voit aussi qu'en 2017, où l'on espérait que la baisse serait plus modérée, c'est quand même une baisse qui est très importante. Nous sommes maintenant à bien moins de 1,5 million de dotation de DGF. Nous étions à plus de 3 millions encore au début de la décennie et même en 2014. L'évolution du

FPIC, peu de choses à en dire sinon qu'il continue à progresser. En 2017, c'est 30 000 euros en plus qui nous sont pris pour être réparti au profit des communes rurales et des communes en zone de solidarité urbaine.

Si on observe la perte cumulée de recettes depuis 2014 donc même avec le petit correctif introduit par le Président de la République en 2017, on voit que cette perte cumulée aboutit à un chiffre de 5,1 millions, c'est un peu mieux que les 5,3 millions qui étaient prévus mais cela correspond quand même à plus de 25 points de fiscalité si on les traduisait en fiscalité, c'est bien sûr un exercice théorique mais c'est quand même ça que cela veut dire. Ce n'est pas rien. En résumé, l'impact sur le budget primitif 2017 de la commune a été extrêmement violent et fort. Il a été fort avec d'une part une augmentation des dépenses, d'autre part une perte de recette. La mise en place du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Retraites) + 200 000 euros d'impact pour Saint-Médard-en-Jalles, une augmentation du point d'indice et la mise en place du PPCR je le redis n'était pas connue, nous savions quelle aurait lieu mais nous n'imaginions pas que cela nous coûterait 200 000 euros, personne d'ailleurs ne l'imaginait. L'augmentation du point d'indice 200 000 euros, c'était connu en 2016 mais cela s'applique en 2017, il faut les payer. L'augmentation du FPIC, je l'ai dit tout à l'heure, le fond de péréquation 30 000 euros, soit une augmentation des dépenses de 430 000 euros.

Sur la perte de recettes, la diminution de la DGF, je l'ai dit, nous avons imaginé un moment que nous ne perdions que 350 000 euros, en partant sur l'annonce du Président de la République, au final avec tous les correctifs dont j'ai parlé tout à l'heure, très techniques mais très présents, au moins pour Saint-Médard-en-Jalles, nous sommes à 505 000 c'est-à-dire 150 000 euros de perte de recettes supplémentaires par rapport à ce que l'on avait imaginé.

Enfin, la revalorisation des bases limitées à 0,4%, alors que nous tablions sur un 0,9 ou 1% comme d'habitude, nous amène à une perte de recettes de 120 000 euros, ce qui n'est pas négligeable. Si vous calculez, perte de recettes 625 000 euros, augmentation de dépenses 430 000 euros, cela signifie que la conséquence sur l'épargne brute, sur notre capacité d'épargne brute, c'est moins 1,055 million c'est-à-dire tout sauf neutre. Si on le traduit en point de fiscalité c'est 4 points.

Malgré ces contraintes très fortes dont beaucoup n'étaient pas prévisibles en 2016, nous avons un projet de budget, en tout cas une préparation du budget qui est conforme aux orientations de l'équipe municipale. Vous voyez que les dépenses de fonctionnement, on a pris les 5 dernières années, l'évolution des dépenses de fonctionnement et notamment depuis que nous sommes arrivés, avec très nettement une diminution tout à fait marquée. 2015, -0,80 alors qu'auparavant elles augmentaient dans des proportions que vous voyez c'est-à-dire très significatives. 2016, 1,5 malgré tout ce qui a été dit par ailleurs, et notamment la pression qui était mis sur nos budgets. En même temps, nous avons comme volonté de maintenir une épargne brute supérieure à 3,5 millions. Cette année encore, nous allons privilégier trois politiques publiques, nous allons bien sûr maintenir les autres mais nous allons en privilégier trois.

L'éducation qui demeurera bien entendu le premier budget de la commune, en particulier avec des investissements importants qui vont être faits sur les écoles : Corbiac, Gajac, la sécurisation de l'entrée des écoles, la poursuite du développement de l'école numérique.

La politique sociale, nous allons augmenter cette année la subvention au CCAS avec le renforcement du soutien logistique et financier à l'association Oasis qui a été reconnue comme vous le savez espace de vie sociale et aussi l'agenda de mise en accessibilité des équipements municipaux et enfin, de manière générale, un soutien aux politiques publiques d'aide. Nous prévoyons donc une augmentation très significatives du budget de la politique sociale.

Enfin, l'accueil du public va continuer à être développé et priorisé dans la poursuite de ce que nous avons fait les années précédentes. Maintenant nous allons passer en particulier avec une charte des usagers que nous allons mettre en œuvre, point d'accueil par point d'accueil pour moderniser notre façon d'accueillir le public et être encore plus performants. Enfin, nous lancerons une étude pour la modernisation des espaces de la médiathèque dont on sait qu'elle accueille beaucoup de monde.

Le rapport d'orientations budgétaires prévoit aussi que nous fassions le point sur les dépenses de personnel et l'évolution des principales dépenses de fonctionnement notamment du

personnel. Comme vous le savez nous apportons une attention particulière au personnel, à la fois dans une dimension positive d'amélioration des conditions de travail et des personnels et aussi dans une dimension qui est maintenant une obligation de maîtrise de nos dépenses de personnel au juste nécessaire. Après deux années de parfaite maîtrise des dépenses, puisque vous le voyez, on a encore mis les 5 dernières années, avec des niveaux d'évolution qui étaient très importants 2012, 2013, 2014, nous avons depuis 2015 stabilisé les moyens avec 1,6%, ce qui correspond globalement à une stabilisation absolue puisque nous avons quand même la fameuse évolution obligatoire des salaires et des traitements et l'évolution des carrières qui est à peu près de l'ordre de 1,5%. On est donc sur une quasi stabilité : 2016 : 1,5%. Nous avons parfaitement en ligne de mire la poursuite de cette évolution puisque si l'on met à part l'impact des mesures connues simplement en 2017 donc le poids de la réforme dite PPCR et la revalorisation du point d'indice, nous aurions eu une augmentation de 1,26% c'est-à-dire toujours en constante décline depuis 2015, décline progressive mais décline constante. Nous serons en fait compte tenu des mesures qui nous sont imposées probablement plus proches de 3%. On verra au final quand on y sera, c'est dire que l'impact n'est pas nul. C'est l'État qui dérive, ce n'est pas nous. L'État dérive beaucoup même 8 milliards de dépenses supplémentaires pré-électorales donc je le verse à votre sagacité.

L'évolution des principales dépenses de fonctionnement, les subventions versées : l'idée que l'on maintienne globalement l'enveloppe aux associations, nous n'avons pas encore reçu toutes les demandes mais globalement l'intention est celle-là, et comme je l'ai dit tout à l'heure l'augmentation de la subvention au CCAS qui sera très importante, peut-être jusqu'à un ordre de grandeur de 10%, peut-être un peu moins si on peut moins, il faut que l'on précise tout cela mais ce sera bien évidemment la seule augmentation de cette nature de tout le budget. Ce qui dit aussi clairement là où sont nos priorités. Je le dis à l'adresse de nos contempteurs ordinaires. Les charges à caractère général : en augmentation du fait de la reprise de l'inflation, légère mais avérée, et de ses conséquences sur les prix du carburant, les tarifs des fluides. Néanmoins nous faisons beaucoup d'efforts pour maîtriser ces mêmes dépenses. On peut citer en particulier le schéma directeur du patrimoine immobilier qui se met progressivement en route, le remplacement des points lumineux petit à petit par des LED moins énergivores, beaucoup plus économes et la coupure nocturne de l'éclairage qui devrait nous apporter un certain niveau d'économie.

Enfin, les frais financiers : en baisse du fait du désendettement continu depuis que nous sommes arrivés aux commandes, 4,4 millions d'euros ce n'est pas rien en 2 ans. Nous avons réalisé un certain nombre de baisses de l'annuité de remboursements de la dette.

La fiscalité, nous n'y toucherons pas. Il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition en 2017. Les bases, je l'ai dit tout à l'heure, elles ont un niveau historiquement faible de revalorisation par l'État, c'est une manière aussi pour l'État de récupérer un certain nombre de choses. Nous avons prévu une évolution fiscale physique de 2,1%, qui nous paraît raisonnable, adaptée, en comparaison à une année normale type 2014. On pense que l'on a été prudent dans l'estimation et sincère.

L'attribution de compensation, j'en ai un peu parlé pour la façon de la comptabiliser. C'est l'attribution qui nous est versée par la Métropole en compensation des recettes de taxe autrefois professionnelles qu'elle percevait, mais dont on déduit la compensation des charges que nous faisons en particulier avec le transfert du Carré des Jalles en tant qu'équipement culturel d'intérêt métropolitain. Cette année le montant de cette attribution de compensation sera diminué de 277 000 euros du fait du transfert du Carré des Jalles, en tout cas d'une part de l'équipement à la Métropole.

Nous avons cette année une recette positive née de l'excédent du budget annexe Galaxie 3 pour un peu plus de 660 000 euros qui sera bien entendu intégrée.

Enfin l'évolution des dépenses d'investissement : nous aurons deux AP/CP (Autorisation de Programme Crédit Paiement), deux opérations qui bénéficieront de ce système-là puisque elles risquent d'être pluriannuelles. Tout d'abord, l'école de Gajac, l'autorisation de programme est à 1,5 million d'euros. Elle sera sans doute en bascule sur les deux années, probablement et d'autre part, la rénovation, la restructuration du centre Pierre Mendès France qui sera aussi un équipement pluriannuel.

Enfin, nous maintenons un million d'euros destinés aux gros entretiens du patrimoine existant, c'est un courant mais un courant malgré tout onéreux et nous poursuivrons bien entendu la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité.

Enfin, un point sur la dette, je le disais tout à l'heure, nous continuons à diminuer l'endettement de la commune. Cela ne durera pas toujours, bien entendu. Mais nous continuons quand même avec constance malgré les mauvaises nouvelles en provenance de l'État. Cette année le remboursement du capital de la dette sera à 2,3 millions d'euros, c'est-à-dire beaucoup moins qu'avant et en baisse par rapport à 2016 à la suite du désendettement que l'on a fait en 2015 et 2016. Comme je le disais tout à l'heure de 4,4 millions d'euros.

De ce fait, nous maintiendrons un emprunt qui sera inférieur à l'annuité de remboursement de la dette, de telle sorte que que l'on ne la ré-augmente pas, que l'on continue à stabiliser, que l'on stabilise le stock de capital.

L'excédent du compte administratif 2016 qui est de 1,290 millions d'euros sera affecté en section d'investissement au budget primitif 2017.

Le Fonds de Compensation de la TVA sera un peu en diminution puisqu'il est calculé sur les dépenses d'équipement 2015.

Nous allons cette année tenter de bénéficier du Fonds de soutien métropolitain, nouvellement créé, pour les travaux d'extension des bâtiments scolaires. Nous verrons ce que nous pourrions en prendre.

Enfin, s'agissant des cessions, nous prévoyons de céder conformément à notre schéma directeur immobilier pour 424 000 euros qui s'ajouteront à nos recettes.

Voilà mes chers collègues la présentation que l'on pouvait faire, désolé c'est un peu rébarbatif mais c'est la règle, du rapport d'orientations budgétaires. »

Monsieur Cristofoli : « Monsieur le Maire, chers collègues. Vous aviez raison c'était un peu rébarbatif et je m'étais presque assoupi. C'était pour rire.

Un mot pour commencer sur la forme de ce débat d'orientations budgétaires. Il nous est présenté en 16 pages dont la moitié sont consacrées à expliquer pourquoi et comment la situation est difficile, que l'État se désengage, que Saint-Médard-en-Jalles est plus touchée que les autres. Ensuite, les 8 autres pages sont consacrées à expliquer que malgré tout cela la ville va réaliser l'impossible et qu'au final tout le monde va trouver son bonheur sans augmenter les impôts. Merci Monsieur le Maire.

Dans votre présentation, je m'amusais de voir que cela vous arrange bien sûr, vous notez les années avant 2014 puis quand cela vous arrange moins de le montrer par exemple sur le désendettement là vous n'en parlez pas. Et on n'a pas de tableau qui nous montre avant 2014. Tout ça pour dire que sur ce débat, nous sommes sur des techniques classiques le B A BA des écoles de commerce pour la vente d'un produit. Je pense qu'il serait plus intéressant en réduisant la part consacrée au contexte de rentrer plus avant dans les projets et réflexions concernant notre commune. Cela permettrait d'être plus précis, de ne rien oublier et de rappeler dans la case recettes par exemple que vous avez justement augmenté les impôts l'an dernier de près de 6% sans demander l'avis aux Saint-Médardais, plus d'un million d'euros que vous retrouvez cette année puisque vous savez nous dire que 5 millions valent 25 points d'impôts, vous pourriez également nous dire que les 6% de l'an dernier vont vous amener à peu près sur l'ensemble de la mandature 25% de recettes supplémentaires, 25% pardon de point d'impôts de recettes supplémentaires.

Dans le même temps, vous écrivez que le projet du budget communal puisque cela est écrit en toutes lettres est pleinement conforme aux orientations de l'équipe municipale depuis le début du mandat. Et bien non. Les gens qui ont voté « Alternative » en 2014 ont voté pour ne pas avoir d'augmentation d'impôts sur toute la durée du mandat et c'était bien ce que nous avons vécu l'an dernier.

Sur le fond maintenant, trois choix politiques sont priorisés et cela me semble très bien telles qu'ils sont proposés. L'éducation avec un certain nombre d'investissements dans les écoles, l'ouverture de nouvelles classes, la poursuite du plan numérique, la sécurisation des entrées des écoles. La politique sociale avec le soutien à Oasis, la poursuite des travaux d'accessibilité, une

augmentation de 10% du budget du CCAS. L'accueil du public enfin au travers d'une charte et des travaux à la médiathèque qui sont cités. Je partage ces priorités mais j'aurai aimé plus d'explications sur l'augmentation de la dotation du CCAS de 10%. Je n'ai pas tout à fait compris dans le détail ce qui était représenté par ces 10% et si vous pouviez l'expliquer. Est-ce que Oasis rentre dans ces 10% ? j'ai trouvé pour ma part que ce n'était pas très clair dans l'explication. Sur le fonctionnement, je note un maintien des subventions aux associations, la mise ne place du schéma directeur du patrimoine immobilier et des économies sur l'éclairage public grâce aux leds et à l'extinction de l'éclairage la nuit. Ce sont selon moi de bonnes mesures.

Je termine par l'investissement. Peu de choses sur le sujet si ce n'est l'école de Gajac et la réalisation de l'agenda d'accessibilité. Le DOB insiste beaucoup sur le désendettement qui est factuel depuis de nombreuses années. Il est précisé que celui-ci doit permettre de reconstituer les marges de manœuvre pour lancer des emprunts à partir de 2018. Je partage pour les écoles de Gajac et de Cérillan ainsi que pour Pierre Mendès France qui peut devenir un bel équipement, notamment si le projet est travaillé en concertation avec les services, les associations et les citoyens. En revanche, je suggère que les dépenses consacrées à la place de la République soient revues d'ores et déjà à la baisse comme le pense la majorité des Saint-Médardais puisque je vous le rappelle lors d'un sondage qui a été fait 88% des Saint-Médardais trouvent ces travaux inutiles ou à réaliser plus tard. Merci de votre attention. »

Monsieur Cases : « Nous ne savons pas trop quel qualificatif vous utiliserez après notre intervention. On a eu le droit à obscurantisme au sujet de l'école privée alors que nous, on parle de mixité sociale. Vous avez dit immobilisme pour la place de la République alors que nous on parle de refus de la gabegie. On ne sait pas trop ce que vous allez nous dire.

On a donc entendu Bruno Cristofoli l'a clairement dit, une longue plainte. Ce qui m'inquiète un petit peu c'est que cette longue plainte on va l'entendre aussi l'an prochain parce que vous semblez indiquer qu'en 2018 voire en 2019 la baisse de la DGF se continuera. Il vous faudra trouver probablement d'autres responsables mais probablement qu'à partir de 2018/2019 cette baisse sera sans doute une bonne chose. Ce que j'ai compris en définitive des tableaux que vous nous avez présentés Monsieur le Maire, c'est que quelque part vous vous êtes engagé à rendre une partie de l'agent issu des récentes hausses d'impôts aux Saint-Médardais. Je m'explique : vous aviez déclaré l'année dernière en effet pour justifier l'augmentation de ces 5,6 % d'augmentation des impôts, que vous preniez en compte la réduction de la DGF sur 2016 et 2017 de 750 000 euros. Hors, la bonne surprise même si elle n'a pas été tout à fait celle que vous attendiez a permis quand même que vous puissiez économiser en définitive 245 000 euros, cette différence entre les 750 000 que vous attendiez et les 505 000 qui ont été effectivement prélevés encore cette année. Si on réfléchit donc un petit peu par rapport à vos propres promesses 245 000 euros, cela fait à peu près 1,2% d'une réduction par rapport au taux actuel. Je vous demande donc, nous vous demandons donc, en tant que groupe PS-PRG, compte tenu des engagements que vous avez pris vis-à-vis de la population, d'effectuer une réduction de 1,2% des taux actuels en 2017. Sans cela, vous aurez fait la démonstration que non seulement vous n'avez pas tenu votre promesse électorale de ne pas augmenter les impôts au cours de votre mandat, (ce qui a été relevé il y a un instant), promesse qui a donc déjà été oubliée après les hausses de 2016 mais encore que les arguments que vous aviez utilisés pour justifier ces hausses en 2016 étaient fallacieux puisque la baisse des dotations de l'État n'a pas atteint le niveau sur lequel vous vous étiez basés pour faire passer cette majoration de la fiscalité locale.

A partir de là, je ne serai pas long du tout sur l'aspect budget parce que ça représente 1 page et demi sur les 17 pages du rapport d'orientations budgétaires. On voit donc bien qu'il y a assez peu de choses et que les trois priorités que vous mettez au niveau de l'école, c'est prendre en compte le fait que la population augmente, sur le social, c'est effectivement une démarche que l'on a déjà soulignée et appréciée notamment en matière d'accessibilité, quant au troisième thème, la charte Madame Thibaudeau, la notion de charte c'est manifestement le neck plus ultra, c'est l'alpha et l'oméga comme on aurait dit l'autre mais ça ne paraît pas tout à

fait à la hauteur d'une commune de 30 000 habitants même une charte d'accueil des usagers. A partir de là, 2 ou 3 points pas si techniques que cela je vous rassure, pour un petit peu la rubrique désintox telle qu'on les trouve dans les journaux désormais.

Vous évoquez notamment la faible revalorisation du coefficient des valeurs locatives, la plus faible revalorisation historique. On sait que ce coefficient de revalorisation est étroitement lié à l'inflation. Si on regarde l'inflation sur 2016 telle qu'on l'a connue, avril/mai : 0,1%, juillet/août : 0,2%, octobre/novembre, au moment où l'on prend la décision : 0,4%. Autrement dit, inflation historiquement basse : coefficient de revalorisation bas. Par ailleurs, pour quelqu'un Monsieur le Maire pour qui la hausse des impôts malgré ce que vous avez fait l'année dernière : ça a un petit côté ça suffit. J'ai encore à l'oreille Monsieur Bayrou il y a une petite semaine à la télévision nous disant cela, ce 0,4% aurait dû vous réjouir en définitive, parce que vous savez bien que les impôts locaux augmentent mécaniquement tous les ans suivant l'évolution de ce coefficient de revalorisation, même si les taux sont restés inchangés. Alors un coefficient plus élevé c'était plus d'impôts pour la population, plus de recette peut-être pour le budget de la commune, je vous l'accorde. Alors c'est vrai que cette fois, vous auriez pu déclarer que cette hausse n'était pas de votre fait mais du fait du gouvernement.

Deuxième désintox intéressante, vous présentez un tableau sur l'impact global de la baisse de la DGF et de l'application du Fpic, c'est un peu dommage qu'on ne puisse pas voir le tableau en même temps, cela serait intéressant, dans les communes de la Métropole en insistant bien sûr sur l'impact subi par notre commune. On peut relever que les communes qui subissent une réduction importante sont des communes qui disposaient avant la réforme de la taxe professionnelle, de fortes recettes en provenance de cet impôt : Ambès, Bassens, Blanquefort, Le Haillan ou Saint-Médard-en-Jalles. A l'époque en 2000 ou 2001, la taxe professionnelle représentait plus de 50% de la recette de la commune : heureux temps !. Ne disposant pas à notre niveau de certains éléments techniques de calcul de la DGF comme vous l'avez dit c'est un calcul particulièrement complexe. La complexité de son calcul doit encore trouver cependant une partie de l'explication par rapport à cette évolution, dans cet élément, c'est-à-dire une taxe professionnelle élevée. Notons que les deux communes voisines concernées par de très fortes baisses, qui n'ont rien à voir avec les nôtres, on est de l'ordre de 60%, je me permets de dire que c'est un peu dommage que l'on ne voit pas le tableau pour la deuxième fois. Notons que ces deux communes voisines Blanquefort et Le Haillan qui ont donc subi des baisses bien plus fortes que la nôtre n'ont pas choisi d'augmenter les impôts en 2016 comme vous l'avez fait. Alors c'est vrai, ces communes sont gérées par des femmes mais elles sont aussi et d'abord des maires socialistes.

Comme je vous l'ai dit pour le projet de budget lui-même, je n'en dirai pas plus. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler au moment de la présentation du budget principal lui-même.

Ce que je voudrai relever pour terminer, c'est quand même que nous avons constaté avec un certain plaisir voire un peu de gourmandise que l'héritage de l'action de l'ancienne équipe municipale va vous permettre d'engranger (et vous êtes passés bien vite), une recette de 670 000 euros sur le budget portant sur l'aménagement et la commercialisation de la zone d'activité économique Galaxie 3, puisque cette zone d'activité avait été totalement vendue avant 2014, encore un tableau que vous auriez pu nous montrer. Il y a peu de chance, de notre point de vue, qu'après 2020, ceux qui géreront la commune, puissent bénéficier d'un tel apport financier de l'équipe actuelle liée à votre action en matière de développement économique. D'ailleurs pour finir, on vous pose une question : au bout de trois ans, il serait éclairant pour les habitants, malgré l'absence de Monsieur Dubos, de dresser un premier bilan de votre action pour l'implantation d'entreprises et la création d'emplois que vous auriez accompagnés au cours de votre mandat. Je vous remercie. »

Madame Dumas : « Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs
Construire un budget déjà à titre personnel est un exercice difficile. En effet, concilier les besoins, les envies et les contraintes budgétaires est un travail qui peut parfois s'apparenter à

celui d'un équilibriste, surtout lorsque les rentrées financières sont en baisse constante et les sorties de plus en plus importantes. Alors, forcément, bâtir le budget d'une collectivité parce qu'il s'agit d'argent public et parce que la raison doit l'emporter tout en garantissant un haut niveau d'exigence, cela devient extrêmement compliqué.

En ce qui concerne la culture, le principe annoncé est très clair.

Depuis le début du mandat, la culture n'est pas une variable d'ajustement.

Cette équation compliquée entre l'ambition culturelle et la raison financière nous pousse à toujours plus de créativité, de réflexion, de partage d'idées et d'innovation..

En effet, chaque année, sur chaque projet, la question récurrente est celle-ci : comment allons nous le financer ?

Les services et les associations avec lesquels je travaille au-delà bien sûr du travail qui est fait pour la recherche de partenaires institutionnels, fourmillent d'idées pour une rationalisation des coûts, prêts de matériels auprès des autres communes et réutilisation d'éléments scénographiques, recherche systématique de la moindre économie et négociations auprès des partenaires.

Je profite de cette prise de parole pour les remercier ici, pour l'ensemble de leur travail. Mais dans un contexte si contraint financièrement : cela ne suffit pas, cela ne suffit plus. Aujourd'hui les communes ne peuvent plus être seules et doivent collaborer avec les entreprises privées de leur propre territoire et d'ailleurs. C'est une nouvelle façon de voir l'économie de la culture certes et c'est indispensable si nous voulons garder notre niveau d'ambition et d'exigence. Et puis puisque nous pensons que la culture est un outil de rayonnement pour notre commune, elle peut l'être aussi pour les entreprises qui peuvent être valorisées grâce à des partenariats intelligents et efficaces. Il ne s'agit pas en effet de venir frapper à la porte des directeurs financiers et de pleurer quelques subsides. Nous devons être dans un vrai rapport gagnant/gagnant et c'est dans cet état d'esprit que nous les démarchons.

Valorisation de la filière de l'entreprise elle-même, opération de communication, voire même de team building, nous cherchons ensemble comment trouver les solutions les plus satisfaisantes pour toutes les parties. Alors, bien sûr, c'est un travail de longue haleine, difficile, nouveau. Chaque année est une nouvelle étape, mais si nous faisons nos preuves : cela fonctionne. Ainsi par exemple, dans le cadre de la recherche de partenaires pour le festival Big Bang, les contacts sont déjà noués, nous avons fait nos preuves et les choses sont plus faciles. C'est ainsi que nous devons réfléchir dorénavant et c'est ainsi que nous allons travailler. Merci.

Monsieur le Maire : «

Merci et je souligne que ces propos correspondent à une réalité tout à fait certaine et avérée.

Monsieur Bouteyre : «

Je voudrais remettre quelques éclairages par rapport à ce ROB 2017, alors je sais, c'est une habitude mais il faut vous y faire... Tant pis s'il y a des redites. Le 1er point c'est le contexte économique général, alors pour ce faire, j'ai essayé de faire une revue de presse, je crois que c'était la partie la plus honnête et déjà il y a un titre qui s'imposait : « la France en panne ».

Je lis : « une reprise économique confirmée, une activité économique dynamique. A écouter le Ministre de l'économie et des finances Michel Sapin, on aurait presque l'impression que la croissance française a enfin retrouvé le rythme de ses belles années en 2016 et pourtant, comparé à ses voisins européens, l'hexagone fait pâle figure. Avec un PIB en progression de seulement 1,1 % la France est en effet bien en dessous de la moyenne de la zone euro 1,7 % ou encore celle de l'Union Européenne qui culmine à 1,9 %. Sa croissance de 1,1 % la classe à la 26ème position sur 28. Seule l'Italie et la Lettonie font mieux que nous.

En matière de chômage, la France est encore à la traîne, en décembre, le taux de chômage a atteint 9,6 %, très loin de celle de l'Union Européenne qui est à hauteur de 8,2 %. En fait, 7 pays font pire que l'Espagne, que nous et la Grèce. Autre indicateur clé, autre mauvais point, la dette publique le 3ème trimestre représentait une dette à hauteur de 97,5 % du PIB. Seuls 6 pays sur 28 de l'Union Européenne affichaient un endettement plus important. Bercy s'était engagé à réaliser 18,7 milliards en 2017 dans le cadre de son plan d'économie de 50 milliards sur 3 ans, là aussi, vous savez que la France est bien mal engagée pour ramener le déficit à

moins de 3 %. Voilà le bilan de Messieurs Hollande, Macron, Hamon, j'ai mis des croix car selon vos sensibilités, je n'ai voulu vexer personne.

Le 2ème point concerne les collectivités territoriales. Ca a été partiellement dit, mais je vais le répéter, qui ont été mises à genoux par ce gouvernement et elles ne sont plus que jamais seules à porter l'effort de réduction des déficits publics, les dotations des collectivités locales dans la loi de finances 2017 qui est dans le budget de l'état, baisse de 3 milliards, alors que les dépenses augmentent dans le même temps de 8 milliards. Pire encore que l'année dernière, ça a été dit tout à l'heure, puisque l'année dernière, nous étions au moins restés avec des dépenses constantes. Les collectivités paient donc les cadeaux pré-électoraux de 8 milliards, une présidence Hollande en fin de course, soit 2,4 milliards de plus qu'en 2016. Je fais référence à un rapport de Valérie Rabault qui est rapporteuse socialiste du budget à l'Assemblée Nationale, je pense que vous connaissez.

Rappelons qu'à Saint-Médard-en-Jalles, depuis 2014, ce sont 5,1 millions qui ont été retirés, soit l'équivalent de 4,5 années de subventions pour toutes nos associations.

Quant à nous, nous poursuivons notre gestion rigoureuse au service d'un projet ambitieux, gestion rigoureuse depuis notre arrivée, nous avons cassé la courbe des dérapages des dépenses de fonctionnement. Elles ont baissé ou très peu augmenté depuis 2015 et 2016 alors qu'à notre arrivée les charges de personnel augmentaient de 7,9 % par an. Nous avons désendetté la ville à hauteur de 4,4 millions et nous avons également un projet ambitieux. Nous gérons au plus près pour prélever et développer les services à la population, éducation, accueil du public, solidarité, sécurité mais aussi pour investir au bénéfice des Saint-Médardais la section d'investissement 2017 de notre budget sera volontariste. Nous l'avons dit tout à l'heure, nous allons lancer une école sur Gajac.

Au bilan, des orientations budgétaires solides au regard d'un contexte national extrêmement difficile.

Monsieur Morisset : «

Merci, bonsoir tout le monde, j'ai bien écouté Monsieur Bouteyre qui a la facilité du tutoiement mais effectivement, je crois que chez nous, les écologistes on pourrait aussi constater que politiquement, au sens large du terme, continuer à parler de croissance et de mettre qu'en face une logique des emplois c'est pas du tout cohérent par rapport à la situation actuelle. Pourquoi je dis ça, parce que finalement on se retrouve avec un double langage, en écoutant Madame Vanessa, on parle plutôt, j'ai pas fini, Madame Vanessa Dumas, je ne voulais pas manquer de respect à Madame Dumas, en l'occurrence, ce qui est quand même assez étonnant c'est constater que d'un côté on veut parler de vivre ensemble, on essaie de positiver, d'essayer de mettre en avant une façon de vivre et de l'autre côté, on se retrouve avec des gens qui, finalement analysent d'une façon très binaire en fin de compte, on arrive encore une fois à l'école aujourd'hui autrichienne de l'économie c'est à dire d'arriver à analyser un budget d'une façon tranchée et d'une façon où l'on ne regarde qu'une seule chose c'est à dire l'offre et la demande, il faut absolument qu'il y ait un marché, il faut absolument qu'il y ait une croissance et aujourd'hui, quand on parle de PIB, je vois qu'il y a des économistes qui regardent d'une autre façon et pour moi, il me semble que parler du PIB, ça serait une autre façon aussi d'aborder les choses plutôt sur une 3ème voie, celle de l'émancipation, du vivre ensemble plutôt que se retrouver avec une façon comme je dirai plutôt partisane ou en fin de compte assez guerrière de la société, c'est à dire de rejeter la faute sur l'autre et je trouve que c'est absolument déplorable, c'est une façon très hautaine de traiter des gens qui ont oeuvré avant nous pour un conseil national de la résistance qui était plutôt basé sur la solidarité et donc aujourd'hui je constate que l'on se retrouve avec finalement un manque d'humilité effectivement sur certaines personnes de cette majorité, j'en suis absolument déçu quoi, tout simplement.

Monsieur Roucher : «

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, pour conforter les propos de Monsieur le Maire tout à l'heure et des ressources humaines, j'aimerai porter à la connaissance

de tous les nombreux chantiers qui ont été ouverts en 2016 avec la volonté affirmée de la nouvelle équipe municipale de réussir à maîtriser les dépenses de personnel, on l'a dit, et de poursuivre sur cette voie en tenant compte même si on peut le regretter, là aussi on l'a dit, des nouvelles contraintes imposées par l'Etat dans ce domaine, en 2017.

Alors, les principaux éléments ayant trait aux ressources humaines qui ont marqué l'année 2016, il y a eu évidemment les négociations sur le temps de travail avec la mise en place d'un nouveau protocole d'organisation du temps de travail dans les services de la ville au 1er juillet 2016 basé sur la durée légale annuelle de 1607 heures.

- la signature d'un 1er contrat de progrès social avec les partenaires sociaux avec notamment : l'attribution d'une prime de 150 € à l'ensemble des agents,
- le démarrage de la mise en œuvre du PPCR, on en a parlé : modernisation du parcours professionnel, carrières et rémunérations, pour les agents de catégorie B et A de la filière médico-sociale,
- l'augmentation de la valeur du point de la fonction publique au 1er juillet 2016,
- la réduction de la précarité avec 19 stagiairisations en 2016 pour 18 en 2015,
- l'avancement de grades : 49 en 2016, 26 en 2015,
- le repositionnement interne de 9 agents + 2 au CCAS, en difficulté professionnelle pour raisons de santé,
- la réorganisation de la Direction Générale des Services avec la diminution du nombre de DGA, et donc un effet positif sur la masse salariale de la collectivité,
- la réorganisation des services techniques avec notamment la création d'un secteur propreté au sein du service cadre de vie (ex service espaces verts),
- un diagnostic des risques psycho-sociaux avec des résultats globalement positifs et cohérents avec l'environnement des métiers de la collectivité.

Je profite enfin de la parole qui m'est donnée pour remercier publiquement l'ensemble du service RH, l'équipe de Madame Cayatte pour leur implication sans faille et les bonnes relations que nous entretenons, ils abattent un gros travail au quotidien, la liste que je viens de vous faire le prouve, qu'ils en soient toutes et tous remerciés.

Madame Layrisse : «

Bonsoir, je vais ajouter quelques mots pour souligner la poursuite de notre engagement pour une ville solidaire. Malgré les contraintes financières qui pèsent lourd sur les budgets de la ville, notre volonté est claire : sanctuariser l'action sociale.

Les communes continuent à exercer leurs compétences en matière d'actions sociales notamment à travers les Centres Communaux d'Action Sociale : les CCAS.

Rappelons la vocation des CCAS qui est d'assurer une mission globale de prévention et de développement social, et à Saint-Médard, le CCAS gère aussi 2 établissements médico-sociaux que sont la résidence autonomie Flora Tristan et l'établissement pour personnes âgées dépendantes Simone de Beauvoir.

Le CCAS est un établissement public autonome, il a son propre budget donc le DOB pour 2017 aura lieu prochainement lors d'un conseil d'administration composé d'Elus et de représentants d'associations et personnes qui oeuvrent dans l'action sociale. Or Monsieur Cristofoli, lors de ce débat nous évoquerons effectivement les différentes perspectives de développement de l'action sociale, nous évoquerons le budget 2017, je peux déjà vous donner quelques pistes aujourd'hui, mais voilà ce DOB aura lieu dans quelques temps. Donc, outre la continuité des actions actuelles, les projets et perspectives d'actions seront donc présentés lors de ce conseil d'administration.. En outre pour le personnel avec une organisation du temps de travail et le protocole sur le parcours professionnel, l'accueil aussi, puisqu'il y aura aussi une charte d'accueil qui est proposée et le déménagement du CCAS qui nous le pensons, permettra un meilleur accueil pour les bénéficiaires. Le renforcement des aides facultatives entre autres de l'aide alimentaire avec l'accompagnement de l'épicerie solidaire, la mutualisation des denrées, une réflexion sur l'aide d'urgence, le renforcement du panier solidaire etc....

En matière de prévention de la dépendance, des ateliers complémentaires, une réflexion sur l'isolement des personnes, le service des transports, les liens inter-générationnels, l'action

auprès du milieu médical. Pour les séniors, nous comptons proposer des thés dansants, reconduire la Guinguette des aînés et évidemment la fête de Noël.

Dans l'accompagnement social, nous continuerons évidemment une forte action dans ce domaine, puisque c'est vraiment un accompagnement personnalisé des personnes, des actions santé, l'accompagnement numérique, l'orientation des bénéficiaires du RSA et bien sûr le forum social qui sera reconduit, en matière de logement social et du suivi des bailleurs, le parcours résidentiel, la dématérialisation de certains documents.

Je vais aussi parler en 2mn de la résidence autonomie, de Flora Tristan ou bien sûr nous accompagnons de nombreux travaux sur la résidence et des animations, enfin l'établissement pour personnes âgées de l'EHPAD qui a son propre budget mais nous accentuons l'aide aux aidants avec le centre ressources entre autres le 10ème anniversaire de l'EHPAD, la refonte du contrat de séjour, une réflexion sur le développement etc... tout cela sera évoqué, je tiens à le préciser lors des conseils d'administration du CCAS puisque c'est un établissement autonome et que là je vous donne quelques pistes de réflexion.

Pour réaliser toutes ces actions et soutenir ces projets, l'engagement de la ville se matérialise par une forte augmentation de la subvention allouée par la ville au CCAS à peu près 10 % ce qui correspond à peu près à 100.000 €, donc le budget de la subvention attribuée au CCAS atteindra environ 1.100.000 €. La ville solidaire, c'est aussi une attention particulière aux personnes en situation de handicap avec un budget, comme l'a dit Monsieur le Maire pour la mise en conformité des équipements municipaux, un budget annuel qui est de l'ordre de 500.000 €. Et j'ajoute aussi que la ville soutient tous les acteurs de la solidarité, le CCAS certes, mais aussi les centres sociaux, les associations à travers les locaux et les subventions et l'engagement de nombreux bénévoles.

Ces acteurs sont associés étroitement à nos projets et réalisations comme l'épicerie solidaire OASIS, la préfiguration d'un espace de vie sociale, le forum social, la prévention santé et la représentation dans différentes commissions et aussi le conseil d'administration du CCAS.

Tous sont investis à travers un engagement humain, d'écoute et de proximité mais aussi pragmatiques.

Nul n'est à l'abri de trébucher dans la vie : rupture sociale, perte d'emploi, isolement, maladie. Je tiens à remercier tous ces acteurs de notre ville solidaire.

Pour terminer, je dirai que nul n'a le monopole de l'action sociale et notre équipe a la volonté de poursuivre et d'amplifier son action comme ville solidaire en agissant, en renforçant le lien de solidarité entre tous, nous contribuons à faire vivre et à avancer une devise de notre République gravée au fronton de nos mairies : la fraternité.

Monsieur le Maire : «

Merci beaucoup et félicitations à toutes l'équipe qui s'occupe du social et qui s'investit beaucoup.

Monsieur Acquaviva : «

Monsieur le Maire, chers Collègues et chers internautes,

La préparation d'un DOB comme ce soir implique beaucoup d'investissement au niveau des services peut être et même sûrement et également au niveau des Elus, mais ceci étant dit, nous voici déjà à mi-chemin de notre mandature 2014-2020 que nous a confiée les électeurs. Ce pourrait être le moment de développer le bilan très positif de l'ensemble de nos actions, de ces 3 dernières années, mais je ne le ferai pas ce soir, tranquilisez-vous.

Néanmoins, sans anticiper sur le compte administratif de l'année qui vient de s'écouler et que nous aurons à voter prochainement, permettez moi de vous présenter quelques activités du pôle Services Techniques pour 2016 sur la délégation que m'a confiée Monsieur le Maire et que j'ai l'honneur d'assurer.

En quelques chiffres :

- 87 ETP emploi à temps plein,
- Budget 2016 : 4.270 000 € - engagés : 96 %
- Budget 2016 investissements : 6.620 000 € - engagés : 92 %
- 31 marchés publics

- 32.000 demandes reçues par les services techniques dont 552 doléances
- 800 arrêtés voirie
- 44 fiches d'actions, en cours du co-développement
- 73 véhicules
- un patrimoine bâti de 100.000 m² à gérer et à entretenir
- 250 kms de voirie gérés et entretenus par la ville ou la métropole

En ce qui concerne le patrimoine bâti

- 18 employés à temps plein
- Budget 2016 : 3.490 000 €
- 1800 interventions réalisées par la régie bâtiments
- 380 interventions de l'équipe fêtes et cérémonies
- 372 interventions de l'équipe d'électriciens
- 2 chantiers importants réalisés en régie
- l'épicerie solidaire, comme ça a été précisé et le CCAS
- 3 opérations et maîtrise d'oeuvre externe Hôtel de Ville , école de Corbiac et tennis couverts
- 3 opérations et maîtrise d'oeuvre en régie : CCAS, épicerie solidaire, SSI Carré des Jalles (sécurité incendie)
- 6 équipement mise aux normes d'accessibilité

Taux de réalisation : 82 %

Cadre de vie

- 48 employés à temps plein
- 371.000 m² d'espaces verts entretenus, soit 6 % de plus que l'année précédente
- 12.750 m² de jardins créés dont le parc de l'ingénieur et jardins de poche à Issac
- 2.500 m² de trottoirs lavés
- 60 kms de caniveaux tondus et entretenus, de voiries nettoyées et ramassage des déchets verts
- 15 tonnes de feuilles ramassées
- C'est bon que vous sachiez tout ça parce que je pense que certains d'entre nous ne savent pas ce qui se passe au niveau des services techniques mais un moment ou à un autre, il faut le dire.
- 500 tonnes de déchets collectés gratuitement,
- 3200 points de collecte

Forte implication du service dans l'événement notamment 5 manifestations majeures à travers des aménagements provisoires végétalisés.

En voirie et réseaux de grands projets

- 7 postes théoriques, 6,25 à temps plein
- 5.500 points lumineux entretenus par 2 agents
- 4 projets importants réalisés avec la métropole Léon Blum, Le Haillan, Jules Massenet et Anatole France
- 906.000 € de travaux réalisés dans le cadre du FPIC
- 182.000 € d'investissement en éclairage public

Administration et logistique

9 employés à temps plein

2.750 personnes reçues à l'accueil

2.500 demandes de travaux saisies
1.700 courriers rédigés
2.500 demandes de travaux saisies dans ASTECH
Stratégie du patrimoine énergie
1 employé à temps plein
Budget : 2.310.000 €

Développement durablement et relations métropole

- 1 employé à temps plein
- 300 composteurs distribués
- Charte de l'arbre mise en place
- Journée de l'arbre organisée en juin
- Adoption de la charte : Natura 2000 et suivi du dossier
- 25 emplacements identifiés sur le territoire (passé en comité transversal)
- Nouveaux emplacements de borne à verre
- Accompagnement des projets de la ville : espaces verts, cuisine centrale, éducation, économie, CCAS
- Suivi des dossiers métropolitains
- Déplacement d'où transport des déchets et suivi

Dans le cadre du budget 2016, ce sont 96 % des actions engagées en fonctionnement et 92 % engagées en investissements.

Vous pouvez constater que le bilan de ces actions des services techniques est très positif.

Ces réalisations concrètes sont conformes à nos engagements. Aussi, vous comprendrez aisément ma satisfaction et sans faire d'auto-satisfaction, comme nous l'avons vécu malheureusement pendant très longtemps les années précédentes, ma fierté d'appartenir à notre équipe de la majorité municipale et de pouvoir contribuer ainsi à la réussite de l'alternance voulue par une large majorité d'électeurs qui nous ont témoigné très souvent leur satisfaction.

Enfin, au nom de l'ensemble, je l'espère tout du moins, du conseil municipal, permettez moi de remercier encore une fois, comme l'a fait Monsieur le Maire et féliciter les employés municipaux pour le travail qu'ils accomplissent au quotidien, et toute l'année pour notre ville et pour nos administrés. Merci à eux également pour leur disponibilité, leur efficacité et leur professionnalisme, comme sous la direction de Monsieur Guillaume Desbieys, notre Directeur des services techniques, comme cela a été fait dans le cadre de la tempête qui a eu lieu ce week-end dernier avec des dégâts occasionnés, sur la voirie, dans les établissements scolaires et dans les lieux publics.

Mesdames et Messieurs, merci de m'avoir écouté.

Monsieur le Maire : «

Merci beaucoup Monsieur Acquaviva, c'est vrai que de temps en temps, on a besoin de ces rappels pour avoir en tête l'énormité du travail qui est fourni notamment par les services techniques pour et moi, j'en profite à mon tour pour remercier le Directeur Général des services Christophe Grandjean de coordonner tout ça et bien sûr les services techniques en général et mais aussi, comme cela a été dit tout à l'heure, les Ressources Humaines parce que tout ça fonctionne ensemble et il y a beaucoup d'investissement. De toutes façons, je remercie tous les services municipaux qui, chacun à leur place participent au succès de notre ville.

Quelques éléments de réponses par rapport à ce que j'ai entendu, notamment une réponse qui est donnée aux savants calculs de Monsieur Cases qui nous dit : « rendez 245.000 € aux Saint-Médardais » parce que dans votre estimation de l'an dernier, il y avait 245.000 € qui ne figurent pas, c'est là où vous vous trompez, parce que quand vous regardez le PPCR , ça pèse 200.000

€. Ces 200.000 € n'étaient pas prévus dans notre calcul de l'an dernier. Ils sont arrivés cette année et de la même manière, ça, c'est une augmentation de dépenses, vous avez simplement parlé des pertes de recettes. L'augmentation de dépenses aussi qui sont liées à d'autres éléments. Vos 245.000 € n'existent même pas, c'était déjà un peu spéculatif comme calculs, mais en plus, c'est faux.

Donc, pour le reste, je prends acte d'un certain nombre de désaccords, je dis que j'aimerais avec plaisir être à la place financière, pas concrète de notre collègue Maire de Blanquefort qui bénéficie quand même d'une cession de 18 millions d'euros de son patrimoine communal. Si j'avais 18 millions d'euros, honnêtement, ça me ferait quelques années d'investissement, je serai très très content pour la ville. Mais malheureusement, je ne les ai pas, il n'empêche que nous entretenons de bonnes relations avec la Mairie de Blanquefort et que l'un n'empêche pas l'autre.. Pour le reste, Monsieur Cristofoli a fait un certain nombre de remarques, je le remercie d'avoir, au-delà des différences que nous avons, une présentation plutôt équilibrée et d'arriver à trouver malgré tout, dans le magma de nos erreurs, quelques éléments positifs, cela mérite une certaine honnêteté intellectuelle et je lui en sais gré et l'en remercie.

Mes chers collègues, nous avons à adopter ce ROB, non pas à valider ce qui est dit dans le ROB mais le vote que je vous demande de procéder c'est un vote pour prendre acte que vous avez bien eu une présentation du ROB. C'est la signification du vote qui vous est demandé, avec le ROB à la différence du DOB, c'est un vote pour prendre acte, pas du tout pour dire que vous approuvez ce qu'il y a dedans.

Je dis que dans le DOB précédent, il n'y avait pas de vote : c'était une communication. Dans le ROB, il y a un vote, mais ce n'est pas un vote qui approuve, comme pour le budget le contenu de ce qui vous est présenté, c'est un vote pour prendre acte de la présentation de ce rapport. Ce n'est donc pas un vote qui a la même signification.

Allez voir le législateur et vous lui expliquerez....

DG17_014 Rapport d'orientations budgétaires 2017

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Ainsi, le rapport doit comporter les informations suivantes :

- ✓ Les orientations budgétaires envisagées par la commune portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et Bordeaux Métropole ;
- ✓ les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- ✓ des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice ;
- ✓ des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, la durée effective du travail dans la commune.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Lors du 99ème congrès des Maires en juin 2016, le Président de la République a annoncé la

réduction de moitié en 2017 de la baisse des dotations de l'État à destination des communes. Toutefois, cette bonne nouvelle est largement à relativiser en raison des aménagements apportés par la loi de finances dans la répartition de la DGF. Au-delà de la seule dotation globale de fonctionnement, l'élaboration du budget 2017 est marquée par l'importance des mesures prises par l'État qui impactent lourdement les finances de la commune tant en dépenses qu'en recettes. En outre, d'importantes incertitudes pèsent sur l'évolution des dotations de l'État à compter de 2018. Dans ce contexte, la municipalité doit continuer à s'adapter sans transiger sur la qualité du service rendu aux Saint-Médardais.

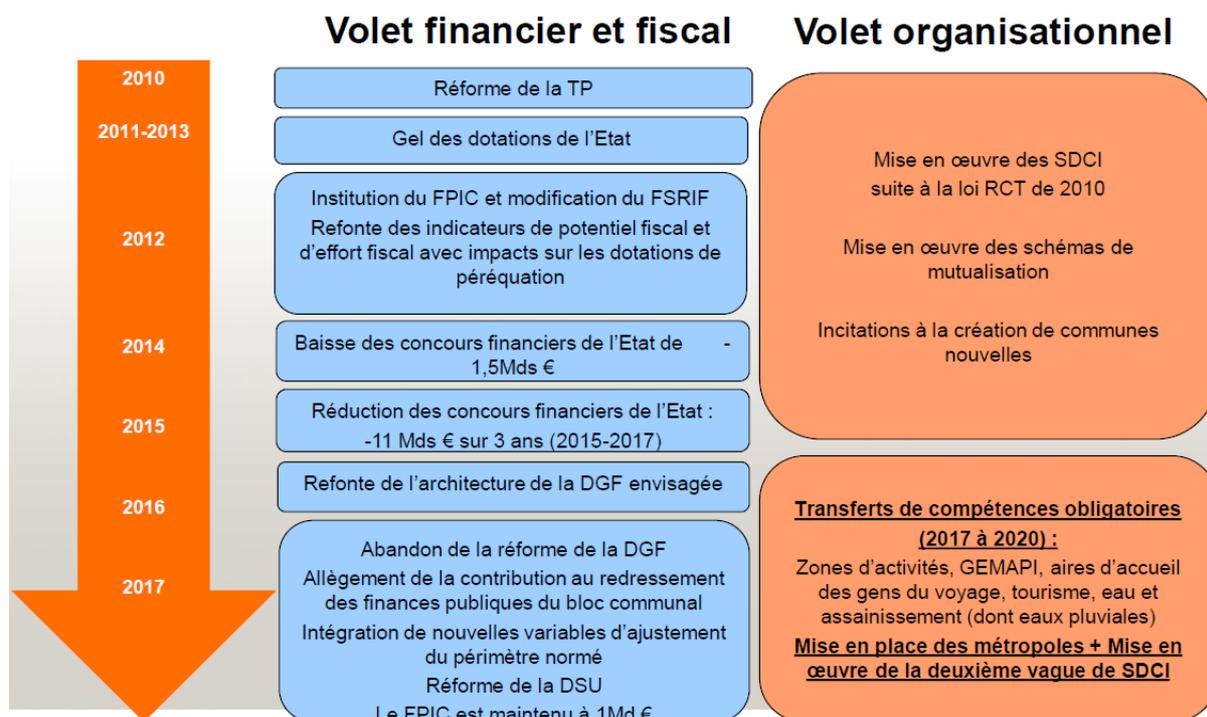
l) Un environnement financier toujours très défavorable aux collectivités locales.

La pause annoncée par le Président de la République dans la baisse massive des dotations de l'État en 2017 est très largement à relativiser. La péréquation verticale a été renforcée. Ainsi, au final, la loi de finances contient des dispositions qui impactent très négativement le budget de la commune.

A) De nouvelles dispositions très impactantes sur les budgets locaux...

Le projet de loi de finances pour 2017 est qualifié de « transition » ou « d'ajustement » par l'ensemble des commentateurs en raison des élections à venir. Cependant, les impacts sur les finances territoriales demeurent importants car, dans un contexte d'achèvement de la réforme territoriale, les collectivités subissent de plein fouet l'effort de redressement des comptes publics.

7 ANNEES DE REFORMES ET UNE CONTRAINTE ACCRUE SUR LES BUDGETS LOCAUX PAR LE PLF 2017



La loi de Finances pour 2017 s'inscrit donc dans la continuité des années passées, c'est à dire dans la recherche par l'État de marges de manœuvres financières dans les concours financiers à destination des collectivités même si la contrainte sur les budgets locaux a été adaptée par le PLF 2017. Cela se traduit à nouveau, malgré un étalement sur deux années, par une diminution des crédits alloués à la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2,63 Md€, dont 1,03 Md€ pour le seul « bloc communal ».

Cette baisse des dotations de l'État pourrait se poursuivre en 2018. En effet, le léger relèvement des taux d'intérêt constaté ces derniers mois est de nature, si la tendance se poursuit, à alourdir substantiellement la dette publique. L'État poursuivra probablement la baisse des concours financiers aux collectivités en 2018 et en 2019 selon un rythme inconnu ce qui rend très aléatoire toute prospective financière.

LES DEPENSES DE L'ETAT EN 2017 ET LE DEFICIT PREVISIONNEL

	LFI 2016	PLF 2017 (format constant)
Dépenses de l'Etat hors dette et pensions	224,7	232,1
Concours collectivités territoriales	50,3	47,4
PSR union européenne	20,2	19,1
Dépenses hors dette et pensions	295,2	298,6
Intérêts de la dette	44,5	41,8
Pensions	46,2	48,0
Total charges dette + pensions	90,7	89,8
Total dépenses de l'Etat	385,9	388,3

Les concours financiers aux collectivités locales sont une des principales explications de la limitation des dépenses globales qui augmentent tout de même en 2017. Le déficit public prévisionnel (yc Sécurité Sociale et Collectivités locales par ailleurs en excédent en 2015) est ramené à 2,7% du PIB en 2017... la réalité dépendra du taux de croissance (le budget a été élaboré sur une base de 1,5% d'augmentation du PIB, soit un niveau supérieur aux estimations actuelles).

Déficit
69,3 Mds

Déficit prévisionnel 2017
du budget de l'Etat

Le projet de loi de finances pour 2017 s'inscrit donc dans la continuité de la baisse des concours financiers caractérisée par plusieurs subtilités :

- ✓ une accentuation de l'effort demandé aux départements et aux régions ;
- ✓ une réduction de la contribution au redressement des finances publiques pour le bloc communal au regard de ce qui était initialement prévu mais une accentuation des baisses de compensations d'exonérations fiscales à l'exception de la compensation d'exonération de taxe d'habitation qui va s'accroître en raison de la baisse des bases 2016 ;
- ✓ une réforme de la DGF, maintes fois annoncée, de nouveau différée. Si la réforme de la DGF du bloc communal est reportée, des modifications significatives sont enregistrées s'agissant de la DGF communale avec notamment une augmentation des dotations de péréquation (DSU et DSR) ;
- ✓ l'enveloppe du FPIC est maintenue à 1 milliard d'euros mais les situations individuelles seront très significativement modifiées en raison de la refonte du paysage communal au 1er janvier 2017 en application des SDCl ;
- ✓ le coefficient de revalorisation des valeurs locatives est limité à 0,4% en 2017. Il s'agit de la plus faible revalorisation historique comme le montre le tableau ci-dessous.
- ✓ Dans le même temps, les dépenses de l'État augmentent.

Année	Évolution votée dans la loi de finances
2007	1,8 %
2008	1,6 %
2009	1,25 %
2010	1,2 %
2011	2 %
2012	1,8 %
2013	1,6 %
2014	0,9 %
2015	0,9 %
2016	1 %
2017	0,4 %

Outre la loi de finances pour 2017, d'autres textes impactent fortement les budgets locaux.

Le protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), issu de la loi de finances 2015 du 29/12/2015, est une réforme majeure du statut de la fonction publique territoriale. Elle a été initiée en 2016 pour les fonctionnaires de catégorie B et certains fonctionnaires de catégorie A relevant de la filière médico-sociale (avec un coût pour la collectivité d'environ 20 000€ en 2016), et se déclinera jusqu'en 2020 pour l'ensemble des autres catégories.

Ses principales dispositions sont les suivantes :

- revalorisation des grilles de rémunération ;
- transfert d'une partie des primes en points d'indices : l'objectif visé est d'intégrer une partie des primes dans le traitement indiciaire, de manière à améliorer les pensions de retraite des fonctionnaires. Ceci entraîne une augmentation conséquente des charges employeur au régime de retraite ;
- avancement d'échelon à la cadence unique ;
- restructuration des cadres d'emplois : cette réorganisation des carrières se traduira notamment par un reclassement dans les nouvelles grilles indiciaires et de nouvelles modalités d'avancement de grade.

A noter que, le principe de la carrière étant lié au statut de fonctionnaire, la réforme PPCR n'a pas vocation à s'appliquer aux agents contractuels de droit public : ils ne sont donc concernés ni par le reclassement ni par le « transfert primes / points ». Néanmoins, les agents contractuels recrutés en référence à un grade seront rémunérés sur la base des nouvelles grilles indiciaires :

- les agents recrutés sur la base du 1^{er} échelon d'un grade bénéficieront de la revalorisation indiciaire applicable au 1^{er} échelon de ce grade (soit 4 points d'indices supplémentaires en catégorie C) ;
- les agents recrutés sur la base d'un échelon supérieur au 1^{er} seront repositionnés sur un autre échelon, à un indice de rémunération égal ou immédiatement supérieur à celui détenu précédemment.

Les premiers décrets d'application de cette réforme modifiant les statuts particuliers des cadres d'emplois, sont parus en mai 2016, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016. La publication des décrets suivants s'est échelonnée jusqu'en décembre 2016 pour les attachés territoriaux et les conseillers territoriaux des activités physiques et sportives, et des textes sont encore en attente pour les cadres d'emplois des ingénieurs, des conservateurs de bibliothèque, des psychologues et des agents de police municipale. De ce fait, la Ville subit cette réforme sans avoir pu anticiper son impact dans ses prévisions budgétaires pluriannuelles.

Par ailleurs, l'État opère des transferts de compétence non compensés financièrement.

Dans le cadre de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, plusieurs mesures ont été décidées en matière d'état civil changeant de manière significative le métier d'officier d'état civil. En effet, cette loi prévoit un transfert de

compétences jusque-là dévolues aux services de l'État et aux tribunaux : procédure de changement de prénom, procédure de changement de sexe, transfert de l'enregistrement des PACS à compter du 1er mars 2017.

De même, depuis le 1er janvier 2017, l'INSEE a fait évoluer les modalités de mise à jour du RIL (répertoire d'immeubles localisés). Ce travail est essentiel pour la mise à jour du recensement et conditionne la DGF. A compter du 1er janvier, les correspondants RIL dans les mairies sont davantage sollicités : il leur appartient désormais d'assurer cette mise à jour du RIL par l'intermédiaire d'une plateforme informatique mise à disposition par l'INSEE.

Il convient toutefois de relever une bonne nouvelle dans la loi de finances rectificative pour 2016 qui concerne l'attribution de compensation (AC). L'AC est à l'origine un reversement de fiscalité qui avait pour objectif d'assurer la neutralité financière et budgétaire du passage en taxe professionnelle unique, d'où son imputation en section de fonctionnement. Il convient toutefois de relativiser les conséquences positives de la création d'une attribution de compensation en investissement qui est neutre sur l'équilibre global du budget. Elle entraîne une recette supplémentaire en fonctionnement neutralisée par une dépense du même montant en investissement.

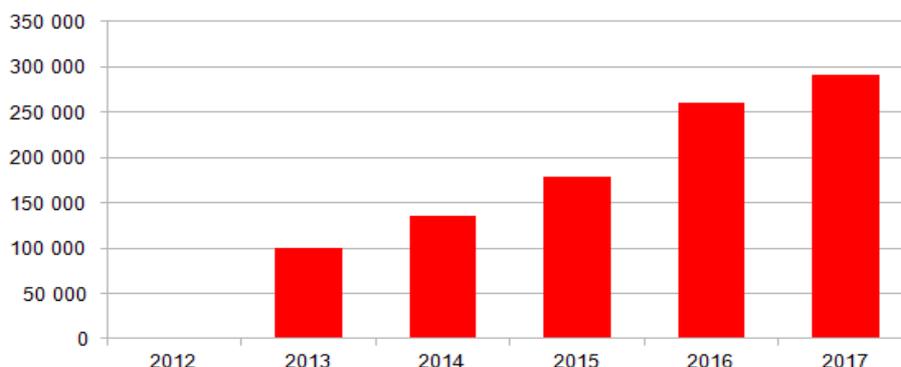
Avec la rationalisation de la carte intercommunale, les transferts de charge vers les groupements se sont intensifiés, l'AC devenant davantage représentative de charges transférées que d'une compensation de fiscalité. Dans un contexte de baisse importante des dotations de l'État versées aux collectivités locales et d'une forte tension sur leur épargne, de nombreuses communes pourraient se retrouver en situation d'épargne négative.

Face à ce constat, l'amendement voté dans la loi de finances rectificative permet aux communes de créer une attribution de compensation dite d'investissement afin de neutraliser réellement la part des dépenses d'investissement identifiées dans les transferts de charge.

B) ...Encore plus pour Saint-Médard-en-Jalles avec une perte d'autofinancement supérieure à 1 M€ sur le seul exercice budgétaire 2017.

Les dispositions de la loi de finances pèsent lourdement sur le budget communal tant en dépenses qu'en recettes. En effet, la DGF de la Ville baissera en 2017 de 505 000 € soit une baisse de 26,38%. Le FPIC versé par la Ville, augmentera de 30 552 € (+11,70 %). La très faible revalorisation légale des bases fiscales entraîne un manque à gagner de 125 000 € pour la Ville.

Evolution du FPIC



	Perte cumulée DGF	Augmentation du FPIC	Total
2014	209 232	35 432	244 664
2015	916 754	43 265	960 019
2016	1 639 951	81 900	1 721 851
2017	2 145 507	30 552	2 176 059
	4 911 444	191 149	5 102 593

En cumul depuis 2014, la perte de recettes pour la Ville d'élève à 5,1 millions d'euros, soit 25,5 points de fiscalité.

Il est intéressant de voir l'impact de ces mesures sur le territoire de la Métropole et de constater que la Ville de Saint-Médard-en-Jalles subit une perte de recette pour la DGF et le FPIC de 32,39% alors que la moyenne communale sur le territoire est une perte de 9,38% comme le

montre le tableau ci-dessous.

IMPACT GLOBAL DGF + FPIC

Synthèse de l'évolution de la DGF nette du FPIC pour le territoire								
	DGF		FPIC		Total DGF nette du FPIC			
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	Ecart en €	Variation en %
AMBARES-ET-LAGRAVE	1 264 594	1 088 320	-116 169	-129 756	1 148 425	958 564	-189 860	-16,53%
AMBES	42 929	-52 936	-39 512	-44 134	3 417	-97 069	-100 486	-2941,11%
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	594 346	484 231	-62 312	-69 599	532 034	414 632	-117 403	-22,07%
BASSENS	346 102	134 244	-83 273	-93 012	262 829	41 232	-221 598	-84,31%
BEGLES	3 615 262	3 256 780	-220 695	-246 506	3 394 567	3 010 274	-384 293	-11,32%
BLANQUEFORT	735 073	327 626	-181 274	-202 475	553 799	125 150	-428 649	-77,40%
BORDEAUX	40 629 060	36 132 404	-2 405 019	-2 686 302	38 224 041	33 446 102	-4 777 939	-12,50%
BOWILLAC	221 710	162 557	-29 408	-32 848	192 302	129 709	-62 592	-32,55%
BOUSCAT	2 918 297	2 578 775	-179 720	-200 739	2 738 577	2 378 036	-360 541	-13,17%
BRUGES	986 638	681 405	-147 043	-164 241	839 595	517 164	-322 431	-38,40%
CARBON-BLANC	590 308	473 833	-59 270	-66 202	531 038	407 631	-123 407	-23,24%
CENON	11 494 209	11 941 649	0	0	11 494 209	11 941 649	447 440	3,89%
EYSINES	2 976 460	2 746 787	-163 057	-182 127	2 813 403	2 564 660	-248 743	-8,84%
FLOIRAC	6 152 025	6 227 328	0	0	6 152 025	6 227 328	75 303	1,22%
GRADIGNAN	2 378 406	2 019 740	-193 381	-215 998	2 185 025	1 803 742	-381 284	-17,45%
HAILLAN	454 640	246 518	-93 159	-104 055	361 481	142 463	-219 018	-60,59%
LORMONT	12 104 359	12 574 139	0	0	12 104 359	12 574 139	469 780	3,88%
MARTIGNAS-SUR-JALLE	967 139	828 026	-65 055	-72 664	902 084	755 362	-146 722	-16,26%
MERIGNAC	6 272 615	5 138 663	-623 961	-696 938	5 648 654	4 441 726	-1 206 928	-21,37%
PAREMPUYRE	798 280	710 216	-55 799	-62 326	742 481	647 891	-94 590	-12,74%
PESSAC	8 373 956	7 803 477	-474 127	-529 580	7 899 829	7 273 897	-625 932	-7,92%
SAINT-AUBIN-DE-MEDOC	453 527	365 898	-53 255	-59 483	400 272	306 415	-93 857	-23,45%
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND	243 591	221 764	-13 788	-15 400	229 803	206 364	-23 440	-10,20%
SAINTE-MEDARD-EN-JAILLES	1 916 295	1 410 739	-261 224	-291 776	1 655 071	1 118 963	-536 108	-32,39%
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	102 057	91 484	-6 191	-6 915	95 866	84 569	-11 298	-11,78%
TAILLAN-MEDOC	771 069	660 852	-68 190	-76 166	702 879	584 687	-118 192	-16,82%
TALENCE	8 097 601	7 809 062	-299 268	-334 269	7 798 333	7 474 793	-323 540	-4,15%
VILLENAVE-D'ORNON	4 006 045	3 520 999	-232 694	-259 909	3 773 351	3 261 090	-512 261	-13,58%
TOTAL COMMUNE	119 506 593	109 584 582	-6 126 844	-6 843 419	113 379 749	102 741 163	-10 638 586	-9,38%
BORDEAUX METROPOLE	161 738 416	152 731 603	-5 930 819	-6 624 468	155 807 597	146 107 135	-9 700 462	-6,23%
TOTAL TERRITOIRE	281 245 009	262 316 185	-12 057 663	-13 467 887	269 187 346	248 848 297	-20 339 049	-7,56%

(E)

Extrait d'une étude du Cabinet Stratorial pour le compte de BM – décembre 2016)

De même, la mise en place du PPCR aura un impact de 200 000 € sur les dépenses de personnel de la Ville du budget primitif 2017. Il convient également de prendre en considération la revalorisation du point d'indice de 1,2 % sur pratiquement une année pleine (0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et 0,6 % au 1^{er} février 2017) L'impact de cette mesure s'élève également à 200 000 €.

En résumé, l'impact sur le budget primitif 2017 de la commune des décisions prises par l'État s'élève à :

Augmentation des dépenses :

Mise en place du PPCR :	+ 200 000 €
Augmentation du point d'indice :	+ 200 000 €
Augmentation du FPIC :	+ 30 000 €

Soit une augmentation des dépenses de : + 430 000 €

Perte de recettes :

Diminution de la DGF :	- 505 000 €
Revalorisation des bases de 0,4 % :	- 120 000 €

Soit une perte de recettes de : - 625 000 €

Soit une conséquence sur l'épargne brute de : - 1 055 000 €

En revanche, la création d'une attribution de compensation d'investissement dans la loi de finances rectificative pour 2016 permet de majorer de 599 948 € l'AC inscrite en recette de fonctionnement. Ainsi, l'AC de fonctionnement sera de 2 589 563 € en recettes et de 599 948 € en dépenses de la section d'investissement. Au total, l'AC versée par Bordeaux Métropole à la Ville s'élève à 1 989 615 €. Le fait de pouvoir scinder l'AC en deux AC améliore

mécaniquement les ratios de la section de fonctionnement mais est neutre sur l'équilibre global du budget.

II) Le projet de budget 2017 : un budget marqué par le poids des contraintes extérieures.

Le projet de budget doit s'appréhender dans un cadre pluriannuel, les mesures prises aujourd'hui ne doivent pas remettre en cause les grands équilibres budgétaires de demain. Ce principe de prudence amène la collectivité à prendre en considération les incertitudes (évolution des dotations de l'État après 2017, reprise de l'inflation, augmentation des taux d'intérêt, des dépenses de fluides...) qui pèsent sur la seconde partie du mandat en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement.

Le dernier recensement de la population Saint-Médardaise porte à 30 500 le nombre d'habitants. Cette augmentation et la dynamique de développement de la Ville ont des conséquences sur la section de fonctionnement et en premier lieu sur les dépenses.

A) Le projet de budget communal est pleinement conforme aux orientations de l'équipe municipale depuis le début du mandat.

Pour l'exercice 2017, les orientations budgétaires sont globalement conformes à celles de 2016 et de 2015 : contenir des dépenses de fonctionnement, maintenir une épargne brute à un montant supérieur à 3,5 millions d'euros, avoir une épargne nette positive et une capacité de désendettement très sécurisante au regard des travaux à venir. Au-delà des éléments financiers, l'éducation, les interventions sociales et l'accueil du public restent des priorités pour la Ville.

1) La préservation des grands équilibres financiers.

Comme les années précédentes, le compte administratif sera présenté avec le budget primitif pour reprendre l'excédent de l'exercice précédent dès le premier trimestre sans attendre le vote d'un budget supplémentaire. Le compte administratif 2016 est pratiquement arrêté à ce jour ce qui permet des comparaisons avec les exercices antérieurs.

Les données pour 2016 restent cependant des données prévisionnelles.

Dépenses réelles de fonctionnement (selon CA) :

	DRF	Évolution
2011	29 115 091	1,63%
2012	31 297 380	7,50%
2013	31 657 927	1,15%
2014	33 221 881	4,94%
2015	32 955 246	-0,80%
2016	33 450 471	1,50%

En 2015, la dynamique des dépenses de fonctionnement a été stoppée. En 2015, les dépenses réelles de fonctionnement ont évolué négativement. Le poids des contraintes extérieures évoquées dans la première partie explique qu'il sera difficile de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement à moins de 2% au BP 2017.

Les recettes réelles devraient augmenter au BP 2017 de l'ordre de 3,2 %.

Hors prise en compte des mesures nouvelles de l'État (augmentation du point d'indice, mise en place du PPCR), l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement serait de 1,5%.

Les données du compte administratif 2016 prévisionnel montrent une bonne santé financière de la commune avec une épargne brute largement positive et une capacité de désendettement inférieure à 4 ans.

Décomposition de l'épargne 2016 – Données du CA 2016 provisoire

Recettes réelles de fonctionnement :	38,1 M€
(sans prise en compte des recettes exceptionnelles)	
- Dépenses réelles de fonctionnement :	33,4 M€
= Épargne brute	4,7 M€
- Remboursement de la dette	2,6 M€
= Épargne nette	2,1 M€

2) Trois politiques publiques priorisées.

Le contexte financier nécessite de définir des priorités parmi les missions assumées par la Ville. Comme en 2016, le plan d'économie que nous appliquons tient compte du caractère essentiel de trois missions :

a) L'éducation reste le premier budget de la Ville.

D'importants travaux ont été faits, sont en cours ou à venir : l'école de Corbiac a fait l'objet d'une extension en 2016 ; une autorisation de programme / crédits de paiements (AP/CP) a été ouverte au BP 2016 pour des travaux de restructuration de l'école élémentaire de Gajac avec un démarrage des travaux prévu au printemps 2017. Pour la réalisation de ces travaux, la Ville déposera un dossier à Bordeaux Métropole pour bénéficier du fonds de soutien des travaux scolaires voté au conseil métropolitain du 27 janvier 2017. Une classe supplémentaire sera également ouverte à la rentrée de septembre 2017 à l'école maternelle de Magudas.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2016, un recensement des travaux à réaliser pour sécuriser l'entrée des écoles a été effectué par les services techniques. Le chiffrage des travaux devrait être de l'ordre de 150 000 €.

La Ville poursuit le développement de l'école numérique pour préparer « l'école de demain ». Il s'agit aujourd'hui de terminer le deuxième plan numérique des écoles élémentaires (équipement des 34 dernières classes) mais aussi de poursuivre en équipant les écoles maternelles (41 classes), cela en étroite collaboration avec l'Éducation nationale afin d'achever le projet municipal de l'école numérique. Ainsi chaque classe sera équipée. Compte tenu de l'ampleur de cette opération et de son impact financier, elle sera développée sur 4 années. L'estimation globale sur 4 années est de 550 000 €.

L'année 2017 marquera la fin du plan triennal d'achat d'équipement pour améliorer les conditions de travail des agents du scolaire (25 000 à 30 000 € par an pour l'achat de matériel mécanique adapté à toutes les écoles et l'achat de matériel ergonomique léger).

b) La politique sociale.

La politique sociale est également une priorité de la municipalité. La subvention de la Ville en faveur du CCAS devrait augmenter de l'ordre de 10 %, soit 100 000 €. Le soutien financier et logistique de la Ville à l'association Oasis reconnu espace de vie sociale sera renforcé. Enfin, la Ville consacre 550 000 € euros par an à la réalisation de l'agenda de mise en accessibilité des équipements municipaux.

c) L'accueil du public.

L'accueil du public est également une priorité du mandat. A cet effet, une charte des usagers a été élaborée au cours du dernier trimestre 2016. Elle concerne l'accueil physique et téléphonique des administrés et vise à développer avec eux une relation de qualité et de confiance. La particularité de cette charte est de définir des obligations tant pour les agents publics que pour les administrés. Cette charte des usagers est opérationnelle depuis le mois de janvier pour les services de l'Hôtel de Ville, du CCAS et de la police municipale. Elle fera l'objet d'une évaluation auprès des administrés avant d'être étendue à l'ensemble des services sur l'année 2017.

Une étude fera l'objet d'une inscription budgétaire pour moderniser et optimiser les espaces de la médiathèque. La médiathèque du Carré des Jalles accueille près de 150 000 visiteurs par an.

B) L'évolution des principaux postes budgétaires.

La préparation budgétaire est suffisamment avancée pour avoir une idée de l'évolution des grandes masses budgétaires.

1) L'évolution des principaux postes budgétaires de la section de fonctionnement.

En dépenses :

a) Les dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel ont été parfaitement maîtrisées sur les deux derniers exercices budgétaires avec une augmentation du chapitre 012 BP à BP de 1,6 % en 2015 et de 1,5 % en 2016. Le taux de réalisation sur ce chapitre budgétaire a été proche de 100 % sans qu'il n'ait

été besoin de présenter une décision modificative pour abonder l'enveloppe budgétaire du chapitre 012. Le respect de la législation sur le temps de travail avec le passage de 1 570 heures à 1 607 heures doit limiter, à périmètre constant, le recours à Jalles solidarité, aux vacataires et aux heures supplémentaires. Le gain théorique du respect du temps de travail est de pratiquement 13 agents à temps plein (ETP). Les dépenses de personnel devraient augmenter de l'ordre de 3 % au BP 2017 principalement en raison des contraintes extérieures évoquées infra : mise en place du PPCR, revalorisation du point d'indice, organisation de 4 tours d'élection, effet GVT... En neutralisant ces contraintes extérieures, l'augmentation des dépenses de personnel serait de 1,26% et donc en cohérence avec les évolutions 2015 et 2016. La Ville n'envisage pas de s'engager dans le cycle 3 du schéma de mutualisation, il n'est donc pas prévu de transfert de personnel, ni d'externaliser des services. Seule la confection des repas à destination de la petite enfance a fait l'objet d'une externalisation courant 2016.

Chapitre 012 "Charges de personnel" :

	BP	Total voté	Réalisé	Taux de réalisation (par rapport BP)	Évolution BP / BP
2011	17 463 575	17 806 529	17 806 528	101,96%	-0,9%
2012	17 928 000	18 700 773	18 679 319	104,19%	2,7%
2013	19 005 426	19 426 776	19 292 509	101,51%	6,0%
2014	20 502 378	20 831 964	20 429 999	99,65%	7,9%
2015	20 828 677	20 828 677	20 701 336	99,39%	1,6%
2016	21 133 936	21 133 936	21 014 890	99,44%	1,5%

b) Les subventions aux associations.

Concernant les subventions aux associations, la municipalité souhaite maintenir en 2017, une enveloppe de subventions aux associations et à l'EPCC globalement comparable à celle de 2016. Seule la subvention au CCAS augmentera de l'ordre de 10 %.

Évolution des subventions versées (CA) :

	Subventions aux associations	Subvention au CCAS	Subvention à l'EPCC
2012	1 206 650	967 172	1 168 474
2013	1 210 817	962 082	1 115 682
2014	1 283 603	982 918	1 124 445
2015	1 083 367	982 918	1 097 961
2016	1 125 879	1 000 000	1 073 100

c) Les autres dépenses.

En 2017, les charges à caractère général augmenteront en raison de la reprise de l'inflation qui aura des conséquences notamment sur les prix du carburants et les tarifs des fluides ainsi que par des effets volumes conformément aux évolutions de population décrites plus haut et notamment des effectifs des enfants fréquentant les structures municipales. La Ville a cependant mis en place des actions pour maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement comme par exemple la mise en place du schéma directeur du patrimoine immobilier, le remplacement de points lumineux par des lanternes LED moins énergivores et la coupure nocturne de l'éclairage public qui devrait permettre une économie de l'ordre de 115 000 € par an.

Le désendettement de 4,4 M€ réalisé sur les deux derniers exercices entraîne une baisse des frais financiers sur le chapitre 66.

Données issues des comptes administratifs :

	Chap. 011 Charges à caractère général	Chap. 66 Charges financières	Chap.67 Charges exceptionnelles	Chapitre 014 Atténuations de produits
2012	7 478 569	982 058	378 714	74 412
2013	7 389 893	883 877	208 472	204 835
2014	7 969 431	858 050	62 972	136 059
2015	7 645 274	766 860	59 057	190 691
2016	7 836 470	666 134	54 557	268 887

En recettes :

a) La fiscalité :

Le projet de budget sera équilibré sans augmentation des taux fiscaux.

	Produits de taxe d'habitation et de taxes foncières	Évolution
2012	17 747 796	4,39%
2013	18 590 886	4,75%
2014	18 944 104	1,90%
2015	19 403 639	2,43%
2016	20 851 751	7,46%

Évolution des bases de taxe d'habitation (TH) et de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) :

	Bases TH	Évolution / N-1	Dont		Bases TF	Évolution / N-1	Dont	
			Var. légale	Var. Physique			Var. légale	Var. Physique
2013	47 782 267	3,98%	1,60%	2,38%	40 944 396	5,08%	1,60%	3,48%
2014	49 176 398	2,92%	0,90%	2,02%	42 125 089	2,88%	0,90%	1,98%
2015	51 655 888	5,04%	0,90%	4,14%	42 085 643	-0,09%	0,90%	-0,99%
2016	52 579 039	1,79%	1,00%	0,79%	42 926 159	2,00%	1,00%	1,00%

Le tableau ci-dessus montre des bases fiscales faiblement dynamiques en 2016. Concernant la taxe d'habitation, les différences d'évolution sont liées à des mesures d'exonération votées par l'État. La baisse de taxe foncière en 2015 est liée à la révision importante de la valeur locative de locaux d'une entreprise du territoire suite à un contrôle fiscal. Pour 2017, l'évolution des bases fiscales sera limitée par le coefficient de revalorisation légale historiquement bas de +0,4%. Le projet du budget est construit avec une hypothèse d'évolution des bases de 2,1%. Concernant la fiscalité indirecte, la taxe additionnelle aux droits de mutations sera proposée à 1 100 000 € dans le projet de budget sachant que la Ville a encaissé 1 271 655 € au titre de cette recette en 2016.

b) Les relations financières avec Bordeaux Métropole.

Comme annoncé en introduction, dans le cadre du projet de loi de Finances rectificative pour 2016, un amendement prévoit la possibilité d'imputer en section d'investissement une partie du montant de l'attribution de compensation (AC). Le transfert du Carré des Jalles entraîne une perte de recettes de 277 119 € dès 2017.

Ainsi, l'attribution de compensation perçue en recettes de fonctionnement en 2016 qui était de 2,266 millions d'euros sera de 1,989 millions d'euros en 2017 avec 2,589 millions d'euros en recettes de fonctionnement et 0,599 millions d'euros en dépenses d'investissement. Ce montant de dépenses d'investissement tient compte de toutes les compétences transférées depuis 2014 à la métropole comme l'aire des gens du voyage, les réseaux de chaleur, les concessions de distribution publique d'électricité et de gaz...

La dotation de solidarité métropolitaine (DSM) versée en 2016 par Bordeaux Métropole était de 1,230 millions d'euros. La DSM prévisionnelle votée par Bordeaux Métropole pour 2017 s'élève à 1,223 millions d'euros.

La Ville percevra toujours en 2017, et pour le même montant qu'en 2016, 1 028 500 € de fonds

de concours métropolitain pour la compétence « voirie et propreté » dans la mesure où elle exerce en place et lieu par délégation de la Métropole ces missions.

c) Les dotations de l'État.

En 2017, du fait des nouvelles mesures introduites dans la loi de finances pour 2017, la DGF devrait baisser de 505 556 € soit -26,38 %. Elle est donc estimée à 1 410 K€.

	DGF perçue	Évolution
2013	3 556 246	0,61 %
2014	3 347 014	- 5,88 %
2015	2 639 492	-21,14 %
2016	1 916 295	-27,40 %

d) Les autres recettes.

En 2017, les loyers perçus par la Ville devraient baisser du fait de la vente de logements sociaux à Aquitanis en 2016.

Le produit des recettes augmentera de l'ordre de 3,6% (chapitre 70) sous l'effet conjugué d'un effet volume lié à l'accroissement de fréquentation des services publics municipaux et à l'augmentation tarifaire annuelle.

En 2017, l'excédent généré sur le budget annexe Galaxie pour l'aménagement et la commercialisation de Galaxie 3 sera comptabilisé comme recettes au budget principal pour 668 345€.

Les variations sur le chapitre 77, produits exceptionnels, sont liées au volume des cessions réalisées. Budgétairement, le produit des cessions immobilières est inscrit en recettes d'investissement au chapitre 024.

	Chapitre 75 autres produits de gestion courante	Chapitre 76 Produits financiers	Chapitre 77 Produits exceptionnels	Chapitre 013 Atténuations de charges
2012	9 672 841	2 733	2 376 270	142 219
2013	769 957	2 622	63 340	254 568
2014	745 405	2 305	651 269	239 637
2015	723 803	4 969	264 853	220 036
2016	709 348	541	1 220 749	235 178

2) L'évolution des principaux postes budgétaires de la section d'investissement.

Les dépenses : Elles sont constituées principalement des dépenses d'équipement et du remboursement du capital de la dette.

a) Les dépenses d'équipement.

Il s'agit des dépenses imputées aux chapitres 20, 204, 21 et 23. Elles n'ont pas vocation à être décrites lors du débat d'orientations budgétaires mais à l'occasion du rapport du BP. Il est simplement précisé que le montant des dépenses d'équipement, qui sera proposé au projet de budget 2017, ne devra pas générer une augmentation du stock de capital de la dette.

	BP+REPORTS+DM	Réalisé	Taux de réalisation/BP+DM
2015	5 823 983	2 862 446	49,15%
2016	7 832 035	5 448 648	69,73%

En 2016, le taux de réalisation des investissements a été amélioré grâce à la mise en place de la technique des AP/CP et par une meilleure programmation des investissements à réaliser. Le conseil municipal avait ouvert une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) d'un million d'euros pour les travaux de rénovation de l'école de Gajac. Elle fera l'objet d'une nouvelle délibération dans la mesure où les travaux de la cour d'école sont à y inclure. L'autorisation de programme de l'AP/CP sera augmentée pour se fixer à 1,5 M€.

Il sera proposé au moins une nouvelle AP au conseil municipal du 29 mars 2017:

□ la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du centre Pierre Mendès France. A ce stade de la préparation budgétaire, il n'est pas possible de préciser le détail de cette AP.

La Ville continuera de porter une enveloppe d'un million d'euros destinée aux gros entretiens du patrimoine existant.

De plus, la Ville poursuit la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé adopté par le conseil municipal le 24 septembre 2015 qui représente un engagement pluriannuel de travaux

d'importance. Sur la période 2016-2018, le montant de dépenses prévu est de 2,2 millions d'euros.

La réalisation de l'agenda d'accessibilité des personnes handicapées et l'AP/CP Travaux à l'école de Gajac constituent les deux seuls engagements pluriannuels à ce jour.

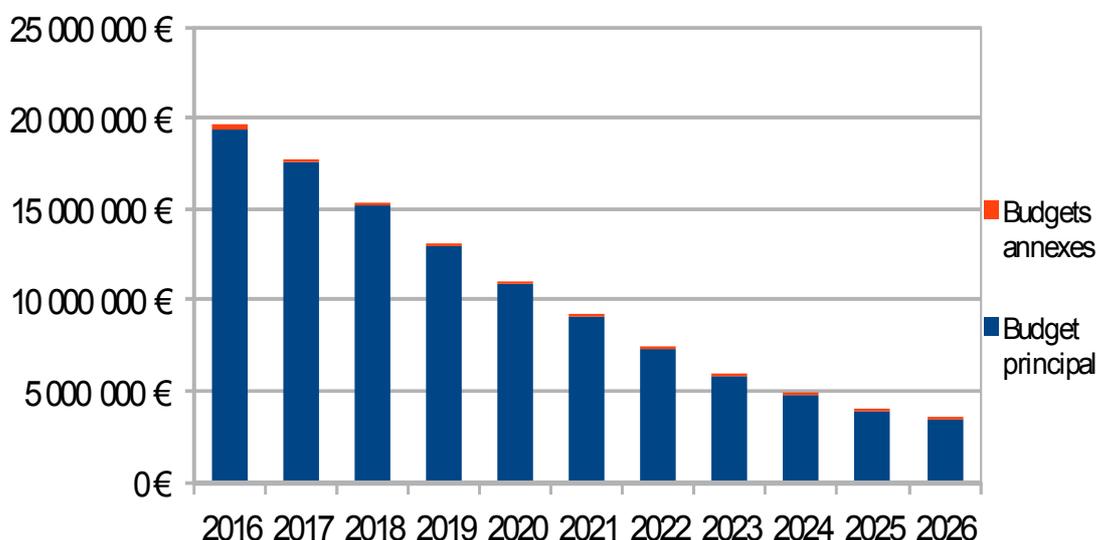
b) Le remboursement du capital de la dette.

En 2016, la Ville s'est à nouveau désendettée de 1,9 millions d'euros après un désendettement de 2,5 millions en 2015. L'objectif de ce désendettement est de préserver les marges de manœuvre financière de la Ville afin de lui permettre de contracter de nouveaux emprunts pour les projets d'investissement arrivés à maturité qui se réaliseront sur les exercices 2018 et suivants (travaux dans les écoles de Gajac et Cérillan, travaux sur le site de PMF, travaux place de la République,...). En 2017, le remboursement du capital de la dette est de 2,3 M€.

Rétrospective 2009-2016 de l'encours de dette du budget principal au 1^{er} janvier :

	Montant en euros
Encours de dette au 1er janvier 2009	29 768 038
Encours de dette au 1er janvier 2010	27 697 941
Encours de dette au 1er janvier 2011	25 654 105
Encours de dette au 1er janvier 2012	23 554 685
Encours de dette au 1er janvier 2013	22 932 773
Encours de dette au 1er janvier 2014	22 089 704
Encours de dette au 1er janvier 2015	21 940 385
Encours de dette au 1er janvier 2016	19 403 314
Encours de dette au 1er janvier 2017	17 499 123

Profil d'extinction de la dette au 1er janvier 2016



L'encours de dette au 1^{er} janvier 2017 se décompose par 62,89 % d'emprunts à taux fixe, 14,34% d'emprunts à taux variables et 22,77% d'emprunts à taux structurés.

Les recettes d'investissement.

Le montant de l'emprunt ne sera pas supérieur à 2,3 M€ pour ne pas augmenter le stock de capital de la dette.

L'excédent du compte administratif prévisionnel est estimé à 1,290 millions d'euros et sera affecté en section d'investissement.

Le FCTVA sera en diminution en 2017 dans la mesure où il est calculé sur les dépenses réalisées en 2015.

La Ville engage en 2017 des travaux d'extension de bâtiments scolaires qui devraient bénéficier du Fonds de soutien qui a été adopté par Bordeaux Métropole le 27 janvier dernier.

En 2017, selon le schéma directeur immobilier, la Ville procédera à des cessions de biens immobiliers pour un montant de 424 000 €.

LES BUDGETS ANNEXES

Bien que l'essentiel des masses financières et des enjeux de gestion soit concentré dans le budget principal de la commune, la séance du 29 mars 2017 sera aussi consacrée à l'examen des six budgets annexes de la commune.

Deux budgets annexes se rapportent à de la gestion locative sociale (logements très sociaux et logements des allées Dordins).

La Résidence Firmin Montignac ayant été cédée à Aquitanis, l'exercice 2017 du budget annexe des logements très sociaux sera consacré à sa clôture.

Un budget annexe concerne le bâtiment à usage commercial.

Deux autres budgets annexes se rapportent à l'aménagement et la commercialisation de zones d'activités (Galaxie 3 et Picot).

La zone Galaxie 3 étant totalement commercialisée, il conviendra en 2017 de comptabiliser l'excédent dégagé de 668 345 € et de le reverser au budget principal ainsi que de reprendre les équipements communs (voirie) dans le budget principal pour une valeur de 194 624 €.

Enfin le dernier budget annexe concerne l'exploitation des installations photovoltaïques de la commune. Il donne lieu depuis 2014 à un reversement au budget principal qui sera d'une centaine de milliers d'euros en 2017.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'orientations budgétaires 2017.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur Bouteyre rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes : «

DG17_015 Attribution de compensation en investissement - Mise en place. Autorisation. Décision

Définie par l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, l'attribution de compensation (AC) est à l'origine un reversement de fiscalité qui avait pour objectif d'assurer la neutralité financière et budgétaire du passage en taxe professionnelle unique, d'où son imputation en section de fonctionnement dans les budgets des collectivités concernées.

Elle ne peut être indexée et constitue une dépense obligatoire pour l'établissement public de coopération intercommunale ou les communes membres le cas échéant.

Pour mémoire, son montant prévisionnel doit être communiqué par le Conseil de Métropole, avant le 15 février de chaque année.

L'attribution de compensation doit également permettre d'assurer la neutralité financière des transferts de charges. Toutefois, la seule imputation en fonctionnement de l'attribution de compensation ne permet pas d'assurer cette neutralité lorsque les charges transférées comportent un volume de dépenses d'investissement identifié et récurrent.

L'attribution de compensation, qui est une dépense obligatoire, était à l'origine un reversement de fiscalité qui avait pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique, d'où son imputation en section de fonctionnement. Mais les récentes lois d'organisation territoriale (MAPTAM et NOTRe) ont considérablement élargi les transferts de compétences et d'équipements des communes aux établissements de coopération intercommunale. L'attribution de compensation est donc désormais davantage représentative de charges de fonctionnement et d'investissement transférées que d'une compensation de fiscalité.

En effet, avec la rationalisation de la carte intercommunale, les transferts de charges vers les

groupements se sont intensifiés, l'attribution de compensation devenant davantage représentative de charges transférées que d'une compensation de fiscalité.

A ce titre, suite à la promulgation de la Loi de n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), les communes de notre agglomération connaissent depuis 2014 des transferts de compétence conséquents en faveur de la Métropole. L'évaluation préalable de l'attribution de compensation, établie par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC), doit respecter le cadre prévu par le Code général des impôts (CGI). Sur ce point, l'article 1609 nonies C du CGI dispose que l'évaluation préalable réalisée par la CLETC implique pour les équipements liés à des compétences transférées le calcul d'un coût moyen annualisé. Ce coût moyen annualisé intègre « [...] le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses étant [est] pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année [...]. ».

Il en résulte pour les communes une progression significative des masses financières évaluées et transférées vers leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI), ce qui peut aboutir à des montants d'attributions de compensation négatives et un versement qui, in fine, représente une dépense obligatoire des communes vers leur groupement.

Force est de constater qu'en l'absence de la possibilité d'inscrire une quote-part d'AC en section d'investissement nombre de communes devrait revoir à la baisse leur volonté d'intégration intercommunale et/ou de mutualisation. En effet, dans un contexte de baisse importante des dotations versées aux collectivités locales et d'une forte tension sur leur épargne, de nombreuses communes pourraient se retrouver dans une situation d'épargne négative du fait de la prise en compte de ces charges de renouvellement des équipements en dépense de fonctionnement à travers l'attribution de compensation.

Dans ce contexte, les communes ont intérêt à minimiser l'évaluation de la part d'investissement comprise dans l'évaluation de la charge transférée afin de préserver leurs ratios financiers. En effet, la prise en compte en section de fonctionnement de dépenses supportées habituellement en section d'investissement constitue pour les communes une réduction supplémentaire et mécanique de leur niveau d'épargne.

Face à ce constat, dans le cadre des débats relatifs au Projet de loi de finances rectificatif 2016, un amendement a été adopté par l'Assemblée Nationale selon les termes suivants :

Après le premier alinéa du 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, est inséré un alinéa ainsi rédigé : « Ces délibérations ¹peuvent prévoir d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés, calculé par la commission locale d'évaluation des transferts de charges conformément au cinquième alinéa du IV. »

Ce texte permet donc aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique de créer une attribution de compensation dite d'investissement, imputée en section d'investissement afin de neutraliser réellement la part des dépenses d'investissement identifiée dans les transferts de charges.

Par ailleurs, l'amendement précise que la part de l'attribution de compensation pouvant être affectée en section d'investissement tient compte uniquement du coût de renouvellement des équipements transférés tel qu'évalué par la CLETC, dans les conditions au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts. Ce coût de renouvellement est donc limité aux dépenses d'investissement et ne comprend pas les dépenses d'entretien et les frais financiers liés aux équipements.

A l'instar des transferts de compétences, la compensation des charges transférées des communes à la Métropole dans le cadre de la mutualisation des services est également

1 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI : « 1° bis Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

imputée sur l'attribution de compensation de la commune concernée. Le recours à l'attribution de compensation en section d'investissement peut donc aussi s'appliquer dans le cadre de la création de services communs.

En pratique, la mise en œuvre d'une part de l'attribution de compensation en section d'investissement se traduira pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles par une répartition de son attribution de compensation actuelle selon le tableau joint en annexe (annexe 1).

Enfin, cette affectation en section d'investissement peut être décidée dans le cadre de la fixation ou de la révision libre du montant de l'attribution de compensation, c'est-à-dire par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées.

Au regard de l'attribution de compensation que Bordeaux Métropole doit verser à la ville de Saint-Médard-en-Jalles au titre de l'exercice 2017, soit 1 989 615 €, la mise en œuvre de l'amendement précité permettra de scinder l'attribution de compensation respectivement pour 599 948 € en section d'investissement, en dépenses, et 2 589 563 € en section de fonctionnement, en recettes.

Dans un souci d'équité, pour les communes bénéficiant du versement d'une attribution de compensation versée par Bordeaux Métropole, cas de notre commune, tout en ayant transférée une dépense d'investissement au titre des transferts de compétence, le montant de l'attribution de compensation perçue par la commune en section de fonctionnement sera majorée en proportion du montant de la dépense d'investissement transférée afin d'inscrire une attribution de compensation en dépense d'investissement. Au final, l'attribution de compensation nette perçue par la commune demeurera conforme au montant alloué avant la prise en compte d'une attribution de compensation en section d'investissement.

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts modifié par l'article 163 de la loi n° 2015-1785 du 29/12/2015 de finances pour 2015 et par l'article 81 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative de 2016 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la délibération du Conseil de Métropole n° XXXX du 27 janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil de Métropole n° 2016/0062 du 12 février 2016 relative à la révision des attributions de compensation 2016 ;

Vu la délibération du Conseil de Métropole n° 2015/0253 du 29 mai 2015 relative aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole ;

Vu la délibération du Conseil de Métropole n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 relative aux mécanismes de financement de la mutualisation à Bordeaux Métropole ;

Vu la délibération du Conseil de Métropole n° 2015/697 du 27 novembre 2015 relative aux modalités de mise en place des services communs ;

Vu la délibération du Conseil de Métropole n° 2016-602 du 21 octobre 2016 relative à l'ajustement des attributions de compensation des communes du cycle 1 de la mutualisation ;

Vu le rapport d'évaluation des transferts de charges adopté par les membres de la CLETC à la majorité simple lors de la séance du 21 octobre 2016 (annexe 2) ;

Vu la délibération n° DG16_141 du Conseil municipal du 30 novembre 2016 adoptant le rapport final de la CLETC du 21 octobre 2016 ;

Vu la délibération cadre du Conseil de Métropole n° 2016-717 du 2 décembre 2016 relative aux équipements culturels et sportifs ;

Entendu le rapport de présentation ci-dessus,

Considérant qu'il y a lieu de mettre en œuvre une attribution de compensation en section d'investissement et de répartir à cet effet l'attribution de compensation versée par Bordeaux Métropole à la Ville de Saint-Médard-en-Jalles,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser, d'une part, l'imputation d'une partie de l'attribution de compensation en section d'investissement, d'autre part, la répartition de l'attribution de compensation à verser par Bordeaux Métropole à la commune de Saint-Médard-en-Jalles en 2017 sur les sections de fonctionnement et d'investissement du budget communal, conformément à la délibération du

Conseil de Métropole du 27 janvier 2017.

Décide d'inscrire la somme de 2 589 563 euros en recettes de la section de fonctionnement de l'exercice 2017, fonction 01 « opérations non ventilables » au chapitre 73, article 7321 « Attributions de compensation ».

Décide d'inscrire la somme de 599 948 euros en dépenses de la section d'investissement de l'exercice 2017, dont l'imputation exacte sera précisé après publication d'un arrêté d'actualisation de l'instruction budgétaire et comptable M.14.

Adopté à 33 Pour 0 Contre et 2 Abstention

Monsieur le Maire rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes : «

DG17_016 Adhésion à des organismes et associations. Décision

Considérant l'intérêt de la commune à adhérer à certains organismes,

Il y a lieu d'en établir une liste qui pourra être complétée au fur et à mesure d'éventuelles demandes qui arriveraient en cours d'année.

Il est proposé d'adhérer aux organismes listés dans le tableau ci-dessous :

ORGANISME	MONTANT DE LA COTISATION POUR 2017
Rue de l'Avenir	150,00 €
ANDIIS (Le réseau territorial du sport)	45,00 €
Association Départementale des Communes Forestières de la Gironde	50,00 €
Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR)	50,00 €
TOTAL	295,00 €

Cette charge sera imputée, au cours de l'exercice 2017, sur le budget de la commune, article 6281.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer aux organismes listés ci-dessus pour l'année 2017 et de verser à ce titre les cotisations annuelles.

Adopté à l'Unanimité

Madame Dumas rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes : «

DG17_017 Signature du marché public de sécurité incendie et de sûreté du Carré des Jalles. Autorisation

Le centre culturel « Le Carré des Jalles » est un établissement recevant du public (ERP) de 1^{ère} catégorie, équipé d'un système central de sécurité incendie.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, certains espaces du Carré des Jalles, reconnus d'intérêt métropolitain, ont été transférés à Bordeaux Métropole, de même que le clos et le couvert de l'ensemble du bâtiment.

La Métropole n'étant pas compétente pour assurer l'organisation et la gestion des activités de service public culturel pouvant y être accueillies, cette compétence continue à être exercée par la Commune.

En sa qualité d'exploitant des ouvrages, la commune est responsable de la sécurité de l'équipement.

En terme de surveillance, le principe est de pouvoir assurer une première action efficace en cas de sinistre et de mouvement de panique du public.

La réglementation prévoit différentes exigences selon le type et la catégorie de l'ERP. Ces exigences sont aisément compréhensibles car il faut présumer de l'ignorance du public quant aux réflexes d'urgence et de sa méconnaissance de l'établissement, notamment les issues de secours alternatives à l'entrée principale.

Cette charge repose sur l'exploitant de la structure, aidé par un service de sécurité incendie. Suivant l'activité du moment, l'effectif de ce service est défini en nombre, en qualification (SSIAP) et en niveau (1, 2 et 3).

Par ailleurs, relativement aux actes de malveillance et d'incivilité qui se sont produits ces derniers temps autour de ce même bâtiment, il est apparu indispensable de faire appel à un agent de sûreté.

Dans ce domaine, les entreprises de sécurité privée fournissent les moyens humains et services associés avec des agents de sécurité et de sûreté qualifiés.

Considérant l'estimation globale de cette dépense sur 4 ans, évaluée à 811 000,00 € TTC, il y a lieu d'engager une procédure de mise en concurrence, lancée selon la procédure d'appel d'offres communautaire.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer le marché découlant de cette consultation.

Madame Véronique DURAND – Conseillère municipale de l'opposition

Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la culture, vous annoncez dans votre délibération une dépense évaluée sur 4 ans à 811 000 € à propos d'un marché public qui d'un côté concerne la sécurité incendie, ce qui est réglementaire, mais qui sur un autre volet va concerner les actes de malveillance et d'incivilité qui se produisent ces derniers temps autour du Carré des Jalles.

Alors, pour résoudre ce problème, vous mettez en avant la présence d'un agent de la sûreté qui, à priori, devrait aussi intervenir aussi à l'extérieur du bâtiment, vous faites état de dégradations extérieures, mais comment cet agent privé pourra-t-il intervenir à l'extérieur du Carré des Jalles donc que vient faire cette thématique ici ? C'est encore une fois, la preuve de votre incapacité à résoudre dans le cadre de la prévention et de la médiation les problèmes de malveillance et d'incivilité dans la ville. Nous rappelons à l'assemblée et aux Saint-Médardais qui nous suivent en direct sur la vidéo que le conseil municipal n'a toujours aucune connaissance de l'évolution des statistiques de la délinquance de la gendarmerie depuis 3 ans et des axes stratégiques qui doivent définir des actions qui seules seraient financées par le fonds inter-ministériel de la prévention et de la délinquance, le FIPD. Nous rappelons aussi que nous n'avez pas obtenu le soutien financier de l'état, au titre du FIPD demandé en 2016 car nous n'avez pas établi la rédaction d'une stratégie locale rendue obligatoire par la loi de 2007.

Concernant les 811 000 €, comment répartissez-vous sur 4 ans la part sécurité-incendie et la part malveillance et incivilité ? Car à ces 811 000 € se rajoutent 100 000 € pour l'installation des caméras de surveillance. Nous attirons votre attention sur le fait que cette somme n'était qu'une hypothèse au conseil municipal d'avril 2016. Nous pouvons imaginer le pire dans l'ascension des montants à venir, nous le dénoncions déjà lors des conseils municipaux d'avril et de novembre 2016. Aux 811 000 € et 100 000 € se rajoutent des dégradations conséquentes sur la ville depuis que vous décidez en novembre 2014 de stopper brutalement les interventions sociales et d'intérêt général de 3 associations dont une qui intervenait auprès des jeunes dans la ville, je dis bien dans la ville, dans le cadre de la prévention et de la médiation, nous n'oublions pas.

Nous notons également la fermeture du local jeune, qui permettait à des jeunes de se retrouver et de rencontrer des animateurs, alors, vous allez vous féliciter bien sûr à propos des interventions des nouveaux médiateurs de rues, mais nous verrons ce que donneront les bilans.

Dans quelle mesure, votre politique de prévention-médiation est-elle vraiment efficace et dans quelles mesures les personnes sont-elles réellement accompagnées ? En attendant, ce sont les concitoyens qui payent à ce jour, sans aucune garantie de résultats.

Alors, si nous devons mesurer votre politique, Monsieur le Maire, en terme de prévention et de

médiation : absence totale d'objectifs précis, d'analyse, de stratégie et d'évaluation. Merci.

Madame Vanessa Dumas

Madame Durand, je vous félicite, vous êtes une très bonne cuisinière, vous avez mélangé tous les sujets , là on parle de la sécurité du bâtiment, vous nous parlez de prévention etc.. C'est très bien, ça vous permet d'aborder vos sujets de prédilection , mais là, je ne pense pas que ce soit le sujet de la délibération. Si vous voulez, vous pourrez demander à vos camarades qui sont dans la commission d'appels d'offres pour avoir des détails sur ce qu'est le budget sécurité du bâtiment, donc, vous verrez qu'il y a effectivement une grosse somme par rapport à cette sécurité. Nous avons des agents de sécurité , nous sommes garants de la sécurité du public qui vient dans ce bâtiment et nous sommes obligés, nous avons des obligations et nous y répondons. En ce qui concerne la politique et la sécurité, je ne vois pas à qui vous posez la question, mais pas à moi et je ne pense pas que ce soit l'objet de cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci, quelques éléments pour préciser qu'évidemment, toutes les données et les statistiques sur la délinquance, qui sont d'ailleurs bonnes, ont été données au CLSPD, d'ailleurs Monsieur Cristofoli y participe, il est vrai la division de l'opposition en 3 groupes complique peut être la transmission des informations mais bon, voilà, pour les agents de la médiation, on en a 3, donc on fait beaucoup d'efforts en matière de médiation. Quand vous dites que le local est fermé : c'est totalement faux, il est en train d'être re-préparé, il va être ré-installé provisoirement ailleurs, après on aura un système très performant avec la mission locale, c'est un nouvel espace jeune repensé.

Et effectivement le FIPD nous a soutenu en nous accordant 7 000 €, donc vos informations sont mauvaises.

Adopté à 28 Pour 0 Contre et 7 Abstention

Monsieur Roucher rapporte la délibération suivante.

DG17_018 Prolongation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Approbation. Autorisation

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés.

D'abord institué pour la période 2012 / 2016, ce dispositif a été prolongé pour deux ans par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016.

Dans ce cadre, les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2017 et 2018.

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 17 de la loi du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2017 et 2018, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Dans ce contexte, par un rapport détaillé, le Maire a présenté le 24 novembre 2016 au comité technique :

- un bilan sur la mise en oeuvre du précédent programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, indiquant notamment les prévisions de recrutements programmés et le nombre de recrutements effectivement réalisés au cours des sessions successives de recrutement ;
- un bilan de la transformation des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée, en application des articles 21 et 41 de la loi n°2012-347 ;
- un rapport sur la situation des agents remplissant les conditions définies aux articles 14 et 15 de la même loi ;

- le nouveau programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, déterminé en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Vu le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Vu le rapport sur la situation des agents contractuels et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, soumis à l'avis du Comité Technique le 24 novembre 2016, dans les conditions prévues par l'article 17 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Approuve le rapport sur la situation des agents contractuels et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire tel que présenté au Comité Technique du 24 novembre 2016 et annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint ayant délégation, à confier au Centre de Gestion de la Gironde l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme et à signer avec le Centre de Gestion la convention correspondante.

Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint ayant délégation, à procéder à l'information individualisée des agents contractuels employés par la collectivité sur le contenu du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les conditions générales de la titularisation.

Impute les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget des exercices correspondants pour la création des emplois correspondant au tableau des effectifs.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur Roucher rapporte la délibération suivante.

DG17_019 Indemnité forfaitaire de déplacement au titre de 2016. Autorisation

Les agents qui utilisent leur véhicule personnel à des fins professionnelles peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement, soit sur la base des frais réels dûment justifiés, soit de manière forfaitaire.

L'indemnité forfaitaire annuelle est régie par le décret n°2007-23 du 05 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001. Elle est fixée actuellement, et sous réserve d'une modification réglementaire de son montant, à 210 euros maximum, par arrêté ministériel.

Dans ce cadre, la liste des agents bénéficiaires de l'indemnité forfaitaire est établie annuellement par l'organe délibérant de la collectivité. Le versement de l'indemnité s'effectue à terme échu au prorata :

- du nombre de mois travaillés au cours de l'année pour la collectivité, sur une fonction ayant nécessité l'utilisation d'un véhicule personnel pour des trajets professionnels occasionnels ;
- et/ou du nombre de jours de travail effectif dans l'année, calculé au premier jour de l'arrêt, à partir du 31^{ème} jour d'absence pour maladie au cours de l'année.

Ainsi, le Conseil Municipal décide d'octroyer, pour l'année 2016, une indemnité forfaitaire de déplacement aux agents occupant les fonctions définies dans le tableau ci-annexé.

Les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 012 du budget général de la commune.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à verser l'indemnité forfaitaire aux agents utilisant leur véhicule personnel à des fins professionnelles selon la liste ci-annexée et selon les modalités pré-citées.

Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la Commune pour l'exercice en cours.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur Roucher rapporte la délibération suivante.

DG17_020 Renouvellement de l'emploi de Directrice de la Communication. Décision

Dans le cadre du mandat municipal 2014/2020, la Ville de Saint-Médard-en-Jalles a choisi de pourvoir le service communication d'une Directrice, chargée de piloter et de mettre en oeuvre sa nouvelle stratégie de communication globale et de valoriser les politiques municipales décidées par les élus.

Considérant les exigences liées à cet emploi, la direction de ce service a été confiée dès le 10 avril 2014 à un agent contractuel, issu d'un parcours et d'une formation spécifiques dans les métiers de la communication : titulaire d'un Master en communication et justifiant d'une expérience professionnelle similaire dans d'autres collectivités territoriales.

Considérant l'échéance prochaine du contrat de cet agent et la nécessité pour la Ville de poursuivre sa politique de communication et aussi d'assurer la pérennité des actions déjà mises en place, il est envisagé de renouveler le contrat de la Directrice de la Communication qui occupe actuellement cette fonction car elle a su démontrer ses compétences professionnelles dans ce domaine stratégique et mener à bien les missions qui lui ont été confiées. Les missions principales liées à cet emploi demeurent inchangées :

- participation à la définition des orientations en matière de communication (externe et interne) ;
- organisation, coordination et diffusion des informations d'utilité publique ;
- participation à la définition de la stratégie de promotion et de valorisation du territoire ;
- contribution à la coordination des démarches participatives et de la démocratie de proximité ;
- coordination des relations avec la presse et développement des partenariats ;
- management du service.

Conformément aux dispositions de l'article 3-3, 2^o alinéa de la loi du 26 janvier 1984 permettant le recrutement d'un agent contractuel "*pour les emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient*", il est donc proposé au Conseil municipal de renouveler le poste de « Directrice de la Communication » à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2017 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide de renouveler l'emploi à temps complet de « Directrice de la Communication », à compter du 1^{er} juin 2017, pour une durée déterminée de 3 ans, soit jusqu'au 31 mai 2020.

Précise que la rémunération de l'agent sera déterminée par référence au 10^e échelon du grade d'attaché territorial, Indice brut 772 – Indice majoré 635. Cette rémunération évoluera en fonction de l'augmentation de la valeur du point d'indice. S'ajoutera à cette rémunération, conformément à la délibération n° 07-60 du 21 mai 2007, le versement mensuel de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires sur la base d'un coefficient calculé au regard de la cotation du poste, selon les critères d'attribution définis par la délibération DG11_201 du 16 novembre 2011 ainsi que l'indemnité d'exercice des missions de préfecture.

Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint ayant délégation, à signer en son absence le contrat correspondant et tous les documents s'y rapportant.

Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la commune pour l'exercice en cours.

Monsieur Cases

Nous avons décidé de ne pas participer au vote sur cette délibération relatif au renouvellement du contrat du Directeur, de la Directrice de la communication, bon, il est bien sûr normal qu'une commune comme la nôtre dispose d'un Directeur de communication : nous n'avons pas de remarque non plus à faire à la Directrice actuelle, avec laquelle nous entretenons des relations tout à fait satisfaisantes mais nous voulons dénoncer à travers cette délibération la politique que vous menez en terme de communication depuis votre arrivée. On voudrait déjà rappeler que dans un 1er temps, vous avez triplé le budget de la communication par rapport à ce qui avait été fait par la précédente équipe et à laquelle vous vous référez très régulièrement. La population se sent inondée par cette communication municipale, sans être cependant mieux informée qu'auparavant et nous voulons par ce vote dénoncer également le mélange des genres, l'opacité budgétaire et financière qui règne entre la commune et un collectif dit « urgence grande ligne D ». Après la distribution avec le dernier journal municipal n° 4, dans 4 pages de ce collectif, la commune est actuellement couverte d'affiches proclamant la vérité... La vérité : c'est un beau programme ! Mais qui peut détenir la vérité ?

Vous n'avez toujours pas compris, Monsieur Mangon, qu'après 3 ans de mandat, vous devez être le Maire des Saint-Médardais, de tous les Saint-Médardais et qu'un argument contradictoire au vôtre n'est pas un mensonge, mais peut-être un point de vue différent.

Vous en êtes encore à éditer des tracts sur fonds publics indignes même d'une mauvaise campagne électorale. Vous caricaturez les positions des Elus de l'opposition dont vous jetez les noms en pâture, vous créez des tensions nuisibles avec les communes voisines, tout ça avec l'argent des contribuables, de tous les contribuables .

Avez-vous oublié que vous avez fait 3 campagnes électorales à Saint-Médard, Monsieur le Maire, et que vous avez changé d'avis 4 fois sur les transports publics.

Je rappellerai très rapidement qu'en 2001 : tramway sur pneus par Caudéran, le tramway ne desservira pas Saint-Médard car son coût est tel que son investissement nécessite une densité de population très supérieure à ce que nous connaissons. Tiens, tiens.

En 2008, la seule solution, c'est le tramway direct Saint-Médard/Bordeaux : la prolongation de la ligne A que nous proposons à l'époque est un projet néfaste.

En 2014, projet tellement néfaste que vous le reprenez à votre compte , n'oublions pas Monsieur le Maire que vous avez été élu pour l'arrivée d'un tramway par le prolongement de la ligne A, une opportunité à ne pas gaspiller cette fois, comme vous l'écriviez.

3 mois après, sans aucune explication à la population, vous changez encore d'avis et faites le forcing que nous connaissons, pour le prolongement de la ligne D. Encore une fois, vous avez trompé la population sur vos intentions. Signalons que si en 2009 le prolongement de la ligne D a été envisagé par la précédente équipe municipale, ce que vous avez rappelé avec plaisir, il a été très rapidement abandonné en raison des fortes réserves émises à l'époque par les services de la CUB, après étude, sur la faisabilité de ce tracé. Je vous renvoie à l'ancien Directeur de la mission tramway Monsieur Lhomet. L'entêtement et le passage en force n'était pas la marque, nécessairement, de la précédente équipe municipale.

Après cette mise au point, revenons sur l'utilisation des fonds publics de la commune par une structure, un collectif qui n'a jamais fait l'objet, ni d'une délibération en conseil municipal, ni d'un débat. Il y a donc une utilisation sans base juridique , en toute opacité, sans contrôle, de fonds publics pour faire fonctionner et une structure et développer des campagnes de publicité et à sens unique, une utilisation du personnel municipal pour faire signer des pétitions, au nom de ce collectif, dans les manifestations officielles de la ville, qu'il s'agisse du forum des associations ou de la réunion des nouveaux habitants.

Alors, quelle autre commune : peut-être que vous pourrez nous en citer ? Aurait mis en place un tel dispositif ? C'est pourquoi avec une certaine solennité, l'opposition de gauche , le groupe PS/PRG a décidé d'interroger le Préfet et le Président de la Chambre des comptes sur ces pratiques et sur les liens qui sont entretenus entre la Mairie et ce collectif ?

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci, alors, au moins une chose qui est sûre c'est que réquisitoire que vous venez de présenter, témoigne que j'ai vraiment besoin d'avoir une Directrice de la communication à mes côtés pour m'aider à avoir une communication plus organisée. Donc, nous avons parfaitement besoins d'avoir à prolonger le contrat de travail de Madame Battin et je la félicite. S'il vous plait, vous vous êtes exprimé, c'est bon, oui mais c'est moi la Police des débats, donc si ça ne vous plaît pas, il faut changer.

Donc moi, je félicite chaleureusement Madame Battin de son concours et de l'excellent travail qu'elle fournit, je suis très enthousiaste comme mes collègues pour renouveler son contrat de travail et je l'en remercie.

Je ne dirai rien à propos du petit réquisitoire un peu tristounet que vous venez de nous faire Monsieur Cases, c'est normal, c'est le jeu et puis, simplement une petite précision, Urgence grande ligne D n'est pas une structure, il n'y a pas lieu de faire une délibération et c'est simplement une campagne qui est portée directement par la ville au titre de la compétence générale et faites vérifier par qui vous voulez et c'est votre droit, je vous laisse à vos vérifications et je mets au vote le renouvellement du contrat de Madame Noémie Battin.

Adopté à 29 Pour, 0 Contre et 6 Abstention (4 non participation du groupe PS-PRG)

Monsieur Roucher rapporte la délibération suivante.

DG17_021 Création d'un emploi de Webmaster. Décision

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles, très dynamique dans le secteur des nouveaux médias, souhaite poursuivre l'évolution de ses supports de communication numériques et proposer à ses habitants des sites internet, blogs et réseaux sociaux. La mission de pilotage et d'animation de ces supports a été confiée à la direction de la Communication qui s'est vue également chargée de l'Intranet de la Ville.

La mise en oeuvre de ces outils numériques doit être confiée à un agent issu d'un parcours et d'une formation spécifiques, alliant compétences techniques et rédactionnelles, un « Webmaster, rédacteur Web » dont les missions s'articulent autour du pilotage de projets consistant à développer les services en ligne, notamment en faveur des habitants, et à permettre une meilleure appropriation ainsi qu'une plus grande interactivité de l'Intranet. Il s'agit globalement de contribuer à l'image innovante de la Ville, tant dans ses services au public que dans la gestion de son e-administration.

Les principales activités confiées au poste de « Webmaster, rédacteur Web » sont les suivantes :

- création, pilotage et animation des sites Internet de la Ville, blogs et réseaux sociaux ainsi que l'Intranet ;
- proposition de contenus et adaptation des messages aux supports numériques de la ville (vidéos, photos, réseaux sociaux...), et en assurer leur réalisation et leur évolution ;
- définition et animation de la stratégie Web de la Ville, en cohérence avec la stratégie globale de communication ;
- réflexion et proposition de développement des sites et de leur mise en œuvre : exploration des différentes évolutions possibles ;
- planification des développements, de l'animation et des mises à jour : délégation et contrôle ; gestion des communautés ;
- conseil, veille et contrôle : collaboration avec les administrateurs de sites, blogs périphériques, pages et profils réseaux sociaux ;
- collaboration avec l'équipe informatique pour les développements ;
- collaboration et partenariat avec d'autres collectivités, associations ;
- animation de groupes de travail ;
- collecte de l'information : hiérarchisation, outil de collecte ;
- rédaction d'articles et réalisation de dossiers ;

- communication sur les outils et les actions web, en direct ou en relation avec la chargée de communication ;
- veille technologique.

Suite au départ en février 2016 du « Webmaster, rédacteur Web » chargé de ces missions, et pour assurer la continuité immédiate du fonctionnement de la Direction de la Communication, cet emploi a été confié depuis le 2 mars 2016 à un agent contractuel, titulaire d'un diplôme universitaire de technologie spécialisé dans les services et réseaux de communication, qui répond parfaitement au profil spécifique du poste.

Considérant la nécessité pour la Ville de poursuivre sa politique de communication et de développement de services dématérialisés, et aussi d'assurer la pérennité des actions mises en place dans ces domaines, il est donc envisagé de renouveler le contrat de l'agent occupant ce poste car il a démontré de grandes qualités professionnelles dans les missions confiées.

Conformément aux dispositions du nouvel article 3-3, 1^o alinéa de la loi du 26 janvier 1984 permettant le recrutement d'un agent contractuel " lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ", il est donc proposé au Conseil municipal de créer le poste de « Webmaster, rédacteur Web » à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2017 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide, de créer l'emploi à temps complet de « Webmaster, rédacteur Web », à compter du 1^{er} mars 2017, pour une durée déterminée de 3 ans, soit jusqu'au 29 février 2020.

Précise que la rémunération de l'agent sera déterminée par référence au 2^e échelon du grade de rédacteur territorial, Indice brut 366 – Indice majoré 344. Cette rémunération évoluera en fonction de l'augmentation de la valeur du point d'indice. S'ajoutera à cette rémunération, conformément à la délibération n° 07-60 du 21 mai 2007, le versement mensuel de l'indemnité d'administration et de technicité sur la base d'un coefficient calculé au regard de la cotation du poste, selon les critères d'attribution définis par la délibération DG11_201 du 16 novembre 2011.

Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint ayant délégation, à signer en son absence le contrat correspondant et tous les documents s'y rapportant.

Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la commune pour l'exercice en cours.

Adopté à l'Unanimité

Madame Layrisse rapporte la délibération suivante.

DG17_022 Attribution d'un acompte sur la subvention 2017 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Décision

Il est exposé que les acomptes sur subventions ne peuvent être mandatés qu'après l'approbation du budget primitif, sauf en cas de délibération antérieure autorisant le versement d'acompte.

Certains organismes et établissements publics ne pouvant assurer leur mission qu'avec des recettes provenant de la subvention communale, il convient de proposer une délibération spécifique avant le vote du budget prévu le 29 mars 2017.

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à verser un acompte au Centre Communal d'Action Sociale pour des besoins de trésorerie en début d'année 2017, il vous est donc proposé d'approuver le versement de l'acompte d'un montant de 275 000€ au Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide de verser un acompte à la subvention de fonctionnement 2017 du CCAS d'un montant de 275 000€.

Impute la dépense au compte 657362 fonction 520.

Précise que l'acompte sera versé courant février 2017.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur Braun rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes : «

DG17_023 Demande de subvention et signature de convention auprès du Département de la Gironde concernant l'opération Cap 33 de l'été 2017. Autorisation

La commune renouvelle cet été, l'opération sportive et culturelle Cap 33 dont les partenaires sont le Département de la Gironde, les comités départementaux sportifs et les associations.

Le centre fonctionnera six jours par semaine (du lundi au samedi) du 1^{er} juillet au 31 août 2017.

Il proposera aux familles et aux plus de 15 ans de découvrir diverses activités grâce à un partenariat étroit avec les associations locales.

Le principe de l'opération Cap 33 s'appuie sur trois moments forts d'activités :

- Les découvertes : Elles permettent une pratique gratuite des activités (avec ou sans inscription au préalable) ;
- Les séances d'approfondissement : Dans la continuité des moments découvertes, ces séances payantes permettent de se perfectionner dans certaines disciplines encadrées par des éducateurs diplômés ;
- Les tournois et rencontres : Ces moments permettent de se retrouver dans une ambiance conviviale (tournois payants et rencontres gratuites).

Un système de carte, à tarif dégressif, permet un accès direct aux activités payantes telles que les séances d'approfondissement et les tournois.

La commune est responsable de l'organisation et tenue d'assurer le rôle d'employeur.

Par conséquent, elle prévoit l'engagement de 10,33 mois saisonniers (3 mois de valorisation pour le personnel municipal mis à disposition et 7,33 mois pour les recrutements).

En ce qui concerne le budget prévisionnel total, il s'élève à 31 000 € et les dépenses prévues seront inscrites au Budget Primitif 2017.

Le Département apporte à la ville, un soutien logistique et octroie une subvention de fonctionnement.

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et solliciter une aide financière auprès du Département de la Gironde.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que les éventuels avenants et solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Département de la Gironde.

Madame Véronique Durand

Alors, nous allons voter pour mais comme en 2015, vous avez encore omis de joindre la convention à cette délibération, donc pour nous, il y a beaucoup d'imprécisions et en 2015, on vous avait demandé de nous faire parvenir cette convention mais bon, elle n' est jamais arrivée. Alors en 2016, vous récidivez, conséquence : nous n'avons toujours aucun élément concernant l'objet de la convention entre le département et la municipalité qui permet de préciser les obligations des différentes parties ainsi que le financement et la mise en place de l'opération CAP33, sur les détails de la mise en œuvre de cette opération, sur les installations sportives, socio-culturelles et d'accueil qui pourraient être mobilisés et sur l'accueil et l'information du public.

Alors concernant le budget, vous dites que le budget prévisionnel s'élève à 31 000 €, mais nous manquons de précisions sur le budget, le détail des dépenses que vous envisagez d'inscrire au budget primitif est sur des prévisions de recettes. Ensuite qu'en est-il du coût réel pour la commune et de la participation du public ? Le Département apporte à la Ville un soutien logistique et octroie une subvention de fonctionnement, par contre cette aide du

Département s'évalue en fonction du volume d'animations mises en œuvre à propos duquel nous n'avons pas d'information. Donc cette omission déjà signalée en 2015 est anormale car l'ajout de cette convention à la délibération devrait être de fait et on ne devrait pas vous la demander. Donc on doit vous reconnaître une certaine constance dans l'opacité des dossiers.

Monsieur Braun

On s'est vu en commission il y a quelques jours, il y a combien ? 1 semaine ? Vous avez l'impression de faire une petite sortie, ou, vous vous faites plaisir, on s'est vu il y a une semaine et les commissions sont faites pour ça, pour demander des particularités techniques, on a les agents autour de la table, on est, nous ici, pour répondre à vos questions politiquement, et là, vous nous faites une petite série de questions techniques qui n'intéressent pas le conseil municipal et qui auraient très bien pu, être traitées en commission la semaine dernière. Je vous propose donc d'avoir un débat à la hauteur pour la prochaine délibération et nous vous transmettrons tous les éléments que vous souhaitez et que vous avez demandés.

Mais vous connaissez par exemple des Présidents d'associations y compris géographiquement proches de vous qui pourront vous en présenter aussi. Tout est transparent, tout est clair et d'ailleurs elles pourront vous le dire.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur Braun rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes : «

DG17_024 Tarif supplémentaire de l'espace aquatique. Décision

La Ville met ses équipements sportifs à disposition des établissements scolaires primaires et secondaires.

Compte tenu des contraintes financières à la charge de la Ville et de la répartition des compétences dans le domaine des établissements scolaires, la région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Gironde ont été sollicités pour un soutien financier sur le coût de fonctionnement des équipements sportifs mis à disposition aux lycées et aux collèges.

Le Département de la Gironde a proposé une participation au budget des collèges dans le cadre du dispositif d'accès à la piscine pour le programme obligatoire du « savoir nager » à destination des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} non nageurs.

Considérant que le Département de la Gironde octroie une participation forfaitaire de 8 € par élève et par an, il vous est proposé aujourd'hui de créer un tarif unique d'accès pour les collèges correspondant au forfait pris en charge par le Département de la Gironde.

COLLÈGES	
Désignation	Tarif unique
Forfait annuel par élève et par an	8,00 €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Fixe le tarif supplémentaire d'accès à l'espace aquatique pour les collèges.

Madame Véronique Durand

Alors donc, vous avez sollicité le Département de la Gironde pour participer au budget des collèges, donc à destination des élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}, sur un tarif unique et le Département vous a répondu favorablement. Alors, d'une part, votre demande met en avant votre choix de facturer les entrées de la piscine, donc vous avancez des contraintes financières et met aussi en exergue votre désengagement. Sachant que les 4^{ème}, là c'est une question que je vais vous poser pratiquent également ces mêmes activités piscine : qu'avez-vous prévu pour eux, alors que le Département ne finance pas comme pour les 5^{ème} et 6^{ème} ?

D'autre part, Monsieur le Maire, vous êtes également Conseiller Départemental, par contre, il semblerait que que vous soyez atteint du syndrome aigu du vote contraire, je m'explique :

En tant que Conseiller Départemental, vous vous avez voté le 15 décembre 2016 contre le

budget primitif du Conseil Départemental de la Gironde comme les Elus du Front National et malgré cela, vous avez osé, sans le moindre scrupule demander un soutien financier au Département : vous avez du culot !

Encore mieux, vous avez pris une position carrément différente de vos amis du Groupe Girondin Avenir qui eux, se sont abstenus .

Vous affichez là un comportement politique dont le sens est très incertain.

Quelle est la cohérence Monsieur Mangon ? Porosité entre droite et extrême droite ? pour ceux qui doutent encore ?

Ah ! ça plaît pas ça : je sais, ça plaît pas

Monsieur le Maire.

Madame Durand, je trouve votre intervention tout à fait à la hauteur de ce que je pense de vous : elle est minable. Donc je n'y répondrai pas plus, « C'est de la merde en boîte », je n'y répondrai pas.

Je vous propose que nous passions au vote : qui est favorable à cette délibération ?

Monsieur Cases

Je voudrai dire un mot....

Monsieur le Maire.

Non, j'ai la police des débats et je n'accepte pas votre intervention, si ça ne vous plaît pas, vous sortez.

Adopté à 28 Pour 0 Contre et 7 Abstention

(4 non participation du groupe PS-PRG et 2 non participation du groupe Écologiste)

Monsieur Braun rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes : «

DG17_025 Avenant à la convention 2016/2017 avec le Sivom Jalles Sud Médoc pour l'utilisation de la salle Pierrette Aymar. Autorisation

Vu la délibération DG16_124 en date du 28 septembre 2016 portant convention 2016/2017 avec le SIVOM Jalles Sud Médoc pour l'utilisation de la salle Pierrette Aymar.

Vu la délibération du Sivom N° 02-2017 portant avenant de la convention 2016/2017 avec la commune de Saint-Médard-en-Jalles pour l'utilisation de la salle polyvalente Pierrette Aymar en date du 27 janvier 2017.

Considérant que l'association Saint-Médard Basket n'occupe plus la salle sur le créneau du mardi de 20h30 à 22h30 et ce à effet du 1^{er} janvier 2017.

Dans ces conditions, il y a nécessité à passer un avenant à la convention annuelle modifiant le planning d'occupation de la salle Pierrette Aymar.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à convention d'occupation de la salle Pierrette Aymar avec le SIVOM Jalles Sud Médoc, dans les conditions suivantes :

Jours - Horaires	Activité et club concernés
Lundi – 19h00 à 20h30	Badminton
Lundi – 20h30 à 22h15	Handball
Mardi – 18h00 à 20h30	Badminton
Mercredi – 18h00 à 20h00	Handball
Mercredi – 20h00 à 22h00	Badminton
Jeudi – 20h00 à 22h00	Badminton
Vendredi – 18h00 à 20h30	Handball
Vendredi – 20h30 à 22h30	Futsal

Précise que la mise à disposition définie par la convention est consentie à raison de 26 € par heure. La dépense sera imputée sur le compte 6132 fonction 411.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes : «

DG17_026 Institution d'une majoration de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale. Décision

Conformément aux dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts (CGI), les conseils municipaux des communes situées dans le périmètre d'application de la taxe sur les logements vacants (TLV) dont la liste est fixée par décret, n°2013-392 du 10 mai 2013, peuvent majorer la part communale de la cotisation de taxe d'habitation au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale (les résidences secondaires). La loi de finances pour 2017 autorise une majoration entre 5% et 60%.

Cette majoration forfaitaire facultative est applicable uniquement dans les zones tendues au déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement, l'objectif étant d'inciter l'affectation des logements concernés à la location par les redevables.

Elle peut être instituée pour les impositions dues au titre de 2017 sur délibération du Conseil Municipal avant le 28 février 2017.

Toutefois, trois cas de dégrèvement ont été prévus. Cette surtaxe ne s'appliquera donc pas, sur réclamation présentée dans le délai prévu à l'article R. 196-2 du livre des procédures fiscales :

- Lorsque les personnes disposent d'une résidence secondaire située à proximité du lieu où elles exercent leur activité professionnelle et qui sont contraintes de résider dans un lieu distinct de leur habitation principale ;
- Lorsque la résidence secondaire constituait la résidence principale du contribuable avant qu'il ne soit hébergé durablement dans un établissement accueillant des personnes âgées et notamment les EHPAD ;
- Lorsque les personnes autres que celles précédemment citées ne peuvent affecter le logement à leur habitation principale pour une cause étrangère à leur volonté.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'instituer une majoration de 30% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide d'instituer une majoration de 30% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires due à compter de 2017 au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur Cases

Sans revenir sur l'incident de tout à l'heure, vous êtes élu comme moi depuis 2001, c'est la 1ère fois que l'on entend des mots pareils et c'est absolument insupportable, pour cette délibération, nous souhaiterions son retrait dans la mesure où nous ne pas vue en commission, d'ailleurs, je ne sais pas trop, qui aurait pu nous donner des explications sur cette délibération, si nous l'avions vue en commission, pour plusieurs raisons, d'abord pourquoi 30 %, c'est entre 50 et 60 %, 30 % : c'est quoi ? On ne peut pas avoir quelle peut-être l'incidence en terme de recettes par rapport à la collectivité, donc soit vous la retirez et éventuellement, vous nous la représentez au prochain Conseil, soit nous ne participerons pas au vote cette fois encore.

Monsieur Cristofoli

Je partage la proposition de Monsieur Cases.

Monsieur le Maire

Nous n'allons pas la retirer pour une bonne raison, car nous sommes obligés de la faire voter maintenant, nous n'avons pas le choix, si nous la décalons, nous ne pourrions pas la prendre au titre de 2017 et nous souhaitons prendre cette décision pour 2017 et nous ne pourrions donc pas répondre favorablement à votre demande.

**Adopté à 28 Pour, 0 Contre et 7 Abstention
(non participation des groupes d'opposition)**

Questions orales de Monsieur Bruno Cristofoli (article 5 du règlement du Conseil Municipal)

Question n°1 : Le CLSPD s'est tenu il y a plusieurs semaines et le compte rendu promis n'est toujours pas disponible. Pouvez vous m'expliquer pourquoi ?

Question n°2 : Le carrefour d'Hastignan devant le collège est en travaux depuis plusieurs semaines. Un rond point avait l'air de se dessiner mais la situation est en stand-by. Récemment le quartier a été privé d'électricité en raison de ces travaux conduisant à de nombreux désagréments pour les riverains (perte congélateur...). Qu'en est il ?

Question n°3 : Les 25 et 26 janvier dernier se tenait à la mairie de Bordeaux les 1ères rencontres de la participation. Près de 500 personnes venues de France et d'ailleurs (suisse, Belgique, Canada...) étaient présentes pour échanger sur les pratiques, les outils, les démarches de participation. Un exemple à éviter par exemple est de ne pas répondre aux questions posées lors d'une réunion publique comme cela arrive souvent en prenant 7 à 8 questions d'affilée... Pourquoi n'y avait il personne des élus de la majorité de Saint Médard en Jalles ni des services de la ville ?

Question n° 4 : La concertation de la Métropole sur la place de la République a débuté le 09 janvier.

A bien regarder les plans et les textes proposées elle est très orientée (cf ma question 3 sur les journées de la participation). Mais la n'est pas ma question : Jusqu'au 30 janvier le site Internet de la ville indiquait une réunion publique le 22 février et que des cahiers seraient mis en place en mairie. Je me suis rendu à l'urbanisme par curiosité les cahiers étaient disponibles depuis le 09 janvier !

Jusqu'à quelle date seront disponibles ces cahiers ? Y aura t-il ensuite une enquête publique ?

Question n° 5 : Une zone Zone 30 a été mise en place à Gajac avec notamment la disparition de nombreux panneaux STOP à différents carrefours. Y a t-il eu une concertation pour ce projet ?

Question n° 6 : Sur le projet Cassy Vigney des riverains souhaiteraient connaître l'avancement du projet. Quel est le calendrier et quand aurons nous des premières réunions pour parler du projet et notamment de la densité et de la hauteur des logements ?

Question n°7 : De nombreuses personnes sont choquées de voir une publicité effrénée sur « grande ligne D » en allant sur Internet et en faisant des recherches générales sur différents sites divers et variés. Qui paye cette publicité et combien cela coûte elle aux contribuables de Saint Médard en Jalles ?

Mr Acquaviva :

Cher collègue, malgré l'estime que je vous porte, je pense que tout d'abord, ces questions, vous pourriez les envoyer plutôt, déjà c'est un premier point.

Je n'ai pas vérifié le règlement intérieur, mais je trouve que c'est un peu juste quand même. Ceci étant dit, pour répondre à la 1ère question, vous aurez la réponse et le compte rendu en même temps que la convocation, l'invitation, à la prochaine réunion plénière du CLSPD. Qui vous dit que ce sera dans 1 an : c'est vous qui le dites . Vous aurez le compte rendu à ce moment là et en même temps que l'invitation : 1ère réponse : que ça vous convienne ou pas !

Au cours de la séance plénière du CLSPD, la brigade de gendarmerie de Saint-Médard-en-Jalles informe les partenaires du bilan de l'année en cours. Il n'en reste pas moins que ce bilan ne peut être communiqué par écrit qu'à partir du moment où les statistiques départementales de la délinquance sont diffusées officiellement par le Préfet. A ce jour, les chiffres n'ayant toujours pas été dévoilés, la Ville ne peut officiellement diffuser le compte rendu de la rencontre composée en partie de ces statistiques.

S'ajoute à cela, qu'à la vue du règlement intérieur du CLSPD, le compte rendu n'est diffusé aux membres qu'avec l'invitation à la plénière du CLSPD suivante.

Il est prévu au cours de l'année 2017 de réviser le règlement intérieur du CLSPD.

Mr Acquaviva :

En réponse à la question 2 : L'aménagement du tronçon a été prévu en deux temps. D'abord la sécurisation de la traversée piétonne (création d'un plateau) et ensuite un aménagement expérimental du carrefour (suppression des feux et giratoire) avec un îlot central.

Cet aménagement a fait l'objet d'un retour avec les utilisateurs sur place (collège, école, commerçants, riverains...) la semaine dernière et désormais, la Métropole travaille à nous proposer un aménagement définitif qui prend en compte les retours de ces derniers mois.

Pour ce qui est des travaux, nous attendons déjà de savoir et nous verrons après pour le délai de réalisation.

En réponse à la question 3 : Depuis début mars 2014, la ville a fait de la concertation et du dialogue citoyen la règle de fonctionnement dans de nombreux domaines et projets : urbanisme, éducation, ville et quartiers, économie. Dans les semaines à venir nous passerons le cap des 100 réunions et moments de concertation et d'information avec la population. C'est une véritable marque de fabrique et un changement radical par rapport à ce que nous avons vécu par le passé. Vous êtes bien placés pour le savoir puisque vous y étiez déjà.

En réponse à la question 4 : La prochaine réunion publique de concertation a été décalée au lundi 27 février pour des raisons techniques. La suivante aura lieu le 23 mars 2017.

La fin de la concertation sera annoncée par voie de presse et devrait se situer vers courant mars 2017.

En parallèle, la municipalité a mis en place un groupe de travail avec les commerçants et la CCI ainsi qu'un atelier de concertation avec les habitants et les acteurs concernés.

En réponse à la question 5 : Il y a eu une information préalable à l'ensemble des habitants de la zone via un flyer, comme vous le savez.

En zone 30, la priorité à droite est la règle. Toutefois un travail a été fait sur le terrain et en rencontrant le cas échéant les habitants qui nous ont signalé des problématiques afin de réaliser l'aménagement le plus adapté en laissant les panneaux lorsque cela s'avérait nécessaire. Ce qui a été fait.

En réponse à la question 6 : Sans objet puisque Monsieur Le Maire a déjà répondu précédemment.

En réponse à la question 7 : La dépense communication liée à la campagne du collectif Urgence grande ligne D sont intégrés au budget de communication de la Ville au même titre que les autres campagnes de communication portant sur les grands projets de la municipalité et conformément à la clause des compétences générales . Rappelons que le collectif « Urgence grande ligne D » n'a pas de personnalité juridique propre, c'est une campagne portée en direct par la Ville.

La séance est levée.